

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme FRANCINE SIMARD, présidente
M. CHRISTIAN GIGUÈRE, commissaire ad hoc
Mme LISE GAGNÉ, commissaire ad hoc
M. MARC-ANDRÉ LAPOINTE, analyste
M. SORAYA BOUCETTA, analyste
M. LAURENT-OLIVIER LORD

PUM 2050 : PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 27 septembre 2024, 13 h
Bureaux de l'OCPM
1550, rue Metcalfe, 14^e étage, salle CE
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 27 SEPTEMBRE 2024

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET OPINIONS :

M. Francis Lapierre, citoyen 3

M. Pascal Priori, Solon 28

M. George Karpat, citoyen 47

M. Pierre-François Sempéré, Mme Emmanuelle Hébert et
Mme Marie Lessard, Culture Montréal 64

Mme Catherine Maheu et M. Brian Fahey, Collège Villa Maria 85

PAUSE

M. Charles Bergeron et Mme Marie-Odile Trépanier, Les Amis de la Montagne..... 99

M. Andrès Larrea, Table montréalaise en SEDD 118

M. Julien Voyer, Centre d'écologie urbaine..... 134

M. Francisco Quiazua, Mouvement ATD Quart Monde. 153

M. David Alfaro Clark et Mme Nathalie Prud'homme, Ordre des urbanistes
du Québec..... 174

MOT DE LA FIN..... 195

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme FRANCINE SIMARD, présidente de la commission :

5 Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour, bienvenue à cette séance d'audition des opinions réalisée dans le cadre de la consultation publique sur le PUM, le Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal. La séance va se dérouler en français. Toutefois, les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront le faire.

10 This session will be conducted in French, but if you wish to address the commissioners in English, you are welcome to do so.

15 Je m'appelle Francine Simard et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Monsieur Philippe Bourke, président de l'Office, m'a confié la présidence de cette consultation. Je suis accompagnée par les commissaires Lise Gagné.

Mme LISE GAGNÉ, commissaire :

20 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

 Et Christian Giguère.

M. CHRISTIAN GIGUÈRE, commissaire :

25 Bonjour.

30

LA PRÉSIDENTE :

Nous sommes appuyés dans nos travaux aujourd'hui par Marc-André Lapointe. Marc-André vous dit bonjour.

35

Au nom de mes collègues et de l'Office, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos travaux depuis le début de cette consultation. Un total de 94 personnes et représentants de divers groupes ont manifesté le désir de présenter oralement leur opinion devant les commissaires. Nous les entendrons au cours de dix séances qui s'échelonnent depuis le 24 septembre jusqu'au 3 octobre.

40

Ces opinions, présentées oralement, s'ajoutent à celles qui nous ont été soumises par écrit jusqu'à présent, de même qu'aux nombreuses opinions recueillies par le biais des questionnaires en ligne et via interception sur site.

45

La commission a aussi recueilli les suggestions et commentaires de la part des nombreuses personnes et organismes qui ont participé aux divers groupes de discussion tenus depuis le début des travaux.

50

Un grand merci à toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à cette consultation.

55

Nous allons maintenant entendre les présentations et chaque intervenant disposera de dix minutes pour exposer son opinion, après quoi, les commissaires auront aussi dix minutes pour échanger avec les intervenants.

La séance est Webdiffusée en direct et sera également disponible dès demain sur le site de l'OCPM à l'adresse, à la page de la consultation, pardon. Les transcriptions des présentations seront également mises en ligne dans les jours qui suivront.

60 Si pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les interventions, les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal pourront user de leur droit de rectification par écrit dans les 48 heures. Les rectifications seront disponibles sur le site de l'Office à la page de la consultation.

65 À la suite des séances d'audition des opinions, les commissaires procéderont à l'analyse de l'ensemble de l'information soumise dans le cadre de la consultation. Ils en feront rapport et formuleront des recommandations.

70 Le président de l'Office soumettra le rapport à la mairesse de la Ville de Montréal, rapport qui sera rendu public deux semaines plus tard. Je rappelle que les rapports de l'Office ont une valeur consultative, les décisions finales appartiennent aux élus.

M. FRANCIS LAPIERRE, Citoyen

75 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors sans plus tarder, nous débutons avec notre premier intervenant. Bonjour.

80 **M. FRANCIS LAPIERRE :**

Bonjour.

85 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous demanderais de vous présenter, s'il vous plaît, et je crois que vous êtes là à titre de citoyen, c'est ça?

M. FRANCIS LAPIERRE :

90 Oui, mon nom est Francis Lapierre.

LA PRÉSIDENTE :

95 Alors bienvenue, Monsieur Lapierre. Juste une question de détail, est-ce que vous avez besoin... Bon, d'abord je vous dis que nous avons lu votre document.

M. FRANCIS LAPIERRE :

100 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

105 Et ensuite, est-ce que vous avez besoin que je vous fasse un petit signe lorsqu'il vous reste deux minutes?

M. FRANCIS LAPIERRE :

Oui, oui.

110 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors...

M. FRANCIS LAPIERRE :

115 Ça me permettrait de mieux...

LA PRÉSIDENTE :

Au moment où je vous fais le signe, ça veut dire qu'il faut conclure. C'est bon?

120

M. FRANCIS LAPIERRE :

O.K.

125

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Nous vous écoutons.

M. FRANCIS LAPIERRE :

130

O.K. Là je ne vois pas est-ce que... je ne vois pas ma présentation, là. O.K. Puis les couleurs n'apparaissent pas, mais bon, O.K.

LA PRÉSIDENTE :

135

On vérifie.

M. FRANCIS LAPIERRE :

140

Ça, ça ne va pas si mal. Non, c'est ça, il manque des éléments, mais bon, je vais faire avec. Je l'avais imprimé de toute façon, ça fait que je vais me guider là-dessus.

Donc c'est ça, j'avais mis la première diapositive rose pour dire qu'il faut mettre des lunettes roses et imaginer des gouvernements qui font vraiment ce qu'il faut pour leurs concitoyens et pour le respect de la planète.

145

150 Donc, je vais aller à l'autre diapo. Donc, d'entrer dans un monde alternatif où les élus font ce qu'ils ont à faire pour rencontrer les cibles de 2050 en décarbonation. Là il manque quelque chose. O.K. Bon, en tout cas, il me semble qu'il manque quelque chose. Oui, il manque la première page. O.K. Et ça ne sera pas facile. O.K. Oui, je l'ai imprimé là. O.K.

155 Donc, je marquais le transport, les limites du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Donc, la province de Québec devrait viser un 75 % de transport en commun et transport actif. La Ville de Montréal étant plus dense que la province, devrait viser 80 à 90 % de transport actif et collectif. Le centre-ville de Montréal devrait frôler les 100 % de transport actif et collectif.

160 D'ailleurs, je n'ai jamais pu comprendre d'où venait le chiffre de 69 % que vous donniez. Il n'y avait aucune explication pourquoi 69 %. J'imagine qu'il y a eu des calculs derrière ça pour savoir qu'on pourrait rejoindre 69 %, mais je ne sais pas lesquels.

165 Ensuite, c'est ça, donc le centre-ville de Montréal devrait frôler 100 % de transport actif et collectif. La Ville de Montréal, pour ce faire, devrait fermer le centre-ville aux autos individuelles, des métros Berri-UQAM à Lionel-Groulx et y installer un système de navette électrique automatisée.

170 Puis ce qui serait bien avec ça, c'est que ça, en même temps, ce serait une attraction touristique, O.K., et puis aussi de toute façon entre 2030 et 2040, les véhicules autonomes devraient se généraliser. Donc, de toute façon, ça va déjà exister à ce moment-là puisque le plan est jusqu'en 2050, il faudrait y songer.

Ensuite, bon, la première qui est une déclaration choc « Jeter à terre la métropolitaine, avec joie. » parce que c'est une horreur urbaine, ça crée de la pollution, ça sépare les quartiers, c'est épouvantable.

175 Puis je pense qu'après toutes ces années-là, je pense que question de justice sociale, il serait bon que les gens de ces quartiers-là aient leur quartier réunifié et puis vivre dans un environnement correct.

180 Et à ce moment-là, je propose d'établir trois grands boulevards urbains par montréalais dans l'axe est-ouest avec tramway et piste cyclable dont un prendrait le tracé de la métropolitaine. Et puis les deux autres, il y en a un qui serait plus au nord.

185 Dans mon mémoire, j'ai montré le tracé approximatif de par où ça passerait. Et puis au sud aussi, en mettant là encore la 20, en prenant le tracé de la 20 puis ensuite en passant par Ville-Marie ou par d'autres chemins comme le boulevard de Maisonneuve comme le projet Montréal proposait à l'époque.

190 En tout cas, il y a plein de tracés possibles pour aller rejoindre ce qui va être le projet structurant de l'est, O.K., puis donc de rejoindre Sherbrooke Est. Donc c'est ça qui est possible.

195 Ensuite, procéder au remplacement progressif des autoroutes par des boulevards urbains aussi bien est-ouest que nord-sud. Évidemment, il faut compléter au niveau nord-sud et puis quand l'achalandage entre, mettons, entre 50 000 et 100 000 usagers, bien il est tout à fait approprié de mettre un tramway et puis donc on peut le faire sur les axes nord-sud.

200 J'ai vu qu'il y avait, à un moment donné, il y a une planche dans le résumé que j'ai vu, concernant les transports en commun et transports actifs, mais surtout les transports structurants puis ce n'est pas clair par quel boulevard ça passe. C'est un peu confus pour moi. Donc, je vois que le boulevard Pie-IX ce serait encore des SRB, mais Pie-IX a d'ores et déjà suffisamment d'achalandage pour avoir un tramway.

205 Je ne sais pas si le tramway que je vois, la ligne de tramway c'est sur Saint-Michel ou c'est sur Papineau, ce n'est pas clair. Donc, je ne sais pas si ça permettrait d'aller chercher l'achalandage de Pie-IX.

210 Ensuite je propose de protéger la région Centre de Montréal située entre l'autoroute 15, ou la 15 et 117 ou 117 et la 25 en établissant une rocade entre celles-ci et la 440 à Laval et la 30 sur la Rive-Sud.

215 Alors ça, en tout cas, ça se présente mal un peu à l'écran. O.K. On dirait que ce n'est même pas la bonne version parce que j'avais un point PPT qui était « Présentation à l'OCPM » puis ce n'est pas ça qui est...

LA PRÉSIDENTE :

PowerPoint?

M. FRANCIS LAPIERRE :

220 Je savais qu'il manquait quelque chose. Ce n'est même pas la bonne version. C'est « Présentation à l'OCPM ».

LA PRÉSIDENTE :

225 Nous revenons avec vous, Monsieur Lapierre.

M. FRANCIS LAPIERRE :

230 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Nous vous écoutons.

235

M. FRANCIS LAPIERRE :

Donc je disais que je prenais la couleur rose, vous la voyez maintenant. O.K. Donc là on va revenir, O.K. Ça je l'ai dit.

240

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

245

M. FRANCIS LAPIERRE :

O.K. Bon, les autoroutes, les grands boulevards urbains nord-sud. Par exemple, je parlais de Pie-IX, de... Combien il reste de temps?

250

LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste deux minutes.

M. FRANCIS LAPIERRE :

255

Combien?

LA PRÉSIDENTE :

260

Deux.

M. FRANCIS LAPIERRE :

Deux minutes?

265

LA PRÉSIDENTE :

On va aller à quatre.

M. FRANCIS LAPIERRE :

270

O.K. Ça va vraiment mal. Boucler la ligne bleue du métro avec la fin de la ligne verte et prolonger la ligne orange vers Bois-Franc. Bon, Bois-Franc aurait été un meilleur choix que de poursuivre la ligne bleue du métro. Puis je considère qu'ensuite on pourrait prolonger la ligne bleue pour aller rejoindre la ligne verte, ce serait une bonne chose pour diverses raisons.

275

Ensuite, établir une rocade passant par les autoroutes 440 à Laval, 25, 30, sur la Rive-Sud, la 10, la 15 ou la 15 et 117 et protéger la région Centre de Montréal jusqu'en 2040.

280

Donc c'est ça, l'idée c'est de retirer tout ce qui est... qui nécessite le camionnage lourd, l'industrie lourde. Donc retirer de cette région-là tout ce qui est camionnage lourd. Je parle de certains centres industriels, parcs industriels comme celui de l'Assomption, comme celui de Jarry, de Papineau et puis de Saint-Michel. Donc progressivement, retirer les activités industrielles lourdes.

285

Puis, bon, établir des centres de transbordement situés à Laval et sur la Rive-Sud près des ponts menant à l'Île de Montréal. Donc, à ce moment-là prendre encore là le camionnage lourd puis transborder sur des petits camions électriques ou si on a des trams

290 cargo qui traversent l'île, à ce moment-là de prendre les trams cargo. Voilà, sauf exception pour les marchés...

Bon, O.K. Créer des points de dépôt sur l'Île où les trams cargo et les petits camions électriques déposent la marchandise, sauf pour des gros encombrants, pour les électroménagers, évidemment il faut livrer ça directement au consommateur.

Permettre le ramassage au point de dépôt par les vélos cargo à assistance électrique ou non, si c'est en terrain plat on n'a pas besoin nécessairement d'assistance électrique.

300 Créer un réseau de tramway d'environ 70 stations dans le Grand sud-ouest combinant les options B et E de la ARTM et faire des liens supplémentaires entre LaSalle ouest et Lachine, le parc industriel de Lachine, l'aéroport de Dorval et le Vieux-Montréal.

305 J'ai participé à la consultation publique sur le Grand sud-ouest puis – de l'ARTM – puis je trouvais leurs options un peu bizarres. Je me demandais d'où ça sortait. Je n'ai pas réussi à comprendre pourquoi il y avait ces options-là spécifiquement et il me semble qu'on aurait pu présenter un plan global, en tout cas, bref c'est ça que je présente à leur place donc prendre leurs options B et E puis rajouter d'autres lignes supplémentaires.

310 Voilà.

Et pour le gouvernement du Québec, arrêter de nuire aux collectivités en faisant des projets foireux comme le REM ou le Troisième lien et écouter les experts.

315 **LA PRÉSIDENTE :**

Deux minutes, Monsieur Lapierre.

M. FRANCIS LAPIERRE :

320

Oui, O.K. Adopter des recommandations des BAPE et arrêter de les contourner comme avec Northvolt. Éviter à tout prix la spirale de la mort des sociétés de transport au Québec en nationalisant le REM et en donnant aux villes les pouvoirs, y compris financiers, de soutenir leur société de transport.

325

En deux minutes, qu'est-ce que je peux faire?

LA PRÉSIDENTE :

330

Une minute.

M. FRANCIS LAPIERRE :

335

Une minute, bon. Utiliser l'argent nécessaire dans le fonds vert ou taxer les entreprises comme en Europe pour obtenir l'argent. Avoir des plans de transport à politique long terme. Interdire les véhicules essence ou diesel, nationaliser le REM et établir des autobus express électriques en attendant les trams et trams cargo.

340

O.K. Bon, les lignes de tramway qui desservent les écoquartiers devraient être en service avant qu'ils ne soient habités parce que c'est là que les habitudes se prennent.

345

La Ville de Montréal devrait former une escouade cycliste afin de parcourir son réseau cyclable et répertorier les dangers, les améliorations effectuées au point de vue cycliste, aidée des réseaux sociaux.

LA PRÉSIDENTE :

350 Alors je dois vous interrompre ici.

M. FRANCIS LAPIERRE :

355 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

 Mais comme nous avons des questions à vous poser...

360 **M. FRANCIS LAPIERRE :**

 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

365 ... alors ça va probablement vous permettre d'aller un petit peu plus loin dans ce que vous vouliez dire.

M. FRANCIS LAPIERRE :

370 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

375 Désolée pour la confusion.

M. FRANCIS LAPIERRE :

Merci.

380

LA PRÉSIDENTE :

Alors vous avez expliqué d'entrée de jeu ou vous avez mentionné d'entrée de jeu que vous ne compreniez pas pourquoi la cible de 69 % de transport actif et collectif avait été établie...

385

M. FRANCIS LAPIERRE :

Oui.

390

LA PRÉSIDENTE :

... comment elle avait été établie?

395

M. FRANCIS LAPIERRE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

400

En même temps, pourriez-vous nous expliquer comment vous vous avez établi votre cible parce que vous l'avez établie à entre 80 et 90 % de transport actif et collectif à terme.

405

M. FRANCIS LAPIERRE :

Oui.

410

LA PRÉSIDENTE :

Comment vous en êtes arrivé à cette conclusion-là?

M. FRANCIS LAPIERRE :

415

Bien c'est sûr que c'est au pif, c'est-à-dire j'ai un ami qui est physicien écologiste qui dit lui que 75 % des transports actifs et collectifs pourraient se... c'est-à-dire 75 % des transports actifs et collectifs au Québec, pourraient se faire...

420

LA PRÉSIDENTE :

Une cible au Québec?

M. FRANCIS LAPIERRE :

425

... la cible au Québec devrait être 75 %. Donc, je me dis que le Grand Montréal étant plus dense, on devrait arriver à plus. O.K., à 80-90 % si on veut vraiment atteindre nos cibles. Puis je vois dans vos recommandations que, dans le plan d'urbanisme, que vous ne touchez pas aux autoroutes urbaines. Je comprends aussi que vous êtes tributaires de Québec et des paliers supérieurs, donc il faudrait prendre entente avec les paliers supérieurs pour ce faire. Donc le 69 % est probablement relié à ça.

430

435 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais je vous rappelle, je rappelle quand même, Monsieur Lapierre, que c'est le plan, le projet de la Ville de Montréal et non pas le projet de l'OCPM. On est d'accord, on s'entend bien là-dessus?

440

M. FRANCIS LAPIERRE :

Oui. Oui.

445 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. FRANCIS LAPIERRE :

450

Mais moi je vois plus large. Il faut que les autres paliers de gouvernement participent.

LA PRÉSIDENTE :

455

O.K.

M. FRANCIS LAPIERRE :

460

O.K. Donc mettre l'épaule à la roue.

LA PRÉSIDENTE :

465

J'ai une autre question pour vous, avant que mes collègues prennent le relais, lorsque vous parlez du camionnage lourd...

M. FRANCIS LAPIERRE :

470

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

475

... et de protéger le centre de Montréal, vous proposez de retirer progressivement les industries des parcs industriels?

M. FRANCIS LAPIERRE :

480

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

485

Ce serait quoi les impacts? Est-ce qu'il y a des impacts négatifs?

M. FRANCIS LAPIERRE :

490

Peut-être, je ne suis pas spécialiste, spécialiste du camionnage lourd ni spécialiste pour les impacts, mais j'imagine qu'il y a sûrement moyen de redistribuer les industries de part et d'autre.

LA PRÉSIDENTE :

495 O.K.

M. FRANCIS LAPIERRE :

500 Soit plus à l'est, soit plus l'ouest ou à Laval ou sur la Rive-Sud puis que ça ne devrait pas engendrer tant de complication que ça, que c'est possible de le faire si on a la volonté politique de le faire.

LA PRÉSIDENTE :

505 Et comment on fait pour obtenir la collaboration de ces industries-là? Quand même, habituellement c'est des industries dans les parcs industriels qui sont souvent lourdes, alors comment on fait pour réussir cet objectif-là?

M. FRANCIS LAPIERRE :

510 Moi-même je ne saurais pas trop quoi répondre, sauf que peut-être qu'en s'établissant à l'extérieur de la zone, il y aurait des avantages peut-être financiers à le faire, peut-être que s'il y aurait des avantages pratiques...

LA PRÉSIDENTE :

515 O.K.

M. FRANCIS LAPIERRE :

520 ... pour les industries qui seraient possibles. Je ne sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. O.K.

525

M. FRANCIS LAPIERRE :

Je n'ai pas les...

530

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Lise.

LA COMMISSAIRE :

535

Oui. Bonjour.

M. FRANCIS LAPIERRE :

540

Bonjour.

LA COMMISSAIRE :

545

Dans votre document que vous avez déposé initialement, pas celui-ci, vous qualifiez le REM de catastrophe et d'échec.

M. FRANCIS LAPIERRE :

550

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Puis vous plaidez en faveur de la mise sur pied d'un tramway...

555 **M. FRANCIS LAPIERRE :**

Oui.

LA COMMISSAIRE :

560

... avec 70 stations que j'ai vues...

M. FRANCIS LAPIERRE :

565

Oui.

LA COMMISSAIRE :

570

Moi je vous pose la question, est-ce que vous avez une idée de quel serait le coût de cette mise en œuvre du tramway, puis comment ça serait financé puis j'ai deux autres questions... je vais vous laisser répondre à ça, mais je vais renchérir après.

M. FRANCIS LAPIERRE :

575

Selon Jean-François Lefebvre qui est spécialiste en transport aux études urbaines...

580 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

585 **M. FRANCIS LAPIERRE :**

... de l'UQAM... non, de... oui, c'est ça, de l'UQAM et puis il y a moyen pour un milliard de faire... un milliard de dollars plus ou moins de faire ça. Donc attends, c'était-tu un milliard? Oui, je pense que c'est un milliard. Puis... non, dix milliards, c'était ça.

590 **LA COMMISSAIRE :**

Dix milliards.

595 **M. FRANCIS LAPIERRE :**

Dix milliards, plus ou moins un milliard, c'est ça.

600 **LA COMMISSAIRE :**

Pour la portion que vous mentionnez dans votre...

605 **M. FRANCIS LAPIERRE :**

Oui, c'est ça, pour le Grand sud-ouest.

LA COMMISSAIRE :

Pas sur l'ensemble du réseau qui est dans le PUM présentement?

M. FRANCIS LAPIERRE :

610

Non, non.

LA COMMISSAIRE :

615

D'accord.

M. FRANCIS LAPIERRE :

620

Je n'ai pas évalué, je ne suis pas spécialiste là-dessus pour évaluer les coûts, mais sur 25 ans c'est sans doute possible de financer ça, j'imagine.

LA COMMISSAIRE :

625

Sur?

M. FRANCIS LAPIERRE :

25 ans.

630

LA COMMISSAIRE :

25 ans, d'accord. Puis justement quels seraient les défis puis les obstacles qu'on rencontrerait en installant cette voie de tramway?

635

M. FRANCIS LAPIERRE :

640 Les défis? C'est sûr qu'il va y avoir des défis, mais l'autre alternative c'est de
creuser des métros, puis ça c'est très très cher. Donc pour le même prix on aurait
davantage de stations, donc davantage de transfert modal, ça veut dire que plus de
personnes qui laisseraient leur voiture de côté pour prendre le tramway, donc c'est un
avantage majeur.

645

Donc oui, il y aurait des difficultés, mais peut-être pas moins que si on creusait des
stations supplémentaires de métro puis qu'on mettait des SRB. Donc, effort pour effort, on
aurait un meilleur transfert modal, je pense, avec le tramway.

650

LA COMMISSAIRE :

Meilleure qualité/prix.

M. FRANCIS LAPIERRE :

655

Oui.

LA COMMISSAIRE :

660

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

665

Merci. Christian.

LE COMMISSAIRE :

670 Oui. Je reviens à votre première suggestion ou proposition de jeter à terre la
Métropolitaine...

M. FRANCIS LAPIERRE :

675 Oui.

LE COMMISSAIRE :

... avec joie. C'est le titre que...

680 **M. FRANCIS LAPIERRE :**

Oui, oui.

LE COMMISSAIRE :

685 C'est un gros morceau ça.

M. FRANCIS LAPIERRE :

690 Oui, oui, c'est un très gros morceau, mais comme je dis, il faut préparer à l'avant
avec le camionnage c'est-à-dire qu'on... l'une des raisons pour laquelle la Métropolitaine
est là, c'est pour le camionnage en grosse partie.

695 Donc si on réussit, à soit à détourner le camionnage, soit à faire du
transbordement, à utiliser des trams cargo, à utiliser des bicyclettes à assistance

électrique dans des points de dépôt, bien tout ce que faisaient les camions, on le remplace d'une façon ou d'une autre, O.K. Donc on n'a plus besoin du camionnage lourd, donc plus besoin d'utiliser la métropolitaine puis la 25, puis la 15 vont suffire pour faire le reste, donc en passant soit par le nord par la 640 ou encore le sud, la Rive-Sud, par la 30.

700

LE COMMISSAIRE :

O.K. Je comprends que c'est la première étape c'est...

705

M. FRANCIS LAPIERRE :

Débarrasser le camionnage.

LE COMMISSAIRE :

710

Le camionnage.

M. FRANCIS LAPIERRE :

715

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Les poids lourds, O.K. Merci.

720

M. FRANCIS LAPIERRE :

Merci.

725

LA PRÉSIDENTE :

On a terminé.

730

M. FRANCIS LAPIERRE :

C'est tout, déjà?

735

LA PRÉSIDENTE :

As-tu une autre question?

740

M. FRANCIS LAPIERRE :

Je n'ai pas pu dire qu'on n'avait pas besoin des investissements d'Hydro-Québec, qu'ils étaient inutiles, mais bon.

745

LA PRÉSIDENTE :

Alors...

750

M. FRANCIS LAPIERRE :

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

S'il nous reste une minute, est-ce qu'il y a une autre information que vous voulez partager avec nous?

M. FRANCIS LAPIERRE :

755

Bien c'est ça, donc...

LA PRÉSIDENTE :

760

Une minute pour vrai.

M. FRANCIS LAPIERRE :

765

O.K. Donc c'est ça, on peut récupérer la chaleur industrielle puis ça représente dix fois La Romaine, 15 000 méga millions de watts.

LA PRÉSIDENTE :

770

O.K.

M. FRANCIS LAPIERRE :

775

Même chose pour les thermopompes, 1 500 méga millions de watts. La géothermie, la moitié de la Baie James donc 8 723 en puissance. Puis le biomimétisme pour les pales d'éolienne, une économie de 20 %, donc 469 millions de watts. Et pour 25 692 millions de watts, donc comme on a besoin d'entre 20 000 et 30 000 pour 2050, on pourrait s'éviter d'entrer en guerre avec les nations autochtones parce qu'on aurait suffisamment d'énergie pour ce faire.

780

LA PRÉSIDENTE :

Bien.

M. FRANCIS LAPIERRE :

785 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

790 Merci infiniment d'avoir pris le temps de préparer le document et d'être venu le partager avec nous. Bonne fin de journée.

M. FRANCIS LAPIERRE :

795 La prochaine fois, je mettrai un seul document sur la clef.

LA PRÉSIDENTE :

800 Ce sera plus facile, merci beaucoup, au revoir. Alors nous revenons.

M. PASCAL PRIORI

Solon

805 **LA PRÉSIDENTE :**

810 Alors bonjour, merci de vous présenter et de préciser le nom de votre organisation, s'il vous plaît.

M. PASCAL PRIORI :

815 Oui, bonjour. Je m'appelle Pascal Priori, je suis responsable du développement et
des partenariats pour Solon, un organisme à but non lucratif à Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

820 Très bien. Et Solon, de quoi s'agit-il?

M. PASCAL PRIORI :

Alors je vais entamer tout de suite...

825 **LA PRÉSIDENTE :**

Rapidement.

M. PASCAL PRIORI :

830 Donc...

LA PRÉSIDENTE :

835 Sans que vous entriez dans votre présentation, seulement rapidement.

840

M. PASCAL PRIORI :

845 Donc, Solon est un organisme à but non lucratif fondé en 2015, créé pour accompagner les citoyens dans la construction de quartiers écologiques, conviviaux dans un but de transition socio-écologique.

LA PRÉSIDENTE :

850 Très bien, merci beaucoup. En fait, vous savez probablement que vous disposez de dix minutes pour votre présentation. Période après laquelle, les commissaires disposeront également de dix minutes pour discuter avec vous. Évidemment, on n'a pas pu lire votre présentation, vous l'avez. Et avez-vous besoin que je vous fasse un petit signe deux minutes avant la fin?

855 **M. PASCAL PRIORI :**

 C'est correct.

LA PRÉSIDENTE :

860 C'est correct, votre dix minutes parce que sinon je devrai vous couper.

M. PASCAL PRIORI :

865 Oui. C'est correct.

LA PRÉSIDENTE :

 Alors, nous vous écoutons.

870 **M. PASCAL PRIORI :**

Bonjour. Merci d'abord d'accueillir cette présentation. Donc comme je l'ai dit, Solon accompagne des groupes citoyens dans l'organisation dans la construction d'un monde plus écologique et solidaire, un quartier à la fois. Nous bâtissons notre travail sur le
875 pouvoir d'agir citoyen, le développement de commun, la co-construction avec des citoyens, avec les institutions et un travail sur l'équité et la diversité d'inclusion pour s'adresser... pour répondre aux enjeux qui concernent toute la population.

Notre travail est séparé en trois volets d'action qui recourent beaucoup la réflexion
880 entourant le PUM, repenser la place de la voiture en Ville, donc mieux vivre avec moins d'auto. Comment on réduit la place de la voiture et on accompagne nos quartiers à la réduction de cette dépendance?

Créer des pôles de résidences communautaires à travers des tiers-lieux c'est-à-
885 dire des espaces autogérés, qui sont nommés aussi espaces des possibles, qui visent vraiment à créer des espaces publics permettant d'accompagner et de susciter la mobilisation citoyenne, j'y reviendrai.

Et un volet de construire notre avenir collectivement, qui s'appelle la communauté
890 des possibles, qui vise à ancrer les quartiers dans des démarches concertées, globales de transition socio-écologique.

Notre travail depuis 2019 s'articule autour de mobilité de quartier, un programme
895 d'envergure financé par le Défi des villes intelligentes du Canada, en partenariat avec la Ville de Montréal à travers l'initiative Montréal en commun.

Donc ce projet d'envergure visait à transformer nos habitudes de mobilité dans les quartiers par la mobilisation citoyenne, l'expérimentation de beaucoup d'actions et j'aurais l'occasion de revenir.

900

Rapidement en cinq ans, on a déployé plus de 120 projets à l'échelle de la Ville de Montréal. On a déployé une initiative qui s'appelle Locomotion et qui a permis le partage de 11 000 véhicules, vélos cargo, remorques à vélo, autopartage entre particuliers. On a déployé de vastes efforts de mobilisation citoyenne qui ont permis de rejoindre 10 000 participants directement dans des activités et on a fait plus de 300 partenariats.

905

Quelques initiatives phares qui sont sorties de Solon c'est l'Alliance transition en commun, qui vise à rassembler la société civile et la Ville de Montréal pour augmenter les ambitions et les moyens associés à la transition socio-écologique, le projet Locomotion, des espaces des possibles, donc les ateliers de la transition socio-écologique dans Rosemont-La Petite-Patrie et l'espace des possibles dans Ahuntsic-Cartierville qui sont nos deux territoires d'expérimentations.

910

Donc vous l'avez compris, nous sommes vraiment au cœur de la question du PUM. Tout d'abord, on souligne vraiment la vision proposée par le PUM; cohérente, nécessaire avec la transition socio-écologique, le mécanisme de révision aussi qui est utile.

915

Un document qui favorise, bien la mobilité active, collective, partagée, puis il y a beaucoup de choses qui sont très positives dans le PUM actuel et donc on veut vraiment souligner les efforts de l'administration, des élus pour développer cette vision qui nous semble aller vraiment dans la bonne direction.

920

Cependant, évidemment, il y a beaucoup d'opportunités de bonification et surtout notre inquiétude principale c'est entre la vision et la concrétisation. Et qu'est-ce qui va

925 permettre de faire atterrir finalement cette vision? Et aujourd'hui, nous avons des inquiétudes sur les indicateurs et les mécanismes qui permettront de concrétiser cela.

Un rapide élément sur la mobilisation citoyenne qui, pour Solon, s'implique sur différents aspects, d'abord s'intéresser, comprendre, sensibiliser, participer, impliquer puis
930 ensuite s'engager et coconstruire avec les citoyens.

Donc rapidement, nous sommes déçus parce qu'il n'y a aucune mesure spécifique qui vise à soutenir la mobilisation citoyenne. C'est vraiment diffusé et saupoudré, on va dire, alors qu'il y a un besoin clair de soutenir l'action sociale dans un contexte d'urgence
935 climatique.

Donc, c'est vraiment essentiel pour nous qu'un comité de suivi composé d'acteurs, d'actrices de la société civile, de la Ville de Montréal soit impliquée en continu pour suivre l'évolution du PUM, qu'il y ait une révisions des politiques et cadres de participation
940 publique, la consultation citoyenne à l'échelle de la Ville de Montréal est dans les arrondissements.

Ce point est particulier parce que construire la transition socio-écologique nécessite l'implication de toutes et tous, et aujourd'hui les mécanismes d'implication des
945 citoyens, bien, sont dépassés ou en tout cas ne répondent pas à l'urgence des besoins d'adaptation. On a besoin d'aller plus loin, plus vite et d'encourager les mouvements et accompagner et outiller les arrondissements dans la mise en place de forme de gouvernance partagée; c'est essentiel. Ça se fait dans certains cas, mais ça doit être mis de l'avant davantage.

950 En matière de mobilité, c'est vraiment prioritaire de nommer l'éléphant qui est dans la pièce; c'est-à-dire le nombre de voitures qui augmente, même s'il a tendance à stagner

ces dernières années, mais qui accélère on va dire, et qui est vraiment préoccupant et qui est la racine et la cause de tous les problèmes.

955

Le PUM ne nomme pas spécifiquement l'enjeu de réduire le nombre de voitures, plafonner le nombre de voitures. C'est des choses qui devraient être clairement identifiées avec l'aide d'indicateurs clairs, autrement dit bien le nombre de véhicules immatriculés à Montréal, le nombre de véhicules/kilomètres parcourus plus que la part modale. Et donc nous on propose, comme Vivre en ville par exemple, à une réduction de 2 % par année pour viser 40 % d'ici 2050.

960

C'est très ambitieux, mais aujourd'hui on a le devoir et l'exigence de se positionner pour réduire le nombre de voitures à Montréal, à favoriser le comportement et le déplacement démotorisé et la réduction de la possession de véhicule individuel par différentes formes d'accompagnement.

965

Autrement dit, ça ne va pas se faire tout seul, il faut accompagner les gens et aujourd'hui le PUM, il transparaît une vision surtout techniciste, mais peu sociale. Donc comment accompagner les gens? Nous avons fait des démonstrations, notamment à travers Mobilité de quartier que c'est possible d'avoir des résultats en la matière, donc on demande que ça soit vraiment inscrit et spécifique dans le PUM avec des cibles précises.

970

Un rehaussement des cibles concernant le repartage de l'espace public, donc par exemple les stationnements sur rue doivent être tarifés en 2050. C'est inacceptable que ça soit considéré comme gratuit, à davantage de mesures pour soutenir l'usage du vélo, l'augmentation des exigences et des taxes pour les stationnements non-résidentiels, c'est vraiment très important et un vivier de source de revenus pour la Ville.

975

980 Le renforcement des actions prévues pour la logistique urbaine décarbonée. C'est important, ça se développe, mais pas à la vitesse que ça devrait. Puis des cibles pour viser à réduire la pollution atmosphérique, aussi, ça nous semblait manquant.

985 Rapidement aussi, on développe des tiers-lieux, des équipements collectifs, ouverts au public, coconstruit avec les citoyens qui permettent aux citoyens de s'approprier leur quartier et il y a des mentions très légères, on va dire, dans le PUM par rapport à ça.

990 Nous on a besoin et on pense que par rapport à l'urgence d'action et d'accompagnement, on a besoin d'espaces pour rassembler les gens. Les gens sont désireux de se rassembler. Nous on l'observe à chaque jour, dans nos projets. Donc, on a besoin de développer ces tiers-lieux et de multiplier ces espaces municipaux ou paramunicipaux, on va dire. Donc c'est une recommandation en ce sens.

995 On souhaite aussi que le cadre financier soit à la hauteur des ambitions. Aujourd'hui il y a beaucoup d'inquiétudes sur le fait que ça risque d'être des vœux pieux sans engagement du provincial ou du fédéral.

1000 Évidemment, ils doivent s'engager, mais la Ville de Montréal a des devoirs à faire, peut faire davantage qu'elle ne le fait donc pour soutenir la mobilisation citoyenne notamment, pour avoir une fiscalité qui s'adapte à l'urgence tout en répondant aux inégalités sociales.

1005 Donc par exemple, l'augmentation progressive de la taxe sur l'immatriculation est essentielle. On pense qu'elle devrait aller au moins jusqu'à 750 dollars, mais elle devrait être compensée par une allocation mobilité pour l'ensemble de la population de la CMM idéalement qui vit sous le seuil de revenu viable. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

1010

Alors vous allez devoir conclure.

M. PASCAL PRIORI :

1015

Oui, c'est une position qu'on a développée avec le CRE Montréal par rapport à ça.

LA PRÉSIDENTE :

1020

Merci.

M. PASCAL PRIORI :

1025

Donc c'est très important. Donc il y a d'autres recommandations qu'on appuie évidemment, d'autres groupes, comme la CMTQ, CRE Montréal et Vivre en Ville notamment pour ne citer qu'eux et Culture Montréal.

Donc voilà, je vous remercie de votre temps et je suis disponible pour répondre à vos questions.

1030

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Pourriez-vous nous parler un peu de votre projet Locomotion?

M. PASCAL PRIORI :

1035

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1040 Parce que vous avez dit que vous avez plein de projets dans différents quartiers, alors de quoi s'agit-il?

M. PASCAL PRIORI :

1045 Locomotion est un réseau de partage de remorque à vélos, de vélos cargo et d'autopartage entre particuliers qui vise à accompagner les personnes dans le changement de leurs habitudes de mobilité et de la réduction de leur dépendance à la voiture.

1050 Autrement dit, il y a beaucoup de gens qui n'ont pas d'auto, mais qui ont besoin d'en emprunter une fois de temps en temps ou qui ont besoin de déplacer des choses volumineuses, qui ont des enfants et qui veulent faire des activités avec des enfants.

1055 Et de mettre à disposition gratuitement dans nos quartiers des outils partagés et gérés collectivement, bien permet de démultiplier l'accès, mais aussi bien concrétiser un mode de vie sans auto. Donc, un a un succès incroyable avec ce projet, comme j'ai dit, plus de 11 000 véhicules partagés, un déploiement dans plus de 13 quartiers aujourd'hui à Montréal et partout au Québec. Donc, ça fait partie des projets le plus inspirants et les plus marquants qui permettent de rassembler la communauté concrètement.

1060

LA PRÉSIDENTE :

 Comment vous les choisissez les quartiers où vous intervenez?

1065

M. PASCAL PRIORI :

1070 Donc c'est des démarches qui démarrent... qui se basent sur la mobilisation
citoyenne, donc sur l'intérêt des personnes et l'intérêt des institutions et des
arrondissements à vouloir soutenir les personnes...

LA PRÉSIDENTE :

1075 O.K. Donc, c'est en lien avec les arrondissements?

M. PASCAL PRIORI :

1080 On essaye de travailler...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1085 **M. PASCAL PRIORI :**

... au maximum en lien avec les arrondissements et la Ville de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

1090 O.K.

1095

M. PASCAL PRIORI :

1100 Évidemment, parce qu'on a besoin d'occuper l'espace public pour poser ces
remorques, ces vélos cargo et on a besoin de davantage d'incitatif. Par exemple, certains
arrondissements comme Ahuntsic-Cartierville, ont mis une vignette incitative pour les
propriétaires d'autos qui partagent leurs véhicules, qu'ils peuvent obtenir un rabais sur leur
vignette.

1105 Donc, pour nous c'est mécanisme de base qui est tout à fait accessible, qui devrait
être généralisé pour stimuler et inciter finalement les propriétaires d'auto à les partager et
les gens vont se dire : « Bien finalement je n'ai pas besoin de deux, trois autos, ou je n'ai
pas besoin d'auto du tout si je peux emprunter celle de mon voisin qui dort 95 % du
temps. »

1110 **LA PRÉSIDENTE :**

Et lorsque vous, parce que le mot « accompagné » vous l'avez utilisé vraiment à
plusieurs reprises au moment de votre présentation, qu'est-ce que ça veut dire exactement
accompagner le changement? « Exactement » je n'aurais pas dû dire le mot exactement,
1115 mais qu'est-ce que ça veut dire?

M. PASCAL PRIORI :

1120 Pour nous accompagner c'est coconstruire avec les gens des solutions adaptées
au contexte local, tout simplement. On ne peut pas... on peut dans certains cas, mais ce...
la richesse du territoire, la richesse des quartiers montréalais est dans leur diversité.

Alors en prenant en compte les besoins de ces quartiers, en prenant en compte les
besoins spécifiques des personnes, on est capable de concevoir des solutions qui vont

1125 être beaucoup plus pérennes, qui vont avoir beaucoup plus d'adhésion et qui vont être beaucoup plus finalement appropriées et gérées comme des communs, c'est-à-dire des ressources qui sont gérées par et pour les utilisateurs et les citoyens, citoyennes et résidents de Montréal.

1130 Donc, c'est vraiment cet enjeu-là d'accompagner la création de commun, d'accompagner la création d'initiatives et en fait il y a un vivier incroyable de personnes à Montréal qui ne demandent qu'à être accompagnées, qui ne demandent qu'avoir les ressources, qu'avoir le réseau, qu'avoir le petit coup de pouce, le financement, le local, la mesure incitative qui va permettre de faire le changement.

1135 Penser que ça va arriver tout seul, c'est un peu une vie (inaudible) surtout à la vitesse qu'on doit le faire pour atteindre notamment la carboneutralité.

LA PRÉSIDENTE :

1140 Alors mes collègues ont sûrement des questions, Christian?

LE COMMISSAIRE :

1145 Oui. Merci pour votre présentation. Vous semblez dire au tout début de la présentation que vous étiez inquiet sur la mise en forme de certaines cibles ou objectifs, orientations. Par ailleurs, vous nous dites que l'atterrissage des cibles repose en partie, en bonne partie sur la participation des citoyens, les mécanismes de participation semblent pour vous plus ou moins adaptés. Alors avez-vous des pistes à nous suggérer ou des
1150 précisions à apporter sur quels seraient les mécanismes les mieux appropriés?

M. PASCAL PRIORI :

1155

Pour nous c'est clair, ça passe par des programmes d'envergure par arrondissement qui sont dédiés à l'accompagnement des citoyens à travers des organismes à but non-lucratifs du quartier.

1160

Donc par exemple, le programme Écoquartier Moribond à Montréal, sous-financé, il y a beaucoup d'initiatives de membres des tables de quartier qui sont dans une précarité extrême, mais qui ne demandent qu'à accompagner les gens. Des organismes comme Solon en a fait la démonstration que c'est possible de créer des incubateurs citoyens finalement à travers des espaces collectifs, à travers des initiatives.

1165

Donc je pense que notre point c'est de dire pendant cinq ans nous avons travaillé à développer une démarche, Mobilité de quartier, et à expérimenter beaucoup beaucoup de choses, mais aujourd'hui on se retrouve dans un cul-de-sac où la Ville de Montréal dit : « Je n'ai plus d'argent. » Le fédéral dit : « C'était un concours d'une seule chance. », et le provincial qui regarde ailleurs. Donc qu'est-ce qu'on fait? On se tourne les pouces et on attend, on continue d'investir des milliards dans des infrastructures sans penser aux humains qui les occupent.

1170

1175

Donc l'idée c'est que finalement chaque sous, chaque centime investit dans des infrastructures publiques doit être accompagné de mesures incitatives d'accompagnement du réseau communautaire pour soutenir le changement et l'adoption, et l'accélération de la transformation urbaine parce qu'on voit ce qui bloque, puis le déploiement massif de pistes cyclables, c'est notamment les réticences des citoyens ou les réticences par rapport au stationnement.

1180

Donc qu'est-ce qu'on fait pour dépasser ça? On attend que des élus prennent, se fassent assassiner sous... j'exagère, mais ils reçoivent quand même régulièrement des

menaces de mort, donc qu'est-ce qu'on attend si ce n'est de dépasser ce statu quo par des mesures d'accompagnement et par des mesures sociales, tout simplement.

1185

Je ne sais pas si ça répond assez précisément à la question, mais...

LE COMMISSAIRE :

1190

Merci.

LA COMMISSAIRE :

1195

Oui, petite question, je vous amène sur le sujet des tiers-lieux. Vous avez mentionné que ce sont des espaces paramunicipaux et...

M. PASCAL PRIORI :

1200

Oui, ma langue a fourché un petit peu, mais oui.

LA COMMISSAIRE :

Ah, d'accord.

1205

M. PASCAL PRIORI :

Non, en fait dans le sens, on veut que ça soit des espaces publics ouverts et que ça soit soutenu publiquement, mais on veut que ça soit des espaces autogérés par les citoyens et citoyennes, par les résidents donc indépendants idéalement...

1210

LA COMMISSAIRE :

O.K.

1215

M. PASCAL PRIORI :

... des services municipaux.

1220

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Et depuis que vous... votre organisation existe, est-ce que vous en avez fait déjà ou en avez-vous...

1225

M. PASCAL PRIORI :

Oui.

1230

LA COMMISSAIRE :

... déjà des espaces?

M. PASCAL PRIORI :

1235

C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

1240

Est-ce que vous avez eu de la difficulté pour faire la création, t'sais, avec les arrondissements d'avoir des disponibilités?

M. PASCAL PRIORI :

1245 Non, il y a vraiment une bonne ouverture puis on a créé deux espaces, un donc dans Rosemont-La-Petite-Patrie, qui s'appelle les Ateliers de la transition socio-écologique, qui a un grand succès et bon, qui a permis l'acquisition de la moitié d'une bâtisse qui appartenait, un bâtiment religieux, qui a été soutenue par l'arrondissement, par la Ville de Montréal aussi. Puis un autre dans Ahuntsic-Cartierville, mais dont l'avenir est plus précaire malheureusement, faute de financement à long terme.

1250 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord. Donc quel est le coup de pouce que vous demandez, qui pourrait être relié au PUM qui vous aiderait à soutenir cette création de tiers-lieux?

1255 **M. PASCAL PRIORI :**

Mais en fait c'est une vision pour s'assurer que chaque quartier ait des espaces citoyens autogérés dédiés à la transition socio-écologique pour soutenir la mobilisation citoyenne.

1260

Aujourd'hui, les équipements collectifs des arrondissements, pardon je suis allé trop loin, sont lacunaires et sont très restrictifs, très restreints et avec beaucoup de contraintes et ne permettent pas en fait de répondre aux besoins des gens de se rencontrer à n'importe quelle heure de la semaine ou de la fin de semaine, et le PUM ne parle que de façon très, c'est ça, très...

1265

LA COMMISSAIRE :

Oui.

1270 **M. PASCAL PRIORI :**

... très *light*, très légère de ces équipements collectifs alors que pour nous c'est une infrastructure de base de la transformation de la Ville.

1275 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord.

1280 **M. PASCAL PRIORI :**

1280

Donc pour nous, il faut prévoir, il faut que chaque arrondissement ait au moins un espace, idéalement chaque quartier sociologique ait son cœur de quartier qui est un pôle de résilience qui permet aussi d'adapter et de créer des... briser l'isolement, mais aussi de créer des refuges par rapport... dans les périodes de crise par exemple climatiques. On l'a observé nous directement les gens viennent se réfugier en cas de coupure d'électricité dans le local parce que c'est un espace ouvert, accessible et géré par la communauté.

1285

LA COMMISSAIRE :

1290

Oui. Je vais vous rassurer, vous n'êtes pas les seuls qui réclamez ce genre d'espace. Merci.

M. PASCAL PRIORI :

1295

Oui. Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

1300

Une dernière question très très rapide parce qu'il nous reste à peu près une minute et demie, et ce n'est pas une question piège. Vous avez parlé de mise en œuvre, vous aviez indiqué certains indicateurs, quelles seraient les priorités pour s'assurer d'une mise en œuvre réussie du plan d'urbanisme et de mobilité?

1305

M. PASCAL PRIORI :

Pour moi c'est, bien, d'impliquer la société civile, largement, puis d'être au maximum transparent, d'avoir des objectifs d'engagement financier et de mettre en œuvre les changements réglementaires nécessaires le plus rapidement possible.

1310

Notre inquiétude c'est que le temps que les PLUM arrivent sur le terrain et que des actions soient financées, bien finalement on arrive en 2050 et on se dit : « Bien, c'était beau, on avait des bonnes intentions, mais là on n'est pas loin de zéro ou on a suivi un cours normal. »

1315

Ce qui compte pour nous, c'est la place de la société civile dans la capacité de faire valoir les engagements pris par l'administration et par les élus au moment du PUM et de les maintenir dans le temps. Il n'y a pas de recette miracle, c'est la mobilisation de la société civile qui va permettre l'atteinte des objectifs du PUM.

1320

LA PRÉSIDENTE :

Alors merci beaucoup d'avoir pris le temps de venir nous présenter vos idées et d'avoir pris le temps également de vous déplacer. Alors bonne fin de journée.

1325

M. PASCAL PRIORI :

1330 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1335 À bientôt.

M. PASCAL PRIORI :

 Merci beaucoup.

1340

M. GEORGE KARPAT, citoyen

LA PRÉSIDENTE :

1345

 Un petit instant, voilà. C'est bon? Bien, parce que c'est en direct alors la régisseuse, elle est très rigide. Il faut toujours y aller selon ses signes. Alors merci beaucoup d'être là, merci de vous présenter.

1350

M. GEORGE KARPAT :

 Oui, je suis George Karpát, résident de Saint-Henri.

LA PRÉSIDENTE :

1355

 Et vous êtes ici à titre de citoyen?

M. GEORGE KARPAT :

À titre de citoyen.

1360

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, alors on nous a dit que vous n'aviez pas de présentation PowerPoint, mais vous avez soumis un document...

1365

M. GEORGE KARPAT :

Oui.

1370

LA PRÉSIDENTE :

... que nous avons lu. Alors vous avez dix minutes pour présenter, après quoi nous disposons également de dix minutes pour vous poser des questions. Est-ce que vous avez besoin que je vous fasse un petit signe, deux minutes avant la fin?

1375

M. GEORGE KARPAT :

S'il vous plaît.

1380

LA PRÉSIDENTE :

Ça veut dire qu'il faudra conclure.

1385

M. GEORGE KARPAT :

D'accord.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, alors je ferai le nécessaire. Nous vous écoutons donc.

M. GEORGE KARPAT :

1395

Alors bonjour, Mesdames, Monsieur, je m'appelle comme j'ai dit, George Karpat. Je vis à Saint-Henri depuis 30 ans. Je suis ici parce que je suis très occupé par le fait que nos politiciens, tant fédéraux que provinciaux, ignorent les preuves scientifiques accablantes selon lesquelles nous traversons une grave crise climatique et ce depuis au moins trois décennies. J'aimerais commenter ce grave manquement au devoir de nos politiciens comme toile de fond de mes commentaires sur les aspects de transport public de la PUM.

1400

Ma réflexion principale, à l'intention des commissaires de l'OCPM, que nous sommes très proche d'un certain nombre de points de basculement environnementaux qui rendront l'atténuation du changement climatique inabordable, voire impossible ou que nous les avons déjà dépassés. Plus nous tardons, plus les coûts augmentent. Il est donc essentiel de maintenir nos émissions de gaz à effet de serre, GES, au minimum et de les réduire le plus rapidement possible, bien avant 2050.

1405

1410

Il est essentiel de réduire rapidement le nombre de véhicules à essence et de véhicules privés sur nos routes. Il est essentiel de réintroduire les réseaux urbains de lignes de tramway et de bus électrique que nous avons si imprudemment détruits dans les années 50 sur les pressions des lobbyistes de l'industrie d'automobiles.

1415 Les incendies de forêt massifs qui se produisent chaque été, sont un bel exemple
de ces points de basculement qui nous menacent de changements irréversibles. Notre
forêt boréale est devenue un générateur de carbone et non plus un puit de carbone
comme elle est sensée l'être. Au lieu de ralentir les changements climatiques, dorénavant
nos forêts l'accélèrent.

1420 Ce que j'aimerais dire, c'est qu'il est inutile de se contenter de parler de
planification, nous devons agir de toute urgence, transformer notre société, décarboniser
comme si nous étions en situation d'urgence de guerre, rapidement et massivement,
comme cela a été fait en 1939-1945 sous la menace de la Seconde guerre mondiale, car
1425 la crise climatique représente une menace existentielle encore plus grave pour notre
société que ne l'a été cette guerre dévastatrice.

Pour citer la cheffe climatique de l'ONU, madame Patricia Espinosa, le laps de
temps qui nous est imparti pour, je cite : « *Le laps de temps qui nous est imparti pour
1430 s'attaquer aux changements climatiques arrive bientôt à échéance. Nous devons accroître
radicalement nos ambitions.* »

C'était dit en 2018. Fin de citation. Comme l'a dit Greta Thunberg, militante
suédoise pour le climat « notre maison brûle » et en effet, l'année dernière nous pouvions
1435 voir, sentir et respirer la fumée des incendies dans l'ouest du Canada et le nord du
Québec quand des superficies record de nos forêts ont brûlées.

Ou encore citer Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, je cite : « *Notre
1440 planète se rapproche rapidement des points de basculement qui rendront le chaos
climatique irréversible. Nous sommes sur une autoroute vers l'enfer climatique avec notre
pied toujours sur l'accélérateur. L'humanité a un choix, coopérer ou périr. C'est soit un
pacte de solidarité climatique, soit un pacte de suicide collectif.* » Ça c'était dit au Charm
el-Cheikh au COP27. Fin de citation.

1445 Alors que depuis des décennies, la communauté scientifique internationale plaide et plaide encore en faveur d'une action climatique rapide et transformatrice visant à réduire les GES, nos responsables politiques manquent à l'appel en ce qui concerne la volonté politique et le financement nécessaire.

1450 Par conséquent, si la volonté politique et le soutien public ne peuvent être mobilisés, nous perdons tous ici notre temps précieux à réarranger les chaises longues sur le pont du Titanic.

1455 Par conséquent, ce sur quoi nous devons tous nous concentrer avant tout, c'est sur la manière de mobiliser le soutien public et politique en faveur d'une réduction rapide des émissions de GES et de l'électrification des transports en commun. Donc tous les planificateurs, chacune et chacun d'entre nous ici, comprenons qu'ils sont deux des nombreuses solutions à cette crise.

1460 Pour citer encore Emmanuel Macron, je commence : « *L'urgence est devenue permanente et le défi de notre génération est d'agir, agir plus vite et gagner cette bataille contre le temps, cette bataille contre la fatalité pour mettre en œuvre des actions concrètes qui vont changer nos pays, nos sociétés et nos économies.* », 2017, fin de la citation.

1465 Ou encore le GIEC de l'ONU, le GIEC c'est le Groupe d'experts international sur le changement climatique, je cite : « *Dans un monde de 9 milliards d'habitants en 2050, pour atteindre les objectifs de réduction des émissions afin d'éviter un changement climatique dangereux, les émissions par habitant devront être d'environ deux tonnes de dioxyde de carbone par an ou moins.* »

1470 Comme indiqué aux États-Unis, elle dépasse les 20 tonnes. Ça vient de la synthèse du GIEC 2009. En d'autres termes... Fin de la citation.

1475

En d'autres termes, il est urgent de diviser par dix les émissions de CO₂ en passant d'une empreinte de carbone de 20 tonnes par habitant à seulement 2 tonnes, ce qui représente un défi énorme pour n'importe quelle société.

1480

Tragiquement, je cite : « *Les émissions du Canada se situent actuellement à seulement 8 % en dessous des niveaux de 2005.* » Rappelons que le pays s'est engagé à réduire d'ici 2030, dans huit ans, ses émissions de GES de 40 à 45 % sur les niveaux de 2005. En 20 ans, je résume, en 20 ans, nous n'avons pu réduire nos émissions de GES que de 8 %, à peu près moins qu'un demi pour cent annuel. Il est évident qu'encore une fois, le Canada manquera de très loin son objectif de réduction des GES pour 2030.

1485

Dans le contexte du PUM de Montréal, la façon la plus efficace et la moins coûteuse de réduire nos émissions de GES serait, un, graduellement, mais rapidement...

LA PRÉSIDENTE :

1490

Vous allez devoir conclure, s'il vous plaît.

M. GEORGE KARPAT :

1495

Oui, j'ai une dernière page. Graduellement, un, graduellement, mais rapidement d'ici 2035 par le biais de règlement de l'aménagement des rues, du contrôle de stationnement, des taxes et d'autres mesures, réduire au minimum les voitures et les camions à essence.

1500

Deux, dans les quartiers où le service de métro est inexistant, rétablir les réseaux montréalais de tramway et/ou d'autobus électriques selon le système le plus rentable pour servir les usagers et réduire les GES.

1505 Comme il a été souligné, dernier paragraphe ici, comme il a été souligné plus haut, le temps est un facteur critique, ce processus aurait dû être lancé il y a 30 ans. Le savoir-faire en matière de technologie et de planification est déjà là. Les idées sont là, comme nous avons vu ce dernier monsieur avec sa présentation brillante. La seule chose qui manque est la volonté politique, sans laquelle le financement ne se fera pas. Merci beaucoup.

1510 **LA PRÉSIDENTE :**

1515 Merci à vous. Nous avons quelques questions pour vous. En lien avec votre première proposition où vous parlez de graduellement, mais rapidement d'ici 2035, donc moins de dix ans, alors puisque nous sommes en 2024, par le biais de règlement, d'aménagement et tout ça, donc réduire au minimum les voitures et les camions à essence. Juste d'abord une question de clarification, les voitures c'est les voitures électriques et les voitures à essence ou seulement les voitures à essence?

M. GEORGE KARPAT :

1520 Bien d'abord, les voitures à essence, mais comprenant bien les voitures en général sont un énorme facteur de consommation, de production de GES.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Donc également les voitures...

M. GEORGE KARPAT :

1530 Aujourd'hui politiquement, il est impossible de supprimer les voitures, mais il faut les... graduellement il faut les limiter, même les voitures. Écoutez, je sais que

politiquement, un point de vue emploi, et cetera, et cetera, point de vue de l'attachement des personnes à leurs voitures...

LA PRÉSIDENTE :

1535

Et quand vous dites...

M. GEORGE KARPAT :

1540

... C'est extrêmement difficile, mais je crois en termes de la science, tôt ou tard et souhaitablement tôt.

LA PRÉSIDENTE :

1545

Quand vous dites au minimum, réduire au minimum, qu'est-ce que ça veut dire?

M. GEORGE KARPAT :

1550

Mais écoutez, il y a des professionnels du milieu, des planificateurs, des physiciens qui sont beaucoup plus qualifiés que moi de définir les chiffres.

LA PRÉSIDENTE :

1555

Vous dites « c'est extrêmement difficile » pour toutes sortes de raison, pour les raisons que vous avez expliquées de convaincre les gens de délaisser la voiture, alors je laisse la voiture... je laisse le camion à essence de côté, quelles sont... quels moyens, à quels moyens pourriez-vous penser pour inciter les gens, pour suggérer? Je sais que ce n'est pas votre métier, mais en même temps vous y avez réfléchi, alors.

1560

M. GEORGE KARPAT :

Écoutez, comme amateur total dans la matière, mais c'est sûr ce que c'est à faire les politiciens déjà, il faut, t'sais, c'est de donner des alternatives électrifiées qui ne produisent... le transport public...

1565

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1570

M. GEORGE KARPAT :

... en général. Ça, c'est l'axe majeur de solution et de transition.

LA PRÉSIDENTE :

1575

D'accord.

M. GEORGE KARPAT :

1580

Mais t'sais ce dont je parle c'est il faut absolument accélérer le rythme, c'est le rythme qui manque et l'engagement politique. Vous l'avez vu sûrement et vous êtes au courant, t'sais, il y a des lettres ouvertes des scientifiques internationaux, des prix Nobels qui plaident depuis des décennies.

1585

Il y a des autres lettres des ingénieurs, des lettres de scientifiques. On en a vu, des médecins pour l'environnement, on en a vu t'sais par des douzaines. Ils disaient tous pour t'sais des changements plus concrets et plus rapides et ça n'arrive pas. T'sais j'ai

l'impression qu'il y a des millions de personnes extrêmement frustrées de ça, extrêmement frustrées, comme moi. T'sais que...

1590

LA PRÉSIDENTE :

Donc il faut...

1595

M. GEORGE KARPAT :

... et déprimer éventuellement les gens, t'sais il y a des... la santé, t'sais c'est une question de santé mentale...

1600

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

1605

M. GEORGE KARPAT :

... du public.

LA PRÉSIDENTE :

1610

Alors, mon collègue Christian a sûrement une question pour vous.

LE COMMISSAIRE :

1615

Oui, merci de votre présentation. Quelque part dans votre présentation, vous nous dites que l'humanité à deux possibilités, coopérer ou périr, je pense quelque chose comme ça.

M. GEORGE KARPAT :

Ou périr.

1620

LE COMMISSAIRE :

Ou périr.

1625

M. GEORGE KARPAT :

Ça c'est Guterres qui a dit ça.

LE COMMISSAIRE :

1630

Voilà. Mais pour coopérer, il n'y a pas de mais, pour coopérer, je pense que ça prend de l'implication citoyenne, il faut se mobiliser. Vous n'en avez pas beaucoup parlé. Comment on fait pour se mobiliser, pour accélérer cette transition-là, pour recevoir le message que vous portez aujourd'hui, ça nous prend une mobilisation citoyenne ou pas?

1635

M. GEORGE KARPAT :

Écoutez, je suis impliqué dans le... mon implication dans l'environnement a commencé quand j'avais 24 ans, en 1971, O.K.? Je n'étais pas impliqué à temps plein depuis, mais depuis 90 je suis impliqué.

1640

Écoute, je fais ce que je peux et il y a des milliers de personnes dans les ONG surtout ici au Québec, le travail des ONG est incroyable, mais ce n'est pas suffisant. Ils n'ont pas les moyens. L'argent, sans la collaboration, l'argent et les taxes et la capacité de générer des revenus est avec le gouvernement. C'est eux qui sont, selon moi, sont à

1645

blâmer pour ne pas avoir communiqué, bien communiqué depuis longtemps avec les citoyens. Alors il faut absolument communiquer, avoir des campagnes de communication, à leur expliquer que ce n'est pas un... C'est sérieux, c'est sérieux. T'sais comme dit Guterres.

1650

LE COMMISSAIRE :

C'est que...

1655

M. GEORGE KARPAT :

... comme dit Guterres, t'sais c'est périr ou agir.

LA PRÉSIDENTE :

1660

Donc, corrigez-moi si je me trompe, ce que je comprends c'est que vous, en réponse à la question de mon collègue, vous exprimez que les citoyens sont déjà mobilisés, mais qu'il manque, mais que c'est au niveau politique où il y a de l'inaction, ce que vous aviez déjà dit?

1665

M. GEORGE KARPAT :

Les gens sont déjà, il y a un travail énorme qui a été fait par les ONG environnementales ici à Québec, dont je fais partie depuis longtemps, mais ce n'est pas suffisant. Ces organismes-là n'ont pas les ressources. C'est sûr que le gouvernement doit communiquer...

1670

1675 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1680 **M. GEORGE KARPAT :**

... et doit préparer le champ pour l'avenir, qu'ils n'ont pas fait.

LA PRÉSIDENTE :

1685 Bien.

M. GEORGE KARPAT :

Qu'ils commencent à faire un peu.

1690

LA PRÉSIDENTE :

Alors Lise, rapidement?

1695 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Je vais vous amener sur la recommandation numéro 2 que vous nous faites. Vous l'avez effleurée rapidement, c'est la réintroduction du tramway et des bus électriques qui est en lien certainement avec votre recommandation 1 de diminuer au minimum les voitures.

1700

Donc, je vais vous poser un peu la même question que j'ai posée au citoyen Lapierre précédemment, quelles sont les avantages et les désavantages de réinstaurer le tramway à Montréal?

1705

M. GEORGE KARPAT :

Mais les avantages c'est un... O.K. Avantage 1, beaucoup moins cher que le métro. Avantage 2, c'est un moyen de transport qui demande moins de densité urbaine, alors ça peut être introduit sur les rues où on ne peut pas mettre des métros. O.K.

1710

C'est, je ne sais pas l'expression en français, mais c'est beaucoup plus amical qu'un autobus diesel. Ça peut être introduit sur n'importe quel, presque n'importe quelle rue commerciale. C'est assez rapide. Pas aussi rapide qu'un métro, mais plus rapide que faire du vélo ou d'autres moyens de transport pour les personnes qui ne peuvent pas faire de transport actif. Alors ça c'est les avantages.

1715

Est-ce qu'il y a des désavantages? Oui, ça va coûter beaucoup d'argent, mais est-ce qu'on a le choix? Je ne crois pas, pour avoir un avenir sans GES, on n'a vraiment pas le choix.

1720

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Merci.

1725

M. GEORGE KARPAT :

Malgré les désavantages, s'il y en a.

1730

LA COMMISSAIRE :

Oui. Bien sûr.

1735 **LA PRÉSIDENTE :**

Dernière petite question rapide, il nous reste une minute et demie, je crois. Vous parlez de la volonté politique qui, selon vous, manque et vous dites bon sans laquelle le financement ne se fera pas. Est-ce qu'il peut y avoir différentes sources de financement?
1740 Est-ce qu'il y aurait d'autres sources de financement que le gouvernement, selon vous?

M. GEORGE KARPAT :

Bien le gouvernement c'est nous, c'est vous.

1745

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1750 **M. GEORGE KARPAT :**

C'est notre argent.

LA PRÉSIDENTE :

1755

Vous n'êtes pas sans savoir que les niveaux de gouvernement nous annoncent des déficits abyssaux, alors la réponse logique de leur part c'est de dire « on n'a pas d'argent, ce n'est pas notre priorité ». Dans ce cas, est-ce qu'il y aurait d'autres sources de financement?

1760 **M. GEORGE KARPAT :**

Bien il y a Hydro-Québec, nous vendons, nous exportons notre électricité. Je crois que c'est déjà dans le jeu. Alors...

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne veux pas vous mettre en boîte, là, j'essaye...

1770 **M. GEORGE KARPAT :**

Écoutez...

LA PRÉSIDENTE :

1775 ... on réfléchit.

M. GEORGE KARPAT :

1780 ... j'ai étudié les sciences économiques et tout ça, j'ai fait certaines lectures, par exemple, que les gouvernements peuvent dépenser, les seules limites sur les dépenses gouvernementales, vous parlez des déficits, les seules selon certaines lectures que j'ai faites des économistes, le seul frein sur les dépenses du gouvernement, c'est l'inflation. S'il y a de l'inflation, ça veut dire que les... il y a trop d'argent dans le système. Le système ne peut pas, les fournisseurs ne sont pas là. Mais tant qu'il n'y a pas d'inflation plus que
1785 2 %, 3 %, le gouvernement peut dépenser.

LA PRÉSIDENTE :

1790

O.K. Donc...

M. GEORGE KARPAT :

1795

C'est ma compréhension de...

LA PRÉSIDENTE :

1800

O.K.

M. GEORGE KARPAT :

... des dépenses publiques.

1805

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Alors c'est déjà terminé. Ça passe extrêmement rapidement, merci beaucoup d'avoir pris le temps de partager avec nous votre opinion, vos idées et vos réflexions, et merci beaucoup d'être venu nous présenter tout ça.

1810

M. GEORGE KARPAT :

Merci à vous.

1815

LA PRÉSIDENTE :

Alors bonne fin de journée, au revoir.

M. GEORGE KARPAT :

1820 Bonne fin de semaine.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Et nous revenons dans quelques instants.

**M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ, Mme EMMANUELLE HÉBERT et Mme MARIE
LESSARD**

1830 Culture Montréal

LA PRÉSIDENTE :

1835 Alors merci beaucoup et bienvenue. Merci d'être là. Je vais vous demander de vous identifier et de préciser l'organisation que vous représentez, s'il vous plaît.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

1840 Bonjour, bonne journée. Je suis Emmanuelle Hébert. Je suis la directrice générale de l'organisme Culture Montréal. Je suis accompagnée de mon collègue Pierre-François Sempéré, directeur au développement stratégique et politique, ainsi que de Marie Lessard qui est la vice-présidente de notre commission Cadre de vie.

1845

LA PRÉSIDENTE :

1850 Alors bienvenue encore une fois. Je vous rappelle les petites règles, dix minutes pour présenter, suivies de dix minutes pour que les commissaires puissent vous poser des questions. Nous avons lu le document que vous avez soumis à la consultation. Et avez-vous, dernier détail, avez-vous besoin d'un petit signe lorsqu'il reste deux minutes pour savoir que vous avez à conclure?

1855 **Mme EMMANUELLE HÉBERT :**

On a...

LA PRÉSIDENTE :

1860 Vous avez tout ce qu'il faut?

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

1865 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1870 Très bien. Alors nous vous écoutons.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

1875 Merci. Alors Culture Montréal est une organisation citoyenne indépendante et non partisane qui existe depuis 20 ans et on a comme mission d'ancrer la Culture au cœur du développement transversal de Montréal. Ici la culture est comprise au sens large donc

évidemment les arts, les arts, les industries culturelles et créatives, mais également le design, l'architecture, l'aménagement, les patrimoines ou encore le tourisme culturel. On est également reconnu comme le conseil régional de la culture de la région de Montréal.

1880 Nous tenons à souligner l'apport à ce mémoire assez costaud d'experts bénévoles qui siègent sur trois de nos cinq commissions permanentes, commission Cadre de vie, celle d'Art public et celle de Culture et transition écologique. Donc, c'est vraiment un exercice d'intelligence collective.

1885 Le premier grand constat qu'on fait, c'est l'absence de la culture dans le projet du PUM 2050. On faisait d'ailleurs le même constat dans le mémoire qu'on a déposé pour le projet de ville.

1890 Certes il y a quelques éléments qui touchent la culture et son rôle dans la planification de l'aménagement qui s'y trouve, mais c'est fait de façon parcellaire et surtout sous la loupe des équipements culturels. Il nous semble qu'il n'y a pas de fil rouge qui permet de réellement intégrer et reconnaître l'importance de la culture dans la vision projetée du Montréal de demain.

1895 Or, la culture pourrait très bien s'y intégrer dans certaines orientations actuelles. Par exemple, toute la section sur la rue comme nouvel espace partagé. Il est également incontournable dans la mise en œuvre du PUM que celle-ci s'ancre dans l'ensemble des éléments qui font de la personnalité et l'art de vivre montréalais et la culture est au cœur de cette identité.

1900 Quand on regarde le bilan du dernier plan d'urbanisme, on voit qu'en fait ça démontre l'impact significatif de la culture sur le développement du territoire et sur la qualité de vie aussi des citoyens et citoyennes, surtout lorsque la culture est intégrée de façon systématique et robuste.

1905 On peut prendre l'exemple de la carrière Miron, qui était identifiée comme un espace problématique. La ville a offert au Cirque du Soleil de s'y installer avec son siège social, a planifié et entamé une transformation ambitieuse, en fait, d'une ancienne carrière de déchet en parc, le parc Frédéric-Back.

1910 Fort de cette reconnaissance-là du rôle de la culture comme un levier de développement, la TOHU s'y est installée et l'École nationale du cirque et on a vu une transformation en fait de ce secteur-là pour devenir la Cité de Arts du Cirque qui est reconnue partout, dans un secteur qui était excentré et défavorisé.

1915 La Ville a fait preuve d'ambition à l'époque et d'audace en affirmant sans détour que qui dit Montréal, dit culture et en aspirant à faire de Montréal une métropole culturelle internationale. 30 ans plus tard, le développement de la Ville par la culture est un succès local et à l'étranger.

1920 Il s'agit maintenant de rectifier ce recul-là dans le PUM actuel. Le cœur de notre mémoire s'articule ainsi autour de la recommandation visant à intégrer impérativement une dimension culturelle forte et transversale aux trois dimensions qui sont déjà identifiées dans le projet, et de le faire par l'intégration de la notion d'aménagement culturel du territoire.

1925 On va donc concentrer notre mémoire sur cette question-là, cet aspect-là. Vous avez vu en le lisant qu'il y a beaucoup d'autres éléments, mais on souhaitait prendre ces quelques minutes là pour se concentrer là-dessus. Je passe la parole à mon collègue.

1930 **M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :**

Oui, ce que nous appelons aménagement culturel, c'est en fait une vision culturelle territoriale qui sert deux grands objectifs, qui sont, un, de mettre en valeur la montréalité,

1935

autrement dit ce qui fait le caractère spécifique de notre métropole, son histoire, sa morphologie urbaine, son patrimoine, son architecture, évidemment ses manifestations et expressions artistiques. Et deux, de constituer une ville vivante, une ville conviviale, une ville en tant que lieu de sociabilité.

1940

Donc d'un côté mettre en valeur l'histoire et l'identité du lieu pour pouvoir s'ancrer sur son territoire, pour pouvoir se sentir chez soi et de l'autre, créer les conditions de la rencontre entre les habitants, provoquer des échanges, faire de la ville un lieu de proximité.

1945

D'où l'importance, par exemple, de considérer dans le PUM le patrimoine culturel immatériel parce que l'identité des quartiers repose évidemment sur les caractéristiques intrinsèques des lieux, dans toute sa matérialité, mais également sur l'évolution de pratiques sociales et culturelles de gens qui habitent ces quartiers. Que serait Montréal Nord sans le patrimoine vivant des communautés culturelles du quartier et notamment l'expression des cultures urbaines?

1950

Donc, il faut inclure des objectifs clairs, liés à la sauvegarde du patrimoine culturel et matériel. L'UNESCO a démontré que c'était possible d'intégrer cette question dans les plans d'aménagement urbains.

1955

Autre élément à prendre en compte, l'art public, son intégration dans le précédent PUM de 92 a eu un impact majeur. On l'appelle la Ville à en faire de même, en particulier avec la question de l'art public éphémère et temporaire qui constitue une autre manière de raconter la Ville et aussi avec la question des entrées de Ville, qui sont des lieux de passage, des non-lieux, mais qui ont tout à gagner de ces interventions artistiques

1960

majeures parce qu'une ville doit aussi nourrir notre imaginaire.

1965 Je continue en fait l'énumération, d'où l'importance, autre exemple, des lieux de culture. En particulier des lieux, des espaces de création et des lieux de diffusion qui sont confrontés à des enjeux très sérieux, d'un côté pour les espaces de création à l'augmentation des valeurs foncières et des taxes qui forcent un grand nombre d'artistes à partir de plus en plus loin, y compris en dehors de l'Île pour pouvoir créer et pratiquer leur art, et de l'autre, les lieux de diffusion qui sont aux prises avec des défis de cohabitation liés au bruit, qui peuvent mener jusqu'à leur fermeture. Le dernier exemple en date étant évidemment celui de La Tulipe.

1970 Exemple qui nous rappelle, notamment, à quel point il est important que les arrondissements appliquent leur compétence en matière de réglementation, mais qu'il faut aussi aller plus loin en intégrant au Plan d'urbanisme et de mobilité, le principe d'agent de changement pour assurer une cohabitation harmonieuse.

1975 D'où l'importance aussi, autre exemple, d'intégrer les artistes en amont des démarches de planification et d'aménagement, notamment dans les grands projets de développement. Citons, par exemple, le prolongement de la ligne bleue ou encore le quartier Namur-Hippodrome.

1980 Penser et intégrer une dimension culturelle en amont, c'est mener des transformations urbaines qui tiennent compte de l'identité du territoire et de la qualité de vie des habitants, la culture constituant une invitation à vivre la ville ensemble.

1985 Vivre la ville, c'est aussi prendre plaisir à arpenter l'espace urbain, à se l'approprier. C'est tout l'intérêt que revêt la notion de promenabilité que nous ramenons et qui met au centre la question de, au centre de l'aménagement, pardon, la question de la qualité du lieu du point de vue des personnes qui y vivent et par conséquent, la question du plaisir à explorer ce lieu; et la culture évidemment joue un rôle là-dedans pour faciliter cela.

1990

Le PUM gagnerait donc à évaluer la performance de ces aménagements, à l'aulne de la promenabilité et de mettre en avant des moyens d'améliorer l'espace public pour favoriser la promenabilité partout sur le territoire et pas seulement dans Ville-Marie.

1995 Nous pensons, par exemple, à l'Est de Montréal avec l'aménagement d'un parcours riverain qui permettrait nécessairement de valoriser l'accès aux rives et/ou l'intégration d'une dimension culturelle pourrait agir comme un véritable levier de reconnexion des habitants avec le fleuve.

2000 Donc, nous plaidons pour une véritable intégration de la culture dans ce projet de plan d'urbanisme et de mobilité parce que la culture ne doit pas être conçue comme une caution cosmétique ou festive, mais elle doit être partie prenante, véritablement partie prenante de l'aménagement et des transformations urbaines.

2005 La culture contribue au mieux vivre en ville, en créant du sens et de la cohésion sociale. Elle s'inscrit parfaitement dans la vision plus globale telle que formulée dans le projet de PUM 2050 d'une ville à échelle humaine, d'une ville conviviale, inclusive, favorisant le bien-être, mais aussi d'une ville résiliente, une ville qui mène les transformations nécessaires pour assurer la transition socio-écologique.

2010 Marc Augé qui est anthropologue qui a beaucoup réfléchi sur la question de la Ville, du lieu et du non-lieu, disait qu'il y a trois caractéristiques principales qui permettent de définir un lieu. Un lieu se définit avant tout comme étant identitaire, relationnel et historique, et c'est précisément pour cela que nous plaidons pour l'intégration de l'aménagement culturel du territoire dans le projet de PUM parce que cette approche est au service de la réalisation de ces trois qualités qui permettent de faire lieu.

2015

Par ailleurs, nous avons déjà mentionné lors de la consultation sur le Projet de Ville, qu'imaginer le futur de Montréal nécessite de considérer des territoires particuliers

2020 qui caractérisent et fondent l'identité de Montréal. Nous accueillons donc positivement la
définition ou l'inscription, pardon, de territoire emblématique dans le PUM, mais nous
soulignons que la définition qui leur est donnée et qui leur confère ce statut emblématique,
milite pour un plus grand nombre de territoire. Nous pensons particulièrement au territoire
2025 formé par le parc Maisonneuve et le parc Olympique qui a toutes les caractéristiques pour
être reconnu comme territoire emblématique.

Une telle diversification permettrait d'enrichir la notion de montréalité et
provoquerait un sentiment de fierté et d'appartenance sur tout le territoire montréalais en
plus d'avoir une considération pour l'Est de Montréal, territoire prioritaire de
2030 développement pour la Ville et le Gouvernement du Québec.

Et je termine enfin en disant que la réussite du PUM repose sur la capacité de le
mettre en œuvre et sur la bonne gouvernance qui en découlera. Évidemment, en
hiérarchisant les priorités d'intervention pour atteindre les ambitions du PUM parce que
2035 c'est un document gigantesque, et puis en s'assurant évidemment aussi de la meilleure
coordination et harmonisation possible avec les arrondissements, il faudra que les plans
locaux d'urbanisme soient en adéquation avec la vision et les objectifs du PUM.

Et enfin, en mettant en place des mécanismes de suivi et de reddition de compte
2040 efficaces et peut-être avec une périodicité plus resserrée et régulière à l'instar de ce qui se
fait pour le Plan métropolitain d'aménagement et développement et c'est pour ça que nous
proposons la publication du bilan des cibles tous les 18 mois, la publication d'un bilan
triennal et l'organisation d'un rendez-vous triennal avec la collectivité montréalaise.

2045 **Mme EMMANUELLE HÉBERT :**

En conclusion, il nous apparaît important de revenir sur un angle mort du PUM
c'est-à-dire le 400^e anniversaire de Montréal qui sera célébré en 2042. Je termine là-

2050

dessus. Ça peut paraître loin 2042, 18 ans dans l'aménagement du territoire c'est demain matin.

2055

Et quand on pense, il suffit penser, en fait, à l'aménagement d'exception de la promenade Champlain à Québec qui était aussi un legs important dans le cadre d'anniversaire de ce type-là, pour sentir l'envie de prendre son crayon puis de commencer à réfléchir.

2060

On est donc un peu étonnés que le PUM soit silencieux là-dessus, il nous apparaît que des projets ambitieux et visionnaires prennent du temps et qu'il faut le nommer d'ores et déjà.

2065

Donc, ce qu'on recommande en fait pour aboutir à des projets significatifs et structurants, c'est d'intégrer le 400^e anniversaire comme un jalon important de la mise en œuvre du PUM. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'étais sur le point de me faire gronder par notre amie régisseuse, notre collègue.

2070

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

45 secondes de plus, on vous remercie.

2075

LA PRÉSIDENTE :

Bien. Merci. J'ai noté que vous aviez ajouté au libellé de la vision proposée par la Ville à échelle humaine, une Ville à échelle humaine.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2080 Oui, absolument, c'est bien ça.

LA PRÉSIDENTE :

2085 Bien. J'aimerais vous entendre sur votre recommandation 1, qui est d'enrichir le futur PUM d'un préambule qui met en lumière la personnalité et l'unicité de la métropole montréalaise. Comment en êtes-vous arrivés à cette recommandation et qu'est-ce que vous aimeriez voir dans ce préambule ou lire ou entendre?

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2090 Oui, merci. On avait fait le constat déjà au moment de la consultation sur le projet de ville que le projet de ville ne s'inscrivait pas dans la géographie et dans l'histoire montréalaise.

2095 Le tir a été, il nous semble, rectifié en ce qui concerne la géographie puisqu'avec les chapitres, notamment sur les territoires emblématiques et les secteurs d'opportunité, on voit bien qu'il y a une volonté précisément de s'inscrire à l'intérieur de ce territoire-là, mais la dimension historique est absente, complètement en retrait alors que précisément quand on parle de ce qui fait l'identité d'un lieu, et bien évidemment il faut considérer cette dimension historique là.

2105 On a essayé dans notre mémoire de... on s'est prêtés, je dirais, à un exercice où on mettait en avant des éléments identitaires relatifs un peu à l'histoire de cette ville en lien avec la morphologie urbaine, en lien avec le patrimoine, l'architecture ou l'évolution en fait de cette métropole en tant que métropole culturelle.

2110 Mais on se disait que le PUM gagnerait effectivement à avoir peut-être un préambule dans lequel soit on pourrait mettre des extraits, parce qu'il y en a plein en fait d'écrivains qui ont pu réfléchir sur cette ville et son évolution historique, ce qui permettrait peut-être de donner un peu plus de profondeur, je dirais, à ce PUM-là même si on est bien conscients que c'est un exercice règlementaire. On sait ce que c'est un plan d'urbanisme évidemment, mais on voulait l'amener un peu plus loin.

2115 Ou alors peut-être de donner le mandat tout simplement à un écrivain, un écrivain montréalais de définir ce qu'est pour lui cette métropole, son évolution, qu'est-ce que ça veut dire? Qu'est-ce qui la distingue au fond cette métropole? Quelle est sa personnalité? Quelle est son âme?

2120 Et je dirais c'est ce qu'on dit, mais la littérature peut nous amener à élargir un petit peu la compréhension du territoire. Voilà. Et il y a un grand nombre d'écrivains montréalais qui réfléchissent sur la ville, l'évolution de cette ville-là.

2125 Donc je dirais qu'on s'est situés là-dedans. Soit reprendre des extraits de différents écrits qui ont pu être déjà produits par le passé, soit peut-être donner le mandat à un écrivain de se pencher particulièrement sur cette question, la question vraiment de la personnalité.

LA PRÉSIDENTE :

2130 Une deuxième question très très rapide, vous mentionnez à la page 40, je ne vais pas vous demander d'y aller, je vais vous lire le petit paragraphe.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Oui.

2135 **LA PRÉSIDENTE :**

« Le PUM prévoit l'adoption par les arrondissements de Plans locaux d'urbanisme et de mobilité, la mise en place des outils de coordination et des règles d'harmonisation entre le PLUM des arrondissements avec les objectifs du PUM devient donc nécessaire. »

2140 Est-ce qu'en écrivant ceci vous aviez l'impression ou vous vous dites que les PLUM sont nécessaires, sont obligatoires?

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2145 Alors je passerais la parole à Marie Lessard pour cela.

Mme MARIE LESSARD :

2150 Oui, ce n'est pas tant qu'ils sont obligatoires, mais ils doivent s'inscrire dans une coordination avec les autres, d'un arrondissement à l'autre et aussi avec la planification de la Ville. Et il n'y a pas beaucoup d'information là-dessus. C'est un PUM qui est ambitieux, généreux, qui a plein d'objectifs extraordinaires, mais la façon d'atteindre ces objectifs, les différents acteurs, les différents territoires, leur coordination, ce n'est pas vraiment mentionné clairement dans le document.

2155

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc ce qu'on sait c'est qu'il devra y avoir conformité?

2160 **Mme MARIE LESSARD :**

Mais comment se coordonne-t-on? On le voit actuellement, il y a beaucoup de difficulté à coordonner les arrondissements les uns avec les autres.

LA PRÉSIDENTE :

2165

O.K.

Mme MARIE LESSARD :

2170

C'est comme avec Dinu Bumbaru, on a toujours parlé beaucoup d'inter-arrondissementalité et ça n'existe pas beaucoup et de même tous les acteurs qui sont dans les arrondissements, dans les services centraux, il y a de la coordination, mais il faudrait vraiment que ça soit inscrit plus formellement pour que ça...

2175

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Mme MARIE LESSARD :

2180

... pour que le PUM soit vraiment réalisé tel que ces grands objectifs le souhaitent.

LA PRÉSIDENTE :

2185

Donc, on n'est pas sûrs que les PLUM soient obligatoires ou soient optionnels?

Mme MARIE LESSARD :

2190

Bien en principe ils devront se faire, mais ça peut prendre du temps...

LA PRÉSIDENTE :

2195 O.K.

Mme MARIE LESSARD :

2200 ... comme un peu on le voit avec tous les outils de planification qui se mettent en place, les... Ça ne se fait pas toujours tout de suite. Il n'y a pas mention qu'ils sont obligatoires, mais il y a sûrement une intention que chaque arrondissement en fasse un. Enfin c'est comme ça que le document le décrit.

LA PRÉSIDENTE :

2205
Merci.

LA COMMISSAIRE :

2210 Oui, moi je vais vous emmener sur le territoire de l'Art éphémère et temporaire. Vous dites que c'est un angle mort au développement culturel de Montréal et vous mentionnez que vous voulez justement rectifier le tir puis mettre en place des stratégies qui vont intégrer l'art temporaire et éphémère. C'est une, d'ailleurs, de vos recommandations; 7, 8 et 9. Dans un premier temps, est-ce que vous pourriez nous faire
2215 la différence entre l'art éphémère et temporaire? Est-ce que c'est la même chose? Est-ce que ça touche...

Mme EMMANUELLE HÉBERT:

2220 Bien en fait l'art c'est assez technique, si vous voulez. Généralement, l'art éphémère va parfois se détruire par lui-même. Vous savez on parle de *land art* par

exemple. Ça fait qu'on installe quelque chose qui fond, qui se détruit, qui vit. Alors que l'art public temporaire c'est plutôt qu'on va installer une œuvre, mais pas de façon permanente. Donc, si on pense par exemple les exemples classiques c'est les statues.

2225

LA COMMISSAIRE :

Oui.

2230

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

... qui sont là, qui célèbrent des héros et rarement des héroïnes, mais ça c'est un autre sujet. Alors là c'est de façon permanente alors qu'on peut installer une œuvre, ça a été beaucoup fait pendant la pandémie même dans les parcs en fait, on installait des œuvres temporaires, certaines éphémères qui se défaisaient au fil du temps.

2235

C'est beaucoup plus rapide, c'est moins couteux, ça peut avoir, ça a un impact du même sens et souvent c'est même une porte d'entrée pour les artistes de la relève et ça permet souvent en fait d'avoir de l'art dans un plus grand nombre d'endroits parce que quand on veut installer une œuvre d'art permanente, bien là il y a des enjeux allant du type de boulon qu'on peut rentrer et cetera, et cetera.

2240

LA COMMISSAIRE :

Oui. D'accord, merci. Et donc ce que vous demandez dans votre recommandation, c'est que cet art-là temporaire et/ou éphémère devienne un usage transitoire, c'est ça que vous demandez, qu'il y ait un espace pour permettre l'installation de ces...

2245

2250

Mme EMMANUELLE HÉBERT:

Bien on demande à la fois qu'ils soient inscrits au même titre que l'art public.

2255 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

2260

D'une part, et d'autre part, effectivement qu'on puisse avoir des zones dédiées qui permettent d'expérimenter parce que parfois quand on veut faire une œuvre d'art éphémère ou temporaire, la réglementation ne le permet pas. Il faut faire attention parce que... t'sais il y a une piste cyclable qui passe à côté du parc, donc on ne peut pas. Puis là
2265 c'est : est-ce que c'est ignifuge? Est-ce que, bon... et cetera, et cetera.

Donc si on avait des espaces et des zones qui étaient dédiées d'expérimentation, je ne dis pas qu'il ne faut pas aucune réglementation, mais qui facilitait le déploiement-là et aussi le prototypage.

2270

Par exemple, Daily tous les jours est une compagnie qui a fait les balançoires au partenariat du Quartier des Spectacles.

LA COMMISSAIRE :

2275

Oui.

2280 **Mme EMMANUELLE HÉBERT :**

Je ne sais pas si vous vous souvenez pendant des années. Bien au départ, c'était une expérimentation. C'est un prototype qu'on a ramené, bon. Et bien c'est parce que le Quartier des Spectacles était un espace qui permettait ça, mais il pourrait y en avoir partout dans la Ville. En tout cas, peut-être pas partout, mais minimalement à un plus grand nombre d'endroits.

2285 **LA COMMISSAIRE :**

2290 Parfait.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Je rajouterais juste...

2295

LA COMMISSAIRE :

Oui, allez-y.

2300 **M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :**

... un point par rapport à ça c'est que le...

LA COMMISSAIRE :

2305

Rapidement.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2310

... Conseil jeunesse, oui très rapidement, excusez-moi. Le Conseil jeunesse de Montréal...

LA COMMISSAIRE :

2315

Non, c'est parce que j'ai un collègue qui...

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2320

... a publié un rapport très intéressant sur l'art public et il y a une recommandation qui parle justement d'espace de rotation en fait qui s'apparentent en fait à la recommandation qu'on propose, d'identifier les zones polyvalentes, mais donc il le ramène, le Conseil jeunesse de Montréal, pareil avec cette même... ce même souci que nous avançons en fait dans le mémoire.

2325

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Merci.

2330

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Je vous en prie.

LA PRÉSIDENTE :

2335

Christian, tu n'as pas beaucoup de temps.

LE COMMISSAIRE :

2340 Bon. Vous avez une recommandation sur la mixité fonctionnelle. On s'en va vraiment dans les quartiers. L'école c'est un bien public, ça peut nous aider à vitaliser le quartier, mais aussi comme production de lieu culturel, c'est ce que je comprends. Comment ça fonctionne? Est-ce que vous avez des exemples? C'est quoi l'avenir de cette recommandation-là?

2345

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2350 Ce qu'on dit, en fait, dans cette recommandation, dans cette partie-là, on s'appuie déjà sur un avis que la commission Cadre de vie, une autre commission à Culture Montréal, Cadre de vie avait publié il y a quelques années.

2355 Et en fait au-delà du réseau d'infrastructure vieillissant des écoles, il y avait plusieurs choses en fait dans cet avis. Il était question aussi du fait de pouvoir utiliser ces espaces-là le soir ou en fin de semaine à d'autres usages, en fait, de type communautaire ou culturel.

2360 Et c'est ce qu'on essaye de ramener en disant effectivement l'école en tant que lieu de vie en fait dans un quartier qui trône un petit peu, c'est un peu le service qui trône au sommet d'un quartier quand même, c'est un des services essentiels d'un quartier, et bien pourrait très bien effectivement mettre à disposition ses locaux pour des activités culturelles et communautaires et se faisant renforcer, je dirais, la vie de quartier.

2365 Et donc, même si ça se fait, on le voit que ça se fait et que ça peut se faire effectivement, mais ce n'est pas une tendance généralisée et donc on ramenait en fait cette question-là qui nous tient à cœur. Voilà.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

2370 Et peut-être en complément, c'est oui, ce qu'on voit souvent c'est qu'une école va
investir dans un gymnase ou dans un amphithéâtre qui va le soir servir à une maison de la
culture. Ça c'est une façon très très formelle si vous voulez, qui demande beaucoup de
moyens, mais il y a aussi d'autres façons informelles. On peut penser à de la pratique
artistique amateur, on peut penser à même de la culture comme moyen d'expression de
soi, donc des espaces de création et voilà.

2375

LE COMMISSAIRE :

Oui. O.K.

2380

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Comme ça je ne me ferai pas chicaner par madame la régisseuse, merci
beaucoup.

2385

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Merci à vous.

2390

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

Merci pour votre écoute.

LA PRÉSIDENTE :

2395

Ça passe extrêmement rapidement. Alors voilà. Merci beaucoup de votre...

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

Est-ce que vous aimeriez qu'on vous envoie le mémoire qu'on avait fait sur les écoles?

2400

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait quand même pas mal, hein?

2405

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2410

Oui.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

2415

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Absolument.

2420

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

Merci.

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors bonne fin de journée, merci.

2430

Mme CATHERINE MAHEU et M. BRIAN FAHEY

Collège Villa Maria

2435

LA PRÉSIDENTE :

Alors bonjour et bienvenue. Merci de vous présenter et de préciser l'organisation que vous représentez, s'il vous plaît, pour les fins de l'enregistrement.

2440

Mme CATHERINE MAHEU :

Oui, très bien. Alors mon nom est Catherine Maheu. Je suis la présidente du conseil d'administration du Collège Villa Maria. Je suis accompagnée aujourd'hui de monsieur Brian Fahey, de Fahey la firme d'urbanisme, que je pense que vous le connaissez un peu. Alors il est ici avec moi aujourd'hui puisqu'il travaille avec nous au soutien de la présentation que nous faisons aujourd'hui...

2445

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

2450

Mme CATHERINE MAHEU :

... devant l'OCPM.

LA PRÉSIDENTE :

2455

Alors je vous préciserai que vous disposez de dix minutes pour votre présentation et ce dix minutes est suivi d'un autre, d'une autre période de dix minutes pendant laquelle les commissaires peuvent vous poser des questions. Si vous avez besoin d'un petit rappel deux minutes avant la fin peut-être, pour conclure? Pour vous...

2460

Mme CATHERINE MAHEU :

Peut-être, oui. On va le prendre.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Ça veut dire donc oui, vous allez le prendre.

Mme CATHERINE MAHEU :

2470

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2475

Et je vous préciserai que nous avons lu le document que vous nous avez fait parvenir.

Mme CATHERINE MAHEU :

2480

C'est parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2485 Alors nous vous écoutons.

Mme CATHERINE MAHEU :

2490 Alors écoutez notre intervention ne sera pas peut-être pas longue, mais elle est certainement très importante pour notre institution et je commencerai par vous divulguer que je suis une ancienne du Collège Villa Maria, de la promotion 1987 suivant les traces de ma mère qui est une ancienne également, une diplômée de 1955.

2495 Et par la suite j'ai été moi-même suivie de ma sœur, qui est une diplômée de 1992. Donc, c'est une affaire de famille chez nous, mais je ne suis nullement la seule et cela témoigne à mon sens de l'enracinement très profond de notre institution au sein de notre communauté depuis plus d'un siècle.

2500 Donc, j'ai l'immense fierté aujourd'hui de comparaître devant vous pour vous faire part des recommandations du collège en lien avec le projet de PUM 2050. Pour ceux qui ne connaîtraient pas notre institution, vous êtes cordialement invités à vous y rendre pour constater la grande beauté de son emplacement. Un véritable écrin de verdure au cœur de l'arrondissement très animé et dynamique de notre ville qu'est Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

2505 Notre site est effectivement ouvert au public qui y est accueilli avec bonheur et fierté pour admirer les lieux. Notre institution a été fondée en 1854. Ce qui signifie que nous célébrons cette année 170 ans d'existence, notre 170^e anniversaire en tant qu'institution d'enseignement.

2510

Malgré notre vieil âge, nous sommes jeunes de cœur et d'esprit, et nous sommes animés de la très ferme intention de demeurer très actif pour encore 170 ans pour continuer à offrir le même merveilleux milieu d'apprentissage à encore plusieurs générations d'élèves.

2515

Nous accueillons chaque année près de 2 000 élèves sur notre campus, garçons et filles, depuis 2017. Nous avons à notre emploi 150 personnes environ et aux fins de réaliser nos objectifs et bien que nous soyons que locataire des lieux, nous avons investi depuis les 15 dernières années, plus de 70 % des coûts à partir de nos capitaux propres reliés à la mise à niveau de nos immeubles et au carnet de santé afférant; ce qui représente évidemment des millions de dollars.

2520

Il faut comprendre que notre institution est composée d'une dizaine d'immeubles qui datent pour la plupart du XIV^e siècle. La maison Monk que l'on voit au nord de l'allée principale, on la voit à l'écran présentement, elle date de 1803 et constitue un bien classé par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

2525

Évidemment offrir un milieu d'apprentissage moderne qui répond au goût du jour dans des immeubles comme celui-ci, et donc relier le passé au présent, peut présenter de nombreux défis, mais je peux vous assurer que nous sommes prêts à tous les surmonter.

2530

Quelques mots donc sur le projet PUM 2050. Le collège accueille favorablement le projet du PUM 2050, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des lieux que nous occupons en tant qu'ensemble patrimoniale institutionnel.

2535

Toutefois, aucun paramètre dans le projet de PUM 2050 ne vise à assurer la protection d'un usage institutionnel dans les immeubles. En effet, les paramètres de protection du patrimoine dans le PUM ne touchent que les immeubles et le site. Il nous apparaît évident qu'un usage institutionnel qui se déroule à l'intérieur d'un immeuble à

2540 caractère patrimonial depuis 170 ans, a tout autant d'importance historique et de valeur patrimoniale pour la collectivité que l'immeuble lui-même.

2545 Ça s'inscrit d'ailleurs dans l'objectif 7.3 du chapitre 2 qui reconnaît l'importance de l'enseignement dans les immeubles patrimoniaux institutionnels, mais pour lequel il n'y a pas vraiment de paramètres qui en découlent. Je me permets de le citer : « Les ensembles patrimoniaux institutionnels sont des lieux incontournables du territoire et du paysage de Montréal, historiquement voués à la religion, à l'éducation... », ce qui est évidemment notre cas, « ... ou à la santé et aux services sociaux. »

2550 Plusieurs de ces ensembles constituent toujours de hauts lieux de la vie publique collective ou communautaire. Ils forment encore aujourd'hui de vastes propriétés de grandes qualités architecturales, entourées d'espaces libres, souvent verts et paysagers, que l'on se doit de conserver et de mettre en valeur pour le bien de la collectivité, notamment en matière d'enseignement, de santé et de services sociaux, de services sociaux communautaires, culturels et d'hébergement.

2560 La diversification et l'intensification des activités doivent tendre à conserver une dimension publique et favoriser l'accès public à ces lieux. C'est également un objectif qui s'inscrit dans l'énoncé patrimonial pour le site Villa Maria, d'ailleurs et ainsi dans la continuité des objectifs de la ville de préserver et de mettre en valeur les ensembles patrimoniaux institutionnels pour le bien de la collectivité, notamment en matière d'enseignement, nous sommes d'avis que l'usage institutionnel devrait être associé au Collège Villa Maria en reconnaissance de l'usage institutionnel et du nom Villa Maria qui ont tout autant de valeur patrimoniale pour la collectivité que l'immeuble lui-même.

2565 Ainsi, nous avons formulé la recommandation 2, dans notre mémoire, pour le site du collège rattacher le nom de Villa Maria à cet ensemble institutionnel patrimonial spécifique et donc identifier Villa Maria à la carte de 2-22 chapitre 2, page 143,

2570 similairement à ce qui a été fait pour le site patrimonial du mont Royal qui est aussi
identifié sur une carte spécifique. Sur ce, je cède la parole à monsieur Fahey.

M. BRIAN FAHEY :

2575 Merci. Donc moi je veux vous entretenir d'un volume un peu plus technique en lien
avec le Collège Villa Maria. L'ensemble, pour plusieurs de ces ensembles institutionnels
là, pour assurer la pérennité, souvent il y a une question de transformation qui peut arriver
dans le temps et on voudrait s'assurer que les outils règlementaires qui sont proposés
dans le PUM, puissent se donner le maximum de flexibilité.

2580 Le fait d'être un ensemble patrimonial institutionnel, nécessairement le PUM le
considère dans une séquence urbaine dite douce. Douce, ça veut dire qu'on peut ajouter à
peu près un étage au-dessus, comme vous le savez. On peut également utiliser – puis là
je vous réfère au document complémentaire – on peut également utiliser soit le zonage
incitatif ou un PPCMOI pour augmenter le niveau d'intensification, c'est-à-dire
2585 intermédiaire.

Et finalement, on mentionne qu'on pourra aller encore au-delà pour atteindre le
niveau élevé par le zonage incitatif. Vous le savez, le zonage incitatif n'est pas un
règlement obligatoire qui va découler du PUM. Les arrondissements auront la discrétion
2590 d'adopter un tel règlement ou non.

Notre recommandation c'est de faire en sorte que ce troisième niveau
d'intensification là élevé puisse également être possible par l'usage du PPCMOI et non
pas seulement pas l'usage du zonage incitatif.

2595

Donc, dans l'éventualité où un arrondissement n'adopterait pas le règlement de zonage incitatif, il y aurait toujours la possibilité par un PPCMOI d'augmenter ce niveau d'intensification là.

2600 Alors c'est notre recommandation. J'attire votre attention sur le haut de la page à droite, dans les ensembles institutionnels, il est mentionné que si on veut procéder à certains travaux de démolition ou de transformation, que 85 % du volume existant des bâtiments qui présentent des éléments patrimoniaux, soient conservés. On aimerait qu'on ajoute à cette phrase-là, que quand on parle des bâtiments, on réfère à ceux qui sont
2605 identifiés à l'annexe 3 du PUM.

L'annexe 3, vous le savez, identifie une liste de bâtiment patrimoniaux parce qu'on considère que « qui présentent des éléments caractéristiques patrimoniaux », c'est très large et très ambigu et très peu objectif, donc l'appréciation peut être très large.

2610 Si on réfère cependant aux bâtiments identifiés à l'annexe 3, bien là on a une référence formelle. Pour ces bâtiments-là, on devrait donc conserver 85 % des volumes. Donc, c'est notre recommandation et la directive 763, fait référence à la même ambiguïté, on vous la réfère également. Voilà.

2615

LA PRÉSIDENTE :

Bien. Merci. Merci beaucoup. Vous avez éclairci un certain nombre de choses, cependant de quel projet s'agit-il? Il est de notoriété public que Villa Maria est à vendre,
2620 alors en fait pourquoi vous voulez avoir un nouveau zonage? Qu'est-ce que vous voulez construire? Où voulez-vous construire? De quoi s'agit-il en fait?

2625 **Mme CATHERINE MAHEU :**

Nous ne voulons pas construire.

2630 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

2635 **Mme CATHERINE MAHEU :**

O.K. Nous voulons continuer à vivre et évoluer dans l'édifice, les bâtiments, les immeubles tels qu'ils existent actuellement. Donc, c'est une école qui est déjà très très très vivante dans les bâtiments actuels. Donc, nous voulons demeurer sur le site et continuer l'œuvre qui a été commencée en 1854 dans le même établissement. C'est la volonté que nous avons que le domaine soit à vendre ou non.

2640

M. BRIAN FAHEY :

2645 Dans le fond, dans l'éventualité où il y aurait un projet, nous voulons nous assurer que la pérennité de l'institution soit préservée. Il existe des espaces minéralisés sur la propriété qui pourraient être l'objet d'une transformation, d'où la nécessité d'aller chercher des outils beaucoup plus flexibles parce que les espaces sont très restreints, on ne sait pas ce qui pourrait arriver. Donc, plus de flexibilité on va avoir, plus la garantie que ça nous donne pour assurer la pérennité du caractère institutionnel du lieu et paysager.

2650 Donc c'est une recherche d'outils, mais en même temps d'assurer la vocation du lieu, de par ses caractéristiques patrimoniales et paysagères.

Mme CATHERINE MAHEU :

2655

Je pense que j'avais peut-être mal compris votre question d'où l'intérêt de la réponse que monsieur Fahey vous a donnée, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2660

Le détail ajouté.

Mme CATHERINE MAHEU :

2665

Oui c'est ça, oui, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2670

Donc dans un langage plus simple et de tous les jours, vous préférez, vous voulez prévenir?

M. BRIAN FAHEY :

2675

Oui, on est dans la prévention, donc notre intervention aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche-là. Il n'est pas dit que Villa Maria ne serait pas un acteur dans cette démarche-là, dans cette transformation-là, mais à l'étape à laquelle où on est, et qu'on a l'opportunité d'avoir le PUM sur la table devant nous, on se dit pourquoi pas adopter les outils pour le futur en fonction d'une parfaite connaissance des lieux et des enjeux qui sont en cause.

2680

LA PRÉSIDENTE :

2685 Excellent. Merci beaucoup. Christian je crois que tu as...

LE COMMISSAIRE :

2690 Oui, et je serais tenté de faire un petit peu de pouce sur cette idée de transformation, donc on sait qu'il y a cette transformation. Il y a un contexte particulier, celui du PUM, O.K. Donc on comprend. Donc, mais vous nous parlez des espaces minéralisés donc qui pourraient accueillir cette transformation-là éventuelle?

M. BRIAN FAHEY :

2695 Dans le fond ce qu'on mentionne c'est que le PUM prévoit déjà à la directive 762 que pour des ensembles patrimoniaux, si on veut agrandir des bâtiments d'intérêt patrimonial, les directives sont déjà là, la nomenclature est déjà faite.

2700 Ce qui est moins clair c'est s'il y doit y avoir, s'il peut y avoir une transformation. Dans ce cas-là, nous ce qu'on dit c'est plus de flexibilité qu'on va avoir, parce qu'on ne sait pas au moment où on se parle, à quel endroit et comment pourrait se déployer cette transformation future là. Ce n'est certainement pas par la démolition des bâtiments institutionnels; on en cherche la pérennité.

2705 Donc, ceci étant dit, on cherche à ce que les outils puissent donner le maximum de moyens à être le plus créatif possible, tout en... Comment je dirais? Il y a toujours des enjeux financiers qui sont en cause dans tout cela, donc comment atteindre les objectifs financiers tout en assurant notre patrimoine bâti?

2710 Donc comment d'un côté on peut avec un développement, quel qu'il soit, utiliser ce développement-là pour en même temps pérenniser un patrimoine qui est bien vivant et utilisé par 2 000 enfants à l'année longue.

LE COMMISSAIRE :

2715 Et assurer la mission de...

M. BRIAN FAHEY :

2720 Et assurer la mission de Villa Maria.

Mme CATHERINE MAHEU :

2725 Par la même occasion, absolument.

M. BRIAN FAHEY :

... d'où le nom de reconnaître le lieu comme étant le site de Villa Maria.

2730 **LE COMMISSAIRE :**

Donc qui inclut l'ensemble des bâtiments, ce qui n'est pas le cas actuellement?

M. BRIAN FAHEY :

2735 Le site patrimonial englobe l'ensemble des bâtiments, toutefois on voudrait lui accoler ce nom-là à Villa Maria.

Mme CATHERINE MAHEU :

2740

Effectivement, ça m'apparaît ne pas être le cas actuellement puisqu'on le demande.

M. BRIAN FAHEY :

2745

C'est ça.

Mme CATHERINE MAHEU :

2750

Donc oui, accoler le nom Villa Maria, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2755

Une petite dernière question, je crois que... oui, j'ai le temps. En fait, l'intensification actuelle, elle est douce. Via PPCMOI on pourrait arriver à l'intermédiaire et via un zonage incitatif éventuel on pourrait arriver à élevée?

M. BRIAN FAHEY :

2760

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

2765

Si dans l'arrondissement on adopte le zonage incitatif?

M. BRIAN FAHEY :

2770 Exact.

LA PRÉSIDENTE :

2775 Alors pourquoi c'est si important d'avoir le zonage, d'avoir le niveau d'intensification élevé?

M. BRIAN FAHEY :

2780 Dans le fond ce que l'on cherche c'est que d'avoir, d'essayer de minimiser l'emprunte au sol et donc ne sachant pas, il n'y a aucun projet, ne sachant pas comment on va pouvoir déployer cette transformation-là, plus on a de facilité, plus on est capable de respecter la dimension paysagère du lieu en minimisant l'emprunte au sol et le niveau d'intensification élevé, nous ouvre cette possibilité-là.

2785 On ne cherche pas à faire une tour de 30 étages sur le site de Villa Maria, mais ce que l'on cherche c'est d'avoir les outils les plus flexibles possibles pour être capable d'être le plus créatif et d'assurer la finalité recherchée, soit de préserver le caractère patrimonial institutionnel de ce lieu-là.

2790 **LA PRÉSIDENTE :**

2795 Donc on est toujours dans l'ordre du prévenir, comme on était tout à l'heure? On prévient au cas où?

M. BRIAN FAHEY :

Exact.

2800

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Est-ce que... d'autres questions? Alors, merci beaucoup.

2805

Mme CATHERINE MAHEU :

Merci. Merci de nous avoir reçus.

LA PRÉSIDENTE :

2810

C'était un plaisir.

M. BRIAN FAHEY :

2815

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

Merci et bonne fin de journée.

2820

Mme CATHERINE MAHEU :

Merci.

2825

LA PRÉSIDENTE :

Alors...

2830 **M. BRIAN FAHEY :**

Si la commission le désire, je peux laisser les extraits.

LA PRÉSIDENTE :

2835

Oui, s'il vous plaît. Nous disposons maintenant d'une pause de 15 minutes.

PAUSE

2840

M. CHARLES BERGERON et Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ

Les Amis de la Montagne

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour. Bienvenue et ce que, je vous demanderais d'abord de vous présenter et de préciser l'organisation que vous représentez, s'il vous plaît.

2850 **M. CHARLES BERGERON :**

Merci. Je vais te laisser la parole.

2855 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Oui. Oui, bonjour, alors nous sommes Les Amis de la Montagne.

2860 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2865 La montagne étant le mont Royal, bien à Montréal c'est évident, mais quand on se promène ailleurs, la montagne ce n'est pas évident. Alors je suis Marie-Odile Trépanier et je suis membre du conseil d'administration, coprésidente du comité Aménagement concertation des Amis de la Montagne, et je suis accompagné de Charles Bergeron, conseiller en environnement et partenariat, mais on est soutenus par notre présidente du conseil, madame Julie Laurence, et par notre directrice générale, Hélène Panayoti, ainsi
2870 que par une des membres de la permanence...

M. CHARLES BERGERON :

2875 Madeleine.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

... Madeleine Rouleau-Dumas.

2880

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes vraiment équipés. Vous avez le support qu'il faut. Alors...

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2885

Pour nous c'est important parce que justement...

LA PRÉSIDENTE :

2890

Attendez, oui, un petit instant, vous avez dix minutes pour présenter; je veux seulement vous le préciser, vous avez dix minutes pour présenter, période après laquelle nous disposerons, les commissaires, de dix minutes pour vous poser des questions. Nous avons déjà lu votre document et pouvez-me préciser si vous avez besoin d'un petit signe lorsqu'il vous restera deux minutes pour conclure?

2895

M. CHARLES BERGERON :

Est-ce que vous pourriez nous faire un signe à cinq minutes?

2900

LA PRÉSIDENTE :

À cinq minutes?

M. CHARLES BERGERON :

2905

S'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

2910

O.K.

M. CHARLES BERGERON :

2915 Oui?

LA PRÉSIDENTE :

2920 ... on peut faire ça.

M. CHARLES BERGERON :

 Merci beaucoup.

2925 **LA PRÉSIDENTE :**

 On peut faire ça. Merci.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2930 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2935 Alors on y va. Désolée de vous avoir coupée.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2940 Donc comme j'allais dire, avec le fleuve et son archipel, le mont Royal c'est vraiment le paysage distinctif emblématique identitaire de Montréal. Toute la Ville est

structurée autour du mont Royal, mais c'est un patrimoine fragile qui demande une attention continue.

2945 Alors on se rappelle que ce sont les montréalais qui ont demandé la création d'un parc au XIXe siècle par la Ville de Montréal. Et plus récemment dans les années 80, la Ville a porté une attention particulière avec un plan de mise en valeur du mont Royal qui a identifié les trois sommets du mont Royal.

2950 Ensuite, il y a eu les désignations patrimoniales, à la fois par la Ville dans les années 80, mais par le gouvernement du Québec en 2005 et ça a propulsé à nouveau des mesures de protection et de mise en valeur.

2955 La responsabilité de la montagne est partagée entre un grand nombre d'intervenants. On a bien sûr le Ministère de la Culture du Québec, on a deux villes, quatre arrondissements, on a une quinzaine de grands propriétaires institutionnels et tout ça, tout ce monde se réunit à la Table de concertation avec les élus municipaux et avec la société civile.

2960 Et pourtant, la montagne continue d'être soumise à des pressions, à des menaces qui la fragilisent, pensons aux atteintes à la couverture boisée dues à la surfréquentation associé aux effets de la pandémie, aux aléas des changements climatiques.

2965 Pensons aussi aux ajouts nombreux et encore répétés de bâtiments en hauteur à son pourtour ou même à la multiplication de petits aménagements en milieu résidentiel, des terrasses, des piscines, des garages qui entraînent la coupe d'arbre, la disparition de jardins patrimoniaux.

2970

C'est vrai, dans le PUM la Ville témoigne d'un réel souci d'améliorer la protection de la montagne et elle propose diverses mesures novatrices, notamment les corridors visuels.

2975

Mais Les Amis de la Montagne ont été échaudés par le manque d'efficacité des mesures antérieures. Alors on demande une très grande vigilance dans l'application des nouvelles mesures. On veut les tester. On veut s'assurer que les règles soient claires. On veut aussi davantage de vision commune contraignante. On veut aussi plus de coordination entre les acteurs publics.

2980

Vous savez, dans le plan d'urbanisme on dit c'est un défi d'harmonisation, mais on ne dit pas comment ça va se faire. Alors nous on demande de travailler ça. Et dans le même esprit on demande aussi face à la faiblesse des données disponibles, on demande des mesures de suivi, des bilans réguliers, détaillés, publics.

2985

Par ailleurs, inquiets de l'évolution des constructions et des aménagements sur les flancs de la montagne, les Amis rappellent que l'assise géologique de mont Royal c'est bien plus que le site patrimonial et quand on définit le territoire emblématique juste avec le site patrimonial, c'est juste une partie du mont Royal qu'on prend en considération.

2990

Donc on propose que ce territoire emblématique soit élargi et on propose que les règles soient aussi appliquées, les nouvelles règles qu'on a dans le plan d'urbanisme soient aussi appliquées à ce qu'on appelle une zone tampon autour du site patrimonial sur les flancs, par exemple jusqu'à Côte-Sainte-Catherine, jusqu'à Sherbrooke dans les secteurs qui ne sont pas encore dans le site patrimonial.

2995

Et on demande aussi de commencer à réfléchir aux possibilités d'agrandir le site patrimonial lui-même, donc ça suppose des négociations avec le gouvernement, avec la municipalité voisine, mais ça mérite réflexion. Je cède la parole à mon ami Charles.

M. CHARLES BERGERON :

Merci, Marie-Odile.

3000

LA PRÉSIDENTE :

Justement cinq minutes.

3005

M. CHARLES BERGERON :

Merci beaucoup, ça ne peut pas être mieux *timé* que ça, mais tout ce qui vient d'être dit est à mettre en rapport avec la vision paysagère qu'on a mise de l'avant dans notre mémoire à divers endroits. Cette perspective paysagère là, elle est intéressante pour nous, pour, bien, pour plusieurs raisons, mais entre autres pour deux grandes raisons.

3010

D'une part, elle permet vraiment de capter le caractère indissociable des composantes naturelles et culturelles du mont Royal et d'autre part, elle permet de bien capter également les valeurs identitaires dont les montréalais investissent tout.

3015

De ce point de vue-là, l'enveloppe végétale de l'ensemble de la montagne devrait être considérée comme un élément à préserver dans son intégrité, au même titre que les composantes bâties et aménagées du site patrimonial.

3020

Il en va de même de la santé du réseau écologique du mont Royal qui assure la résilience de l'ensemble face aux pressions climatiques ou humaines. Chaque brèche effectuée dans le tissu vivant de la montagne, érode le réservoir de biodiversité, crée une cicatrice sur le paysage visible depuis les quartiers environnants, compromet la qualité de l'aménagement et même de l'expérience de la montagne.

3025

C'est pourquoi nous disons qu'il faut renforcer le principe de capacité limite du mont Royal. Celui-ci est déjà inscrit dans le PUM, mais son application aux composantes du réseau écologique devrait être nettement affirmée.

3030 Des mesures pertinentes pourraient en découler, elles-mêmes devraient s'ancrer dans des priorités proprement écologiques, identifiées sur la base d'un portrait à jour et régulièrement actualisées de l'état de santé du réseau écologique dans son ensemble, donc sur toute l'étendu de la montagne.

3035 Considérer le caractère structurant de la montagne dans la Ville c'est également selon nous se doter des moyens les plus efficaces de concevoir et de mieux planifier les maillages souhaités entre la montagne et la matrice urbaine.

3040 À travers une perspective comme celle-là, on pourrait, par exemple, faire avancer le développement d'un réseau intégré de corridors verts et bleus actifs dont le mont Royal serait le pôle central.

3045 La consolidation d'un tel réseau apporterait une contribution des plus significatives à une intention qui a été répétée à maintes fois dans le PUM, mais également par plusieurs acteurs sur plusieurs années, celle de voir percoler les grands parcs vers les milieux de vie pour que les grands parcs puissent participer à la résilience des infrastructures naturelles, mais également à la santé et à la qualité de vie des gens qui habitent les quartiers limitrophes.

3050 Le réseau dont on rêve, le réseau vivant permettrait également de se rapprocher des intentions établies dans le PUM concernant la mobilité douce et l'équité territoriale.

3055 **LA PRÉSIDENTE :**

Il vous reste deux minutes.

3060 **M. CHARLES BERGERON :**

C'est parfait. Merci. Il y a un pendant mis en œuvre à cette vision-là. Selon nous, il faut prévoir avec ça une structure ou des mécanismes d'harmonisation inter-arrondissement. Ça c'est un élément selon nous, qui manque dans le PUM actuellement.

3065 Ces mécanismes-là bien permettraient le déploiement le plus cohérent possible des infrastructures qui se déploient sur plus qu'un arrondissement ou qui sont à cheval sur plusieurs entités administratives comme c'est le cas par exemple du mont Royal.

3070 Dans le même esprit, bien c'est en considérant la multiplicité d'échelle des arrimages Ville/Montagne qu'on va arriver également à donner corps à une vision d'accessibilité au mont Royal sécuritaire, équitable, respectueuse de ses patrimoines et de sa vocation de contemplation douce.

3075 C'est une condition essentielle à respecter pour atteindre la cohésion d'ensemble entre les infrastructures et les solutions de mobilité à divers niveaux, de l'échelon du REM jusqu'à l'échelon des sentiers sur la montagne.

3080 Et pour terminer, notre dernier point qu'on voulait amener de vive voix aujourd'hui c'est concernant l'équité territoriale, peu importe en fait qu'ils viennent de l'est ou de l'ouest, tous les résidents des quartiers limitrophes, résidents des quartiers plus éloignés également, tous les travailleurs, tous les étudiants, tous les touristes devraient pouvoir profiter également des bénéfices liés à la fréquentation de notre montagne.

C'est ce qui conclut notre présentation. Alors merci beaucoup, on est prêts à répondre à vos questions.

3085

LA PRÉSIDENTE :

Alors merci beaucoup et en plus vous avez vraiment bien respecté les dix minutes, bravo. J'aimerais vous amener pour ma première question sur votre recommandation numéro 1, où – et vous en avez parlé Madame tout à l'heure – « Étendre les limites du territoire emblématique du mont Royal afin que celles-ci soient informées par l'étendu de l'assise géologique. Idéalement les nouvelles délimitations du territoire emblématique engloberaient toute l'assise géologique du mont Royal. »

3090

3095

En fait, quels seraient les impacts? Qu'est-ce que ça donnerait? Qu'est-ce qu'on a de plus?

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

3100

Les impacts d'identifier l'assise...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3105

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

... géologique?

3110

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3115

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

Bien c'est la réalité. On parle du massif du mont Royal, c'est la réalité. Le territoire, il s'étend jusqu'à Montréal Ouest, mais évidemment là on n'est pas dans le territoire de la Ville de Montréal, donc on ne peut pas se rendre jusque-là, mais reconnaître l'assise géologique, l'image de la montagne telle qu'elle se déploie, une falaise à l'est et puis une étendue progressive vers l'ouest, c'est important.

3120

M. CHARLES BERGERON :

J'ajouterais... Oui, si je peux me permettre d'ajouter quelque chose.

3125

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

3130

M. CHARLES BERGERON :

Dans la logique interne du PUM, on prévoit au chapitre du document complémentaire de la mise en œuvre, il y a souvent des sous-sections qui concernent le territoire emblématique du mont Royal.

3135

Ce qu'on aimerait, c'est voir ce qui est prévu pour ce territoire emblématique et non pas seulement appliquer sur ce qui est aujourd'hui et le site patrimonial du mont Royal, mais que ces mesures, critères, normes s'appliquent également de façon modulée peut-

3140

être, mais que ça s'applique également sur les flancs qui ne sont pas aujourd'hui partie intégrante du site patrimonial.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

3145

Et j'ajouterais que quand on parle de...

LA PRÉSIDENTE :

3150

Oui.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

... la zone tampon...

3155

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3160

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

... c'est l'outil opérationnel de ça, parce que la zone tampon on dit que c'est plus grand que le site patrimonial et ça comprend les flancs et surtout dans la partie de la Ville de Montréal, donc les flancs immédiats qui ne sont pas dans le site patrimonial, que déjà on puisse se servir des outils urbanistiques du zonage, en fait, parce qu'on peut dans le zonage ajouter une couche de protection paysagère et environnementale, en plus du zonage traditionnel. Donc, c'est quelque chose, c'est un outil qui est utilisable très rapidement.

3165

3170

LA PRÉSIDENTE :

Mon collègue aura une question sur les zones tampons tout à l'heure parce qu'on... ça nous a intrigué aussi les zones tampons, mais dites-moi, l'assise géologique, pourquoi ça n'a pas été... pourquoi on ne l'a pas utilisé avant?

3175

M. CHARLES BERGERON :

Oh mon Dieu, ça a été ramené depuis de nombreuses années dans nos prises de position publiques sur diverses tribunes.

3180

LA PRÉSIDENTE :

Et?

3185

M. CHARLES BERGERON :

Et je pense que du point de vue, disons, de ce qui se qualifie comme site patrimonial, c'est une chose. Ce que la Ville entend désigner de son propre chef comme territoire emblématique c'est autre chose. Il peut y avoir des portions de territoire qui peut-être selon des critères établis pour circonscrire ce qu'est un site patrimonial, il peut y avoir peut-être différentes opinions là-dessus, mais ici on est dans une situation où c'est la Ville qui amène de son propre chef, une nomenclature qu'elle appelle territoire emblématique.

3190

3195

Il nous semble que ce type de désignation-là soit nouvelle, soit à définir aussi et c'est important pour nous qu'elle reconnaisse la réalité de l'ensemble de la montagne et qu'elle ne soit pas, disons, synonyme de site patrimonial parce que le cas échéant, en fait, une grande partie de la montagne qui subit des pressions d'origine entropique ou

naturelle, échapperait, en fait, ne serait pas couverte par les protections qui sont prévues par la définition de territoire emblématique.

3200

LA PRÉSIDENTE :

Bien, merci. J'ai d'autres questions, mais je vais donner la parole à mes collègues et s'il reste du temps bien je vous les poserai. Alors, Christian?

3205

LE COMMISSAIRE :

Oui, merci. La zone, revenons sur la zone tampon. Alors je vois dans la recommandation qu'il y a une ligne aussi sur la zone tampon nous permettrait d'étudier en fait la possibilité d'agrandir. Donc, c'est une façon si on veut, c'est une étape vers, c'est une opération vers l'agrandissement de la zone patrimoniale?

3210

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

Oui, bien on peut dire ça, mais il y a toutes sortes de façon de l'opérationnaliser. Le site patrimonial cité par la Ville, la Ville a totalement le contrôle de ça. Elle peut aussi l'agrandir tout de suite. Le site patrimonial déclaré par le gouvernement, bien là c'est un processus qui est plus long, donc ça prend de la négociation et cetera.

3215

3220

À court terme, la zone tampon, ça peut être appliqué immédiatement...

LE COMMISSAIRE :

Oui, je comprends.

3225

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

3230

... dans le document complémentaire et effectivement ça peut prendre le titre de site patrimonial cité, par exemple.

LE COMMISSAIRE :

3235

Et rapidement, Madame le présidente, sur l'idée éventuellement que le site de Villa Maria puisse subir des transformations, peut-être accueillir des nouveaux bâtiments pour pérenniser la mission éducative du site comme tel de Villa Maria, c'est, quel est votre avis là-dessus?

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

3240

Je n'ai pas compris votre question.

LE COMMISSAIRE :

3245

C'est advenant le cas où le Collège Villa Maria transformerait certains bâtiments sur son territoire, sur son site, est-ce que vous y voyez une quelconque opposition, est-ce que... Comment vous voyez ça?

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

3250

Bien évidemment le site de Villa Maria, il y a plus de 20 hectares qui sont à caractère plutôt naturel, donc idéalement on aimerait que ça reste naturel, mais on ne va pas décider ça tout de suite, mais on va faire des démarches pour encourager les propriétaires à le préserver ce site-là.

3255

M. CHARLES BERGERON :

3260 C'est un site qui se trouve en fait dans cette zone qu'on aimerait inclure à l'intérieur
des limites du territoire emblématique agrandi, qu'on aimerait également voir à l'intérieur
des limites d'une éventuelle zone tampon. Donc effectivement, on peut dire qu'on a le
souci s'il y a volonté de transformer ce site, un souci que cette transformation-là soit
guidée par des critères élevés et par un suivi serré pour que la transformation soit
conforme au caractère paysager, patrimonial de l'ensemble de la montagne. Voilà un
exemple de site dont l'avenir pourrait peut-être nous inquiéter s'il n'était pas capté par
3265 cette zone.

LA COMMISSAIRE :

3270 Moi je vais vous entretenir de la protection des corridors visuels. Ça semble être un
enjeu parce qu'on a eu beaucoup de promoteurs dans les dernières journées qui sont
venus nous dire que la réglementation telle qu'elle est dans le PUM, est très contraignante
concernant les corridors visuels. Puis à ce moment-là vous, par votre recommandation
numéro 2, vous voulez un suivi plus rigoureux, vous voulez s'assurer que les corridors
visuels soient maintenus tels qu'ils sont, et cetera. Quels sont vos arguments par rapport à
3275 ces promoteurs?

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

3280 Nos arguments?

LA COMMISSAIRE :

Oui, comment vous voyez ça, le fait qu'il y en a qui veulent les enlever et vous
voulez les conserver? Est-ce que...

3285 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

On veut conserver les corridors visuels?

3290 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Vous avez...

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

3295 Oui, bien écoutez, avant, jusqu'à maintenant il y avait des cônes de vision, mais ce n'était pas appliqué, ce n'était pas contraignant. C'était un peu factuel, t'sais on disait : « Bien voilà, les cônes de vision. »

3300 Et puis bien il y en a qui ont été obstrués et puis bien voilà, on les a obstrués. La Ville a toujours pris le parti des promoteurs, des promoteurs qui veulent construire en hauteur.

3305 Il y a aussi du monde qui disent : « Il faudrait construire plus haut que le mont Royal, regardez ce qui se fait à New-York, regardez ce qui se fait à Toronto. » Bien oui, bien justement on n'est pas New-York, on n'est pas Toronto et ce que nous on souhaiterait c'est que la Ville reconnaisse le mont Royal, reconnaisse qu'il faut éviter d'obstruer le mont Royal et que bien des tours en hauteur, il y en a suffisamment et il faudrait arrêter d'en rajouter parce que ça... dans la mesure où ça va obstruer, où ça pourrait obstruer les vues, il faudrait arrêter ça. Donc ça prend une volonté claire de la part de la Ville pour
3310 dire : « Bien non, nous, Montréal on n'est pas Toronto et *the sky is not the limit.* »

M. CHARLES BERGERON :

3315

Et ce qui est inquiétant c'est l'effet d'obstruction visuelle dans un sens ou dans l'autre depuis la montagne vers le fleuve, les Collines Montérégiennes, et cetera, vers le centre-ville ou en sens inverse également. Puis l'inquiétude, une autre inquiétude qu'on a mentionnée dans notre mémoire, qui est très importante...

3320

LA PRÉSIDENTE :

Rapidement, s'il vous plaît.

3325

M. CHARLES BERGERON :

D'accord, c'est en fait c'est la distinction qui est faite entre les corridors dits intéressants...

3330

LA COMMISSAIRE :

Oui, j'allais vous amener là.

M. CHARLES BERGERON :

3335

D'accord, oui, très bien. Donc, le point qui nous inquiète par rapport à ça c'est qu'on vienne établir une hiérarchisation où les corridors dits intéressants ne sont qu'intéressants et non pas exceptionnels parce qu'ils sont finalement accessibles qu'à des populations locales.

3340

LA COMMISSAIRE :

3345 Oui.

M. CHARLES BERGERON :

3350 On se demande si c'est vraiment la bonne façon de distinguer les deux.

LA PRÉSIDENTE :

Si ça continue, je vais me faire chicaner, Monsieur Bergeron.

3355 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3360 Alors je vais me faire chicaner.

LA COMMISSAIRE :

3365 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3370 Derrière là. Alors désolée, ça passe extrêmement rapidement, alors on doit interrompre notre discussion ici. On avait encore plein de questions, mais bon, voilà. C'est ainsi la vie. C'est réglé comme. Alors merci beaucoup d'avoir pris le temps de venir

discuter avec nous et de soumettre vos idées, nous en prenons bien sûr compte. Alors bonne fin de journée.

3375 **M. CHARLES BERGERON :**

Merci beaucoup.

3380 **LA PRÉSIDENTE :**

Au revoir.

3385 **M. CHARLES BERGERON :**

Merci de votre écoute.

3390 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Merci beaucoup.

M. ANDRÈS LARREA

Table montréalaise en SEDD

3395 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors bonjour. D'abord je vous demanderais de vous présenter et de préciser l'organisme que vous représentez.

3400

M. ANDRÈS LARREA :

3405 Je m'appelle Andrès Larrea et je représente la Table de concertation en santé
environnementale et développement durable du réseau de la santé et des services
sociaux de l'Île de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

3410 Alors bienvenue. Je vous préciserai que vous disposez de dix minutes pour votre
présentation. Après quoi, nous disposerons de dix minutes pour discuter avec vous et je
précise aussi que nous avons lu document qui a été soumis. Est-ce que vous avez besoin
que je vous fasse un petit signe lorsqu'il vous reste deux minutes?

M. ANDRÈS LARREA :

3415 Oui, s'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Ça veut dire, s'il vous plaît conclure.

M. ANDRÈS LARREA :

3425 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors on y va, nous vous écoutons.

3430

M. ANDRÈS LARREA :

3435

Alors notre Table de concertation est une... On dirait que ça ne s'ouvre pas. Donc notre Table de concertation est une nouvelle organisation qui représente les cinq Centres intégrés universitaires de santé et services sociaux et les cinq établissements non-fusionnés de l'île de Montréal pour tout ce qui est des questions d'environnement et développement urbain.

3440

On représente 105 000 employés donc 5 % de la population de Montréal. On est un important générateur de déplacement et on est responsable de 297 installations dont 80 centres hospitaliers. Vous voyez dans la carte la division territoriale de l'agglomération de Montréal. Et on représente également presque trois quarts de millions de visites à l'urgence par année. Donc comme je vous dis, un important générateur de déplacement.

3445

On est aussi responsables des 578 bâtiments, donc 3 kilomètres carrés et demi, ce qui représente 59 stades olympiques. Et qui dit bâtiment institutionnel, dit stationnement institutionnel. Donc on est responsable également de plus 29 000 places de stationnement, ce qui représente 42 hectares à titre de représentation, pour l'illustrer le parc Lafontaine fait 40 hectares. Et donc on est des générateurs aussi d'îlots de chaleur.

3450

En fait, lorsqu'on voit ça de proche, échelle locale, nos installations sont souvent des importants îlots de chaleur locaux. Comme vous voyez là le parc, à côté du parc Lafontaine, désolé, donc l'Hôpital Notre-Dame ou sinon sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine on voit très bien qu'on est créateur d'îlots de chaleur.

3455

D'un autre côté, étant donné que beaucoup de nos installations se trouvent à proximité des artères importantes de la Ville, on se rend compte qu'on a des problèmes concernant l'aménagement urbain de ces zones. Par exemple, dans ce quadrilatère que

vous voyez autour de l'Hôpital Notre-Dame, entre 2012 et 2018, on a eu 403 collisions automobiles. Ce que vous voyez en rouge, c'est la densité des collisions.

3460

Même chose, par exemple, de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, devant, directement devant les sorties de stationnement et les sorties piétonnières, ce qu'on a sur le boulevard de l'Assomption dans cette zone-là c'est 346 collisions et comme vous voyez l'aménagement est loin d'être adéquat pour les piétons.

3465

Lorsqu'on a des sorties des stationnements et des sorties piétonnières directement sur une artère importante, comme le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, la densité des collisions est encore plus importante comme c'est le cas d'à côté de l'Hôpital Général Juif. Dans cette zone-là, on a eu 272 collisions. Ça a l'air de ça.

3470

Donc, en fait on a identifié que tout le chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre le CHSLD Hope et l'Hôpital Sainte-Justine, c'est une zone d'une importante densité de collisions automobiles. On a eu des études dans les dernières décennies menées par le Centre d'écologie urbaine en collaboration avec des établissements de santé pour nous permettre de mieux comprendre ça à l'air de quoi cette problématique d'aménagement urbain autour de nos installations.

3475

Et on se rend compte qu'en fait, les usagers, parce que c'est des approches participatives, se plaignent beaucoup du type d'aménagement qui n'est pas adéquat pour un transport multimodal et c'est le reflet d'ambition d'une époque où tout devait être orienté vers le confort des automobilistes.

3480

Donc, le Centre d'écologie urbaine propose un concept qui permettrait de *shifter* la vision et au lieu de penser au confort des automobilistes, penser au vieillissement actif de la population, donc c'est le concept de zone santé qui est inspiré de la zone scolaire et qui

3485

propose d'aménager les abords des installations de santé de manière sécuritaire et conviviale et spécifiquement en pensant à favoriser le vieillissement actif de la population.

3490 En fait, les concepts de zone santé c'est le produit d'une démarche d'une dizaine d'années qui était collaborative mobilisant les secteurs du milieu et des établissements de santé, et qui est vraiment pensé spécifiquement pour répondre aux problématiques d'aménagement aux abords des établissements de santé sur une base participative et mouvante, mobilisant les usagers.

3495 Donc, il s'étend sur trois grands principes d'aménagement : proposer un aménagement du site sécuritaire et à échelle humaine basé sur l'accès universelle, assurer l'intégration du site aux différentes échelles de planification et favoriser l'aménagement des parcours conviviaux.

3500 Je vous inviterais tout le monde à visiter le site Web de Zone santé pour avoir plus de détails et pour avoir un peu une idée de comment ça pourrait être aménagé ces espaces-là.

3505 Maintenant, ce que notre table, la Table montréalaise en SEDD propose et suggère c'est que le concept de zone santé soit intégré dans le plan d'urbanisme et mobilité et qu'il y ait un développement participatif d'un cadre normatif pouvant être codifié dans les plans locaux d'urbanisme et mobilité des arrondissements. Donc des suggestions claires pour les sept arrondissements de comment opérationnaliser des zones santé sur leur territoire.

3510 C'est quoi ça impliquerait? Ça impliquerait viser les Centres hospitaliers, les CLSC et les CHSLD, nous considérons qu'il faudrait sécuriser et verdir minimalement les premiers 50 mètres aux abords des installations, ainsi que les intersections qui sont en contact avec ce périmètre et sécuriser et verdir les stationnements institutionnels et commerciaux qui se trouvent à l'intérieur de ce périmètre.

3515 Notre équipe a développé une série de scénarios cartographiques pour nous permettre de voir ce serait quoi l'impact sur le territoire de Montréal et comment ça affecterait les rues, quelles rues seraient affectées et quelles intersections seraient touchées par de telles mesures. Comme vous voyez, on a essayé de voir exactement comment appliquer ces, comment opérationnaliser les zones santé.

3520 À l'intérieur de ces territoires-là, à l'intérieur de ces zones-là, ce que ça impliquerait c'est la réduction des limites de vitesse, des temps de traverse des intersections qui soient adaptés à la mobilité réduite et de l'apaisement de la circulation par des infrastructures physiques, c'est-à-dire des trottoirs traversants, des saillies de trottoir, des îlots refuges, 3525 des dos d'ânes, des traverses piétonnes surélevées, entre autres.

On demande dans les zones de stationnement qui sont des foyers importants des collisions, des parcours piétons qui soient dégagés et clairement marqués au sol, et également des sorties de stationnement obligeant l'arrêt des véhicules. Et finalement des 3530 normes de couverture de la canopée et de perméabilisation qui soient plus exigeantes que les standards de l'arrondissement.

Comme je vous dis, on a fait des calculs cartographiques de comment le territoire de la Ville de Montréal serait affecté et ce qui en sort c'est qu'il y a 176 installations de 3535 santé qui pourraient être sécurisées de cette façon, par la création de 140 zones santé. Ce qui toucherait entre 292 et 503 stationnements et la création de deux grands corridors santé.

Et voilà de quoi que ça aurait l'air. Les zones santé entre le Parc olympique et le 3540 mont Royal. On a identifié comme je vous dis, deux grands corridors santé donc le premier est celui du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à proximité du mont Royal, qui aurait l'air de ça et qui permettrait de sécuriser cette zone qui a une densité importante de collisions.

3545

Un deuxième corridor santé pourrait être à proximité du Stade Olympique et toucherait l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et qui pourrait s'appeler le corridor santé de Rosemont-La-Petite-Patrie.

3550

Nous croyons que par la création de ces zones santé, de un ce serait un laboratoire pour des nouveaux standards de sécurité routière et de verdissement pour la Ville de Montréal et qui pourraient faire partie de l'image de Montréal, pourraient justement pour les années à venir, ça pourrait être un atout dans l'adaptation de la Ville, tant au vieillissement de la population comme aux changements climatiques. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

3555

Merci. Dix minutes, vous aviez répété, je pense?

M. ANDRÈS LARREA :

3560

J'ai pratiqué.

LA PRÉSIDENTE :

3565

Au tout début, vous parliez de vieillissement actif, qu'est-ce qu'on entend par vieillissement actif?

M. ANDRÈS LARREA :

3570

Bien c'est reconnu qu'une des raisons pour lesquelles il y a des pertes de santé au vieillissement c'est d'un côté le manque de socialisation et d'un autre côté le manque d'activité physique. Et on le sait très bien, le transport multimodal est une façon de maintenir l'activité physique lorsqu'on arrive à un certain âge et l'autre question c'est que

les zones santé sont une opportunité de créer des tiers espaces de socialisation pour les personnes âgées et pour les usagers à mobilité réduite.

3575 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Et donc c'était ma question de sémantique. Alors j'aimerais que vous m'expliquiez ou que vous me précisiez comment vous souhaitez intégrer la zone santé dans le PUM et dans les PLUM? De quelle façon? Est-ce que c'est l'ajout d'une orientation, d'un objectif, des cibles? Comment vous voyez ça?

3580

M. ANDRÈS LARREA :

C'est sûr que c'est inspiré de la zone scolaire et la zone scolaire est dans le Code de la sécurité routière. Moi ce que je pense c'est qu'on peut créer des zones spéciales, penser à ça de la même façon qu'une zone scolaire, mais qui soit appliquée de façon un peu différente dans chaque arrondissement dépendant de comment c'est codifié à l'intérieur des normes d'urbanisme de ces arrondissements.

3585

3590 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, continuez.

M. ANDRÈS LARREA :

3595

Non, non.

3600

LA PRÉSIDENTE :

Alors dans le PUM ce serait intégré sous un aspect sécurité, sous un angle sécurité, sous quel aspect vous aimeriez le voir?

3605

M. ANDRÈS LARREA :

C'est sûr que la façon de laquelle les zones santé ont été pensées, c'est une façon transdisciplinaire et systémique, donc si on le limite seulement à son aspect sécurité routière, on serait en train de laisser de côté l'autre côté très important qui est l'adaptation aux aléas climatiques.

3610

Et pourquoi l'adaptation aux aléas climatiques est important dans ce contexte? D'un, parce que ça a quelque chose comme la perméabilisation des sols ou l'augmentation de la canopée va permettre de faciliter l'accès aux installations de santé pour les personnes à mobilité réduite d'un côté, mais aussi faciliter l'adaptation de nos installations de santé qui sont des infrastructures essentielles.

3615

Donc, ces deux choses doivent aller de la main pour, dans notre vision de comment le décrire.

3620

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc ça pourrait être intégré dans la cible, dans une des deux cibles...

3625

M. ANDRÈS LARREA :

Ou dans les deux.

3630 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou dans les deux, donc.

3635 **M. ANDRÈS LARREA :**

Exact.

3640 **LA PRÉSIDENTE :**

Presque transversal, presque.

M. ANDRÈS LARREA :

3645 Justement, nous autres on a deux trois axes de travail et notre initiative de travailler avec les zones santé touche deux de nos axes de travail. Donc voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Lise?

3650

LA COMMISSAIRE :

Oui. Alors une de vos dernières images, vous traitiez des zones santé avec le nombre assez conséquent...

3655

M. ANDRÈS LARREA :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

3660

... 176 installations santé. Alors comment est-ce qu'on peut ou comment vous suggérez de prioriser? Quelles installations on va prioriser? Dans quelle zones, et cetera?

M. ANDRÈS LARREA :

3665

C'est sûr que l'approche qu'on souhaiterait voir c'est une approche de voir, commencer par au moins les hôpitaux.

LA COMMISSAIRE :

3670

Les hôpitaux.

M. ANDRÈS LARREA :

3675

Ceci étant dit, ce qu'on est en train de faire avec la zone et avec le travail de concertation qu'on va mener avec les arrondissements, est basé sur une priorisation par les problématiques d'aménagement urbain et leur conséquence.

3680

C'est-à-dire, on regarde le nombre de collisions, comme on l'a vu, la densité des collisions autour des installations et aussi leur vulnérabilité aux aléas climatiques. Et à partir de là, nous sommes en train de faire une priorisation de ces 176 installations pour voir sur lesquelles on met l'emphase dans les prochaines années dans ce qui est nos travaux de concertation avec les arrondissements.

3685

LA COMMISSAIRE :

O.K. D'accord. Vous avez déjà commencé le processus de réflexion sur...?

M. ANDRÈS LARREA :

3690 Exactement. On est encore en planification stratégique, comme je vous dis on est une nouvelle table de concertation, mais on développe la méthodologie qui va nous permettre d'éventuellement venir avec une priorisation claire de quelles sont les installations qui doivent être nécessairement intervenues.

3695 **LA COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

M. ANDRÈS LARREA :

3700 Avec plaisir.

LE COMMISSAIRE :

3705 Bon, bien poursuivons dans cette direction. Prenons la Côte-Sainte-Catherine et la Côte-des-Neiges, voilà.

M. ANDRÈS LARREA :

3710 Oui.

LE COMMISSAIRE :

3715 Vous avez donc avancé dans la priorisation des mesures à mettre en place puisque c'est un secteur à, quand même identifié comme hautement accidenté et tout. On

voit le périmètre, qu'est-ce que, pour cet exemple très concret, qu'est-ce que ça serait les premières mesures à mettre en place?

M. ANDRÈS LARREA :

3720

Sécuriser les sorties de l'Hôpital Général Juif serait la première à mettre en place. Rendre cette sortie-là plus visuellement facile à identifier et aussi créer autour au moins de cette intersection, des installations physiques pour les piétons.

3725

Donc, en ce moment, j'ai des images que je n'ai pas mises directement, mais en ce moment, c'est une intersection qui est très difficile à traverser dont le temps de traverser n'est pas pensé pour une personne qui marche avec une canne ou avec un support de mobilité. Donc, il faudrait directement de peut-être créer des, probablement des... bon, penser au temps de traversée de cette intersection et penser aux mobiliers autour, mais les sorties de stationnement sont absolument... doivent être intervenues.

3730

LA PRÉSIDENTE :

Comment on fait vraiment pour sécuriser les sorties de stationnement? Ce n'est quand même pas évident.

3735

M. ANDRÈS LARREA :

Là, par exemple, je ne suis pas urbaniste.

3740

LA PRÉSIDENTE :

Comment?

3745

M. ANDRÈS LARREA :

Je suis scientifique de l'environnement, donc je regarde la question d'une façon...

3750

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça.

3755

M. ANDRÈS LARREA :

... régionale.

3760

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Oui, oui, oui.

3765

M. ANDRÈS LARREA :

Par contre, ce que je vous recommande...

LA PRÉSIDENTE :

Il peut avoir des idées.

3770

M. ANDRÈS LARREA :

... c'est d'aller voir les recommandations du Centre d'écologie urbaine qui sont dans le site Web des zones santé, donc je ne vais pas rentrer dans leur travail. Moi je vois la chose d'une question de niveau plus régional.

LA PRÉSIDENTE :

3775

Très bien.

M. ANDRÈS LARREA :

3780

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3785

Alors est-ce que, d'autres questions?

LE COMMISSAIRE :

C'est sûr qu'il faut travailler avec les arrondissements...

3790

M. ANDRÈS LARREA :

Absolument.

LE COMMISSAIRE :

3795

À chaque zone santé, élargie en fonction des besoins reliés aux changements climatiques, chaque arrondissement doit être concerné par les 176 zones santé. Comment ça s'organise cette dynamique-là entre les arrondissements et vous?

3800

M. ANDRÈS LARREA :

3805 C'est sûr que si les arrondissements ont déjà le concept de zone santé dans le plan d'urbanisme de Montréal, c'est beaucoup plus facile pour nous d'aller faire la concertation avec eux autres pour leur demander de les opérationnaliser.

3810 Maintenant, je crois qu'on a normalisé complètement le concept de zone scolaire et j'espère que pour 2050 on soit capables de tout aussi normaliser le concept de zone santé. Donc, aujourd'hui ça peut paraître énorme, 176 zones santé dans le territoire de Montréal, mais combien de zones scolaires qu'on a?

LE COMMISSAIRE :

3815

Et vous avez besoin des arrondissements sur la Table de concertation?

M. ANDRÈS LARREA :

3820 C'est la Table de concertation qui va aller aux arrondissements avec nos données et nos arguments.

LA PRÉSIDENTE :

3825

Merci beaucoup.

M. ANDRÈS LARREA :

3830

Merci à vous pour l'écoute.

LA PRÉSIDENTE :

3835 C'est la fin de nos questions, merci beaucoup d'avoir soumis vos idées et d'avoir pris le temps de venir nous les présenter. Alors, bonne fin de journée.

M. ANDRÈS LARREA :

3840 Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

Au revoir.

3845 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

3850 **M. JULIEN VOYER**
Centre d'écologie urbaine

LA PRÉSIDENTE :

3855 Alors bienvenue. Merci beaucoup de vous présenter et de préciser l'organisme que vous représentez, s'il vous plaît.

3860

M. JULIEN VOYER :

Oui, merci. Julien Voyer, coordonnateur aménagement environnement urbain pour tous et toutes au Centre d'écologie urbaine.

3865

LA PRÉSIDENTE :

Alors je vous précise, même si vous le savez déjà, que vous disposez de dix minutes. Période après laquelle, nous disposerons, les commissaires, de dix minutes pour vous poser des questions. Nous avons lu le texte que vous avez soumis. Et est-ce que vous avez besoin techniquement que je vous fasse un signe lorsqu'il reste deux minutes ou?

3870

M. JULIEN VOYER :

Oui, ça serait utile.

3875

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je le ferai et ça veut dire à ce moment-là, il faut conclure. Merci beaucoup, nous vous écoutons.

3880

M. JULIEN VOYER :

Merci, Mesdames et Monsieur le commissaire, c'est un honneur de participer à cet exercice démocratique important. Nous au Centre d'écologie urbaine on considère que ce plan d'urbanisme et de mobilité c'est une occasion de se doter d'un levier pour une métropole à échelle humaine, de donner aux Montréalaises et Montréalais une ville qui est à échelle humaine, c'est-à-dire plus confortable, sécuritaire, plaisante pour tous et toutes,

3885

3890 et ce qu'on est en train de se doter, finalement, c'est d'un nouveau contrat social. C'est de se dire qu'on met chacun, chacune les acteurs impliqués, les parties prenantes dans l'aménagement du territoire, qu'on les fédère autour d'une vision et qu'on les fédère selon leur moyen chacun, chacune.

3895 Alors nous au Centre d'écologie urbaine, on travaille avec différents acteurs, actrices à la grandeur du Québec. On est un organisme à but non lucratif. On agit depuis plus de 25 ans sur différentes sphères alors à la création de villes plus écologiques, avec des projets de déminéralisation participative à la grandeur du Québec, des villes plus démocratiques avec des budgets participatifs notamment où on entend les désirs des
3900 citoyens et citoyennes pour le territoire.

Et en santé, vous l'avez entendu dans la présentation tout à l'heure, où on teste différents projets d'aménagement et où on expérimente et on accompagne les villes, et voilà.

3905 Alors aujourd'hui, on a décidé d'intervenir sur quatre sphères du Plan d'urbanisme et de mobilité, sur la question du changement de paradigme dans le réaménagement de la rue, sur la question que l'espace urbain est restreint, mais son potentiel est illimité.

3910 C'est-à-dire qu'on encadre finalement le développement autant dans l'espace privé que dans l'espace public. L'être humain se conjugue au pluriel, alors comment est-ce qu'on rend tout ça inclusif et le PUM est un contrat social, bon, bien comment on se dote de leviers de vulgarisation de participation dans les mises en œuvre?

3915 Alors on salue différentes cibles, mais je vais aller un peu rapidement là-dessus. Je pense que vous l'avez le plan d'urbanisme et mobilité, mais nous ce qu'on trouvait inspirant c'est de se doter d'une cible pour le repartage de l'espace public, se doter également d'une cible pour le transport collectif et actif, et se doter vraiment d'une vision

3920 d'un réseau piéton qui se décline en zones à la priorité piétonne, en rues à priorité piétonne intersection et aussi la création de vie collective sur rue. Alors considérer vraiment nos rues comme des espaces de vie collective.

3925 Et on a des recommandations là-dessus. Alors on pense que dans ce changement de paradigme vraiment en aménagement on peut aller un peu plus loin. On peut hausser notre cible de repartage de la rue. On était au niveau d'un 30 % en faveur... bien pour les usagers des transports actifs collectifs et aussi pour les infrastructures vertes.

3930 On pense qu'on peut aller plus loin, surtout si on cible plus de 70 % des déplacements qui vont être, bien excusez-moi, 69 % des déplacements qui vont être en transport actif et collectif, alors dans une idée d'équité, on peut aller plus loin pour ce 30 % là.

3935 Ensuite, on pense qu'il faut se doter de cibles distinctes, que quand on nous parle dans le PUM de rues à priorité piétonne, on pense qu'il faut aller affiner ça, se dire il faut un certain nombre de rues piétonnes et partagées qu'on a déjà expérimentées, c'est-à-dire des rues vraiment où on a la priorité pour les piétons et piétonnes et des rues conviviales, c'est-à-dire des rues où on pense à l'aménagement de la rue en fonction des besoins des piétons en priorité.

3940 Présentement, le concept de rues à priorité piétonne, c'est un mélange de ces deux concepts; alors de les préciser, et se doter de cibles. Et finalement revoir à la hausse la cible de zones à priorité piétonne. Bien ça dit un peu ce que ça dit ici, mais je pourrais répondre à vos questions si vous voulez que j'aille plus loin. Maximiser les bénéfices collectifs, alors comment à partir des cibles et des objectifs qu'on se donne, on peut aller plus loin, notamment pour des questions d'inclusion.

3945

Alors on pense qu'on peut se doter d'objectifs chiffrés en matière de création d'espaces collectifs pour vraiment se dire que ça va se réaliser puis se dire comment et où.

3950

Ensuite prioriser la création de ces espaces collectifs dans des secteurs desservant des populations vulnérables. On voit qu'on mentionne déjà les écoles, mais présentement pas les établissements de santé dans l'orientation.

3955

Ensuite finalement, puis ça résonne un peu avec la dernière présentation, considérer les établissements de santé comme des lieux à prioriser autant dans l'orientation sur la création des rues à priorité piétonne et également la création d'un réseau cyclable et inclusif.

3960

On mentionne différents lieux qu'on veut, où on veut prioriser le déploiement de ces orientations-là, mais présentement les établissements de santé ne sont pas mentionnés pour ces orientations.

3965

Alors maintenant je change de thème. L'espace urbain est restreint, mais son potentiel est illimité. Alors nous ce qu'on juge c'est que pour les nouveaux développements des secteurs d'opportunité et pour finalement la conservation de notre territoire, on veut saluer l'engagement de conservation, l'utilisation de l'indicateur du 15 minutes de marche pour se dire qu'on va avoir des nouveaux milieux, des secteurs accessibles.

3970

Et aussi des visions vraiment innovantes de retrait des minimums de stationnement, d'ajout de maximum de stationnement qui nous donnent de l'oxygène pour vraiment se créer des milieux de vie à échelle humaine.

3975 Et dans nos recommandations, bien on pense qu'on peut aller plus loin pour affronter la crise des surverses qu'on vit actuellement, la crise climatique également. Alors qu'on se dote d'un objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050, qu'on se dote d'un objectif de déminéralisation également, on nous en parle déminéralisation, mais on ne nous dit pas, on ne se dote pas d'objectifs pour préciser où, quand, comment?

3980 Et finalement, on demande aux arrondissements, on demanderait nous de notre côté aux arrondissements... Non, on demande à ce que la Ville demande aux arrondissements d'encadrer le minimum d'espaces verts et perméables.

3985 Présentement on le demande dans le document complémentaire pour les projets de plus de 20 unités de stationnement, mais on pense qu'on peut aussi mettre à contribution les projets de moins de 20 unités de stationnement.

3990 Toujours sur mon même thème, sur la question de la balance entre espaces publics, espaces privés, ce qu'on propose sur la question de l'offre en logement et on appuie des orientations, on s'inspire dans les instances de concertation ce qui a été proposé par Vivre en Ville d'augmenter les sites d'intensification intermédiaire, autour des institutions d'enseignement et les institutions de santé, d'augmenter les sites d'intensification intermédiaire et élevée autour des pôles de mobilité collective structurante et aussi de permettre une intensification douce où qu'on permet le trois étages. Il faut vraiment se doter de quartiers à échelle humaine puis répondre aux enjeux de logement actuel.

4000 Et maintenant sur des recommandations qui viennent un peu plus de nous, de notre côté. Ce qu'on pense c'est pour vraiment permettre aux familles, aux enfants, aux aînés d'avoir accès aux destinations du quotidien puis aux pôles de mobilité. Il faudrait changer un peu notre indicateur d'accessibilité de 15 minutes de marche, ça revient beaucoup dans nos cibles actuellement, mais quand on lit notre note de bas de page, on

4005 définit notre 15 minutes dans la cible du plan d'urbanisme et de mobilité comme un 900 mètres, mais ce qu'on voit à l'international c'est qu'il y a des villes qui sont un peu plus ambitieuses et qui nous disent : « Bien c'est peut-être un 800 mètres pour se dire que bien nos familles, un 900 mètres ça leur prend un peu plus que 15 minutes pour se rendre jusqu'au parc. »

4010 C'est de se doter d'une cible plus ambitieuse pour l'accès aux parcs, notamment l'OMS nous dit qu'il faudrait en avoir à chaque... il faudrait avoir des espaces verts à 300 mètres de chez nous et là dans le PUM ce qu'on nous dit c'est que pour les secteurs d'opportunité, mais ça devrait être à 15 minutes de marche et 900 mètres. Ça fait qu'il y a un déphasage entre ce que nous disent les instances internationales et les ambitions du
4015 PUM.

Et se doter de cibles de préservation de luminosité dans ces parcs. Ce qu'on trouvait inspirant dans l'ancien plan d'urbanisme, c'est qu'on se dotait d'un plancher. On nous disait, bon, bien il faut que nos arrondissements encadrent la préservation de la
4020 luminosité pour se dire, bon, bien si on fait du verdissement, des espaces de jardinage collectifs, bien on va les préserver.

Puis présentement ce qu'on nous dit c'est il va y avoir des études, mais on ne va pas demander aux arrondissements de fixer un plancher puis on ne va pas se doter d'un
4025 barème autour de ça. C'est notre compréhension du document complémentaire.

4030 Finalement sur mon troisième thème, l'être humain se conjugue au pluriel, on a trouvé très inspirant l'intégration par la Ville de l'ADS + et également le concept des quartiers inclusifs et résilients où on expérimente des approches inclusives intégrées.

Et nos recommandations à cet égard c'est ce qu'on pense c'est qu'on a besoin de standards montréalais en ADS +. Oui. Je vais rentrer dans mes deux minutes. Qu'on se

dote de cibles d'usage et d'inclusion des rues, ce n'est pas tout de se dire qu'on va créer des espaces collectifs, il nous faut des indicateurs pour évaluer cette inclusion.

4035

Et je vais passer un peu plus rapidement là-dessus pour passer un peu de temps sur le PUM comme contrat social.

4040

On salue qu'on se dote d'un mécanisme de suivi aux cinq ans ainsi que la reddition de compte. On salue également la mention de dispositif de concertation et de participation, surtout les mécanismes de mise en œuvre, mais on pense qu'ils sont manquants à certains niveaux, qu'on pourrait aller un peu plus loin.

4045

Notamment, dans l'exercice aux cinq ans et dans les propositions de repartage de la rue où on sait que parfois il y a des enjeux d'adhésion, mais de bonifier les mécanismes de vulgarisation, de participation et de récolte de données dans les mécanismes de mise en œuvre sur ces éléments, de prévoir des mécanismes de co-gouvernance des espaces collectifs. On ne voit pas vraiment se déployer cette notion que la Ville a testée dans les dernières années. Et finalement, explorer des méthodes participatives non-traditionnelles pour engager la population et la société civile dans l'évaluation du PUM.

4050

Finalement peut-être pour terminer, ce que le PUM nous propose c'est un changement de paradigme en aménagement, qui doit amener un changement d'habitude de mobilité pour atteindre nos cibles de transition socio-écologique, mais pour avoir une adhésion et une participation citoyenne, on a besoin d'aller plus loin dans la participation et dans les mécanismes démocratiques et de vulgarisation pour créer un mouvement autour du PUM. Alors c'est là-dessus que je veux terminer, c'est un beau défi démocratique également.

4055

4060

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, vous pouvez respirer maintenant.

4065

M. JULIEN VOYER :

Merci.

4070

LA PRÉSIDENTE :

Question très technique, vous...

4075

M. JULIEN VOYER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4080

... à propos de votre, pardon je l'ai écrit ici, à propos de votre cible de repartage de la rue. Dans le PUM effectivement, on parle de 30 %.

M. JULIEN VOYER :

4085

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4090

Vous dites que ce n'est pas une cible suffisamment ambitieuse, qu'il y aurait sûrement moyen de faire mieux.

M. JULIEN VOYER :

Oui.

4095 **LA PRÉSIDENTE :**

Quelle serait la cible dans votre esprit et vous avez sûrement dû y réfléchir en groupe et?

4100 **M. JULIEN VOYER :**

4105 Bien nous de notre côté ce qu'on voit c'est que la cible pour les déplacements ce qu'on nous dit c'est qu'on va avoir aux alentours de 69 % des déplacements qui vont être en déplacements actifs et collectifs, mais que seulement 30 % de l'espace de la rue va être alloué aux espaces, à ces déplacements finalement. Alors on voit qu'il y a un grand écart.

LA PRÉSIDENTE :

4110 Mais aussi...

M. JULIEN VOYER :

4115 ... mais on le...

LA PRÉSIDENTE :

Mais aussi au verdissement.

4120 **M. JULIEN VOYER :**

Et au verdissement également, tout à fait oui, merci. Et donc non, nous de notre côté on n'a pas fixé une autre cible. On juge qu'il y a un écart qui est assez grand par contre entre ces deux cibles-là.

4125

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Et posons comme hypothèse que... Non, ça va. J'aimerais qu'on revienne sur votre avant-dernière page, s'il vous plaît, où vous parlez de la mise en œuvre. Donc les recommandations : « Bonifier les mécanismes de vulgarisation, de participation et de récolte. » En fait, je voudrais que vous m'en parliez un peu plus de vos trois recommandations, s'il vous plaît.

4130

M. JULIEN VOYER :

4135

Oui, tout à fait. Bien nous ce qu'on voit c'est qu'il y a des grandes villes canadiennes sur la récolte de données qui se disent, bon, quand on aménage des villes qui sont des lieux collectifs plus inclusifs, qu'on emménage des rues qui doivent être utilisées pour le transport actif également par les années, par les enfants, bon, bien ce qu'on va faire c'est qu'on va se doter de mécanisme de récolte de données pour aller voir est-ce qu'on atteint ces objectifs-là?

4140

Des villes comme Vancouver, comme Toronto ont mené ce type d'étude à grande échelle de récolte des données et d'étude de la vie dans les espaces publics. Alors on pense qu'à Montréal on peut se doter de ces types d'indicateurs-là qui vont nous permettre d'évaluer ces nouvelles dimensions de la rue.

4145

Au niveau de...

LA PRÉSIDENTE :

4150

Est-ce que ce serait, sous-question, est-ce que ce serait au niveau...

M. JULIEN VOYER :

4155

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4160

... de l'arrondissement ou au niveau de la ville centre?

M. JULIEN VOYER :

4165

Bien ce qu'on pense c'est que les arrondissements n'ont parfois pas les moyens de créer ces nouveaux indicateurs-là, qu'il y a besoin d'un support de la Ville pour aller formaliser ce... la Ville a déjà des guides de pratique, mais par le passé, a créé des programmes.

4170

On peut penser au programme d'implantation des rues piétonnes et partagées, où ils sont allés appuyer les arrondissements dans la création de processus participatifs de récolte de données. On pense qu'on a besoin de programme structurants de ce type-là pour former les professionnels en arrondissement, mais que ça doit être prévu en amont, piloté par la Ville également.

LA PRÉSIDENTE :

4175

Bien. Et votre deuxième mécanisme de co-gouvernance?

M. JULIEN VOYER :

4180 Oui, bien on était assez étonnés de voir très peu ce type d'initiative-là détaillée
dans les mécanismes de mise en œuvre. On peut penser par exemple Les Amis de la
Montagne, les Amis du Champ des Possibles, finalement nos groupes Amis des parcs
parfois qui se font déléguer certains types de pouvoir, bon, bien on voit qu'il y a un grand
4185 espace pour la création d'espaces de vie collectives, on parle de corridors écologiques,
corridors verts, excusez-moi, puis la Ville a expérimenté par le passé ce type de co-
gouvernance là où on met à profit des acteurs de la société civile pour créer des espaces
de vie collectifs qui sont co-gouvernés finalement. On pense que dans les mécanismes de
mise en œuvre on pourrait le prévoir en amont, réfléchir qu'on l'a déjà expérimenté puis
qu'on peut aller plus loin à cet égard.

4190

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Pour la troisième, votre troisième recommandation, je vais laisser la parole à
ma collègue qui est là-dessus.

4195

LA COMMISSAIRE :

O.K. Là-dessus, bien en fait, la question c'était de poursuivre parce
qu'effectivement vous dites que le PUM c'est un défi démocratique, donc tout va se passer
4200 par la collaboration avec la société civile et différentes organisations comme ça. Pouvez-
vous nous donner quelques exemples de méthodes participatives non-traditionnelles qu'on
ne connaît pas ou qui ont été éprouvées à l'extérieur?

4205

M. JULIEN VOYER :

Oui, bien je pense que la Ville en connaît plusieurs.

LA COMMISSAIRE :

Oui.

4210

M. JULIEN VOYER :

Elle s'est dotée d'une échelle de participation publique, et nous ce qu'on dit finalement c'est qu'on peut aller plus loin que simplement la consultation. On peut aller également dans le mécanisme de participation de codécision et pour ça on peut penser aux assemblées dites citoyennes dans différents pays européen. On peut penser aux conseils de quartier qui ont été testés notamment à Québec; alors de se dire est-ce qu'on peut monter dans l'échelle de la participation, le prévoir en amont dans notre processus à chaque cinq ans? Et aider finalement à l'appropriation collective de l'évaluation à l'échelle des quartiers avec ce type d'instance-là.

4215

4220

LA COMMISSAIRE :

Donc c'est vraiment une participation, pas juste une consultation parce que...

4225

M. JULIEN VOYER :

Bien on pense que la Ville est dans ces réflexions-là actuellement...

4230

LA COMMISSAIRE :

C'est ça.

4235

M. JULIEN VOYER :

... actuellement...

4240 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

M. JULIEN VOYER :

4245

... puis on aimerait le voir se refléter également dans les mécanismes de mise en œuvre, mais on trouve que...

LA COMMISSAIRE :

4250

Parfait.

M. JULIEN VOYER :

4255

... c'est déjà un peu présent, on nous parle de commun notamment et de... oui.

LA COMMISSAIRE :

4260

O.K. Je vous amène sur un autre sujet. Vous avez parlé du 300 mètres pour se rendre au parc, que l'OSM, c'est ça? Oui, l'OMS plutôt.

LA PRÉSIDENTE :

L'OMS.

4265 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ça. Suggère. Ça c'est donc une de vos recommandations plutôt que le 15 minutes qui est suggéré pour se rendre au parc, c'est bien ça?

4270 **M. JULIEN VOYER :**

4275 Oui, bien sur cette cible-là en particulier, ce qui est intéressant de lire c'est qu'on nous parle seulement d'une cible, on nous parle de 10 mètres carrés d'espace vert à 15 minutes de marche dans les secteurs d'opportunité. Alors nous ce qu'on se questionnait c'est notre cible pour l'ensemble également de la Ville pour les espaces verts et est-ce qu'on peut justement de doter d'une cible plus ambitieuse en phase avec les standards internationaux, les recommandations de l'OMS?

4280 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

4285 Christian?

LE COMMISSAIRE :

4290 Oui, sur la notion de contrat social, est-ce que c'est un contrat, vous définissez le contrat entre les parties prenantes ou entre les parties prenantes et la Ville, l'arrondissement, le PUM? Puis qu'est-ce que c'est que de créer un mouvement autour du PUM? C'est l'expression que vous avez utilisée, créer du mouvement.

M. JULIEN VOYER :

4295

Bien c'est une très bonne question. Je pense que nous si je reviens à ma dernière diapositive, ce qu'on voulait soulever c'est qu'on est en train de créer un changement de paradigme en aménagement avec ce PUM-là, on change les manières de faire.

4300

On veut finalement qu'il y ait un changement d'habitudes au niveau de la mobilité, un changement d'habitudes au niveau de l'utilisation de l'espace public, mais pour ça, il faut vraiment que l'ensemble des parties prenantes participent.

4305

Donc, je pense que ça se reflète dans nos différentes demandes de se dire, bien est-ce qu'on peut encadrer un peu plus la création d'espaces publics dans les espaces privés, donc aller chercher vers ces acteurs-là et leur dire : « Vous participez également à la création d'espaces de vie collective dans la Ville. Vous participez l'ensemble des acteurs à cette création d'un mouvement dans la transition socio-écologique. »

4310

Alors c'est ça finalement, nous cette idée-là c'est de se dire soyons ambitieux, soyons ambitieux également dans les mécanismes de participation pour que personne ne soit laissé derrière et tout le monde sentent qu'ils ont des leviers de participation, mais également de décision. Voilà.

4315

LE COMMISSAIRE :

Mais finalement c'est un contrat entre les parties prenantes d'un milieu de vie qui veut se donner des outils pour participer à cette transition écologique, si je comprends bien?

4320

M. JULIEN VOYER :

4325 Bien tout à fait, je pense que c'est ça que, ça se reflétait un peu dans les dernières
quand on parlait d'être ambitieux puis de tester des méthodes participatives non-
traditionnelles, c'est de se dire bien on a besoin de ces instances-là de concertation pour
que les acteurs, les actrices sentent que chacun fait sa part, sentent qu'il n'y a pas
4330 d'injustice dans la mise en place de ce contrat social-là dans ce nouveau plan d'urbanisme
et de mobilité.

Alors on a besoin de ces instances-là. On croit, pas juste pour cocher une boîte
dans la réglementation en place, mais vraiment que les instances de participation sont
cruciales pour que chacun sente qu'il y a une justice dans la mise en place des politiques.

4335

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous d'autres questions?

4340

LE COMMISSAIRE :

Bien avez-vous des exemples de ces mécanismes-là? Est-ce que c'est
documenté? Je suis un peu curieux autour de ce que vous dites.

4345

M. JULIEN VOYER :

Oui, bien je pense que j'ai nommé les exemples. Moi je pense que la Ville... et
nous de notre côté on en a documentés, les instances d'assemblées citoyennes, c'est ça
qu'on a nommées par le passé. Mais c'est ça, moi je n'ai pas... je n'aurais pas pour le
4350 moment d'autres exemples après deux jours sur Tylenol. Ça fait que...

LA PRÉSIDENTE :

4355 Et corrigez-moi si je me trompe, donc dans les explications que vous nous offrez, ce que je vois c'est que les trois recommandations vont dans le sens du contrat social?

M. JULIEN VOYER :

4360 Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

4365 Vos trois recommandations, le contrat social inclut également des partenaires ou les parties prenantes en ce qui a trait à la co-gouvernance et les mécanismes de vulgarisation de participation vont également dans ce sens?

M. JULIEN VOYER :

4370 Oui, tout à fait. Bien on pense qu'un contrat social c'est finalement que les citoyens et citoyennes comprennent les mécanismes de participation, comprennent quelles sont les cibles puis comment on les atteint? Alors oui, il faut bonifier les mécanismes de vulgarisation. Présentement, il faut également bonifier les mécanismes de participation puis de récolte de données, puis se dire est-ce qu'on peut les rendre participatifs également ces processus de récolte de données?

4375

LA PRÉSIDENTE :

En utilisant ces trois moyens?

4380

M. JULIEN VOYER :

Oui, tout à fait.

4385 **LA PRÉSIDENTE :**

Excellent. Merci beaucoup...

4390 **M. JULIEN VOYER :**

Bien merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

4395 ... d'être venu discuter avec nous et d'avoir soumis votre opinion. Alors bonne fin de journée.

4400 **M. FRANCISCO QUIAZUA**
Mouvement ATD Quart Monde

LA PRÉSIDENTE :

4405 Bonjour. Merci beaucoup d'être là. Merci de vous présenter et de préciser l'organisme que vous représentez justement.

4410 **M. FRANCISCO QUIAZUA :**

Oui, bonjour. Je m'appelle Francisco Quiazua. Je fais partie du mouvement ATD Quart Monde. Dans la prise de parole aujourd'hui, je remplace madame Nathalie Bouthillette devait être là aujourd'hui. Je vous présenterai la contribution préparée par le
4415 groupe local des militants du mouvement ATD Quart Monde.

ATD Quart Monde, est un mouvement de lutte à la pauvreté. La grande majorité des membres du groupe sont des militants c'est-à-dire ils ou elles connaissent ou ont
4420 connu la pauvreté. Le groupe agit...

4420

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous interrompre 30 secondes.

4425 **M. FRANCISCO QUIAZUA :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4430

J'ai oublié de vous dire que vous disposez de dix minutes pour présenter.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4435

Oui, merci, alors je dispose là de 30 secondes de plus alors.

Alors je disais que le groupe agit parce qu'il refuse la misère. ATD Quart Monde mène d'ailleurs actuellement une campagne contre les idées fausses sur la pauvreté. Le

4440 groupe veut faire connaître le point de vue et la pensée des personnes plus démunies pour changer les choses.

4445 Il y aura cinq petits volets dans ma présentation. Le premier volet c'est la mobilité, le deuxième l'équité territoriale et sociale, le troisième le logement un élément clef, le quatrième c'est la vie de quartier et finalement la communication et la participation citoyenne et tout à la fin, une petite, bonne recommandation.

4450 Alors lors du forum tenu à la grande bibliothèque le 29 août dernier, monsieur Bourke disait –c'est le directeur de l'OCPM comme vous le savez bien – disait que certains groupes étaient peu entendus, voire pas du tout lors des consultations publiques. C'est très souvent le cas des personnes les plus défavorisées, les personnes qui vivent dans la pauvreté parce qu'on a des préjugés. On pense qu'ils ne connaissent rien. On pense qu'ils ne sont pas intelligents, qu'on n'a pas de connaissances et ils ont un savoir, ils ont une connaissance, c'est leur expérience de vie, c'est leur lutte pour s'en sortir de la pauvreté.

4455 Et c'est pourquoi notre groupe de militants se réunit pour étudier le Plan d'urbanisme de mobilité 2050. On a des choses à vous dire car nous aussi nous voulons une ville plus verte, plus juste et plus résiliente.

4460 Premièrement la mobilité, c'est formidable que le plan a un objectif de développer la marche et les transports actifs. Vous savez, quand vous êtes à faible revenu, c'est exactement cela qu'on fait, on marche, et on a fait du bicycle.

4465 Pour tout le monde, il est essentiel de pouvoir donc se déplacer facilement et sans obstacle. Il faut penser à des traverses qui nous laissent le temps de traverser sans avoir peur, à des trottoirs qui permettent de revenir facilement avec notre chariot d'épicerie, à des trajets sécuritaires pour nos enfants.

Il faut aussi que les transports en commun desservent adéquatement les quartiers où vivent les ménages à faible revenu.

4470

Il faut un système de transport accessible financièrement et une tarification sociale qui tient compte de la capacité de payer des personnes, serait une approche plus équitable et avec la forte augmentation des loyers dans les quartiers du centre, les gens plus démunis sont souvent forcés de partir vivre en périphérique encore plus loin des systèmes de transport. Cela les isole encore davantage.

4475

Sinon on aime bien les nouvelles pistes cyclables sécuritaires, on se sent plus à l'aise de faire du vélo. Il faut continuer à mettre dans les quartiers.

4480

Deux, l'équité territoriale, mais aussi sociale. On parle souvent d'équité territoriale entre les quartiers. C'est essentiel car on sait qu'il y a des différences majeures entre les quartiers au niveau des parcs, de la verdure, des équipements publics, de la circulation automobile. C'est vraiment une grande injustice et avec les canicules, c'est toujours dans les quartiers défavorisés qu'il fait le plus chaud, vous le savez bien.

4485

Il faut aussi parler d'équité à l'intérieur des quartiers eux-mêmes. Il faut reconnaître que certaines rues, certains coins de nos quartiers sont moins attrayants que d'autres, moins verts, moins soignés.

4490

Trop souvent, ce sont aussi des secteurs qui habitent les personnes à plus faible revenu; ce n'est pas un hasard. Nous demandons à ce que la Ville et les arrondissements prennent l'engagement de prioriser ces parties de quartiers moins verts. Il faut rétablir un meilleur équilibre. Il faut prioriser les secteurs moins bien pourvus.

4495

Un bel environnement est essentiel pour nous tous, mais particulièrement pour les gens à faible revenu. Vous savez, pour nous, notre quartier, notre Ville c'est notre univers

360 jours par année car nous ne partons pas en Europe, en vacances, comme on n'a pas les moyens d'aller dans nos chalets dans les Laurentides. Nous restons donc en Ville toute l'année. On est montréalais à temps plein.

4500

Une attention particulière doit être apportée à la qualité de l'air, ici aussi, très souvent ce sont les secteurs les plus défavorisés qui subissent une moins bonne qualité de l'air sans compter les odeurs et le bruit. Il faut que le plan de 2050 agisse plus clairement à ce niveau. Quelles actions? Quels correctifs seront mis en place?

4505

Et pour l'avenir, il faut développer des accès au fleuve, à l'eau. L'accès ne doit pas être réservé aux chanceux qui peuvent aller au Cap Saint-Jacques ou qui habitent à l'ouest de l'Île. Quand on habite Hochelaga, surtout certains secteurs puis vous les connaissez bien, on sait que cela veut dire être à la fois si près et si loin du fleuve. Le fleuve peut être un atout pour Montréal. Il faut développer des accès dans les quartiers qui en sont privés.

4510

Les villes mettent de plus en plus sur pied des programmes qui s'appuient sur l'initiative et l'implication des citoyens. Pensons aux ruelles vertes à Montréal ou encore au budget participatif, même s'ils sont ouverts à tous et à toutes, ils peuvent paraître donner des chances égales à tous, habituellement ce sont les secteurs des citoyens les plus dynamiques, favorisés, qui en profitent le maximum, le plus largement.

4515

La Ville doit donc aussi jouer un rôle d'équilibre, venir soutenir les milieux qui décollent plus lentement et offrir du soutien pour vraiment être équitable pour tous, sinon on creuse encore davantage les inégalités entre les quartiers et on accentue les préjugés que le plus pauvres ne savent pas s'organiser, sont passifs et incapables.

4520

Trois, le logement un système clef. C'est un élément clef, pardon. Le logement est un enjeu, vous le savez bien, nous le savons tous, un élément, un enjeu prioritaire. Les

4525

membres du mouvement sont très inquiets devant la forte augmentation de loyer, la reprise des logements, les rénovictions, et cetera. Cela devient de plus en plus difficile de bien se loger. Il y a la crise du logement.

4530 Nos villes donc deviennent inabordables. Cela pousse les ménages à faible revenu en périphérie loin des services et de leur réseau. Les personnes donc doivent s'éloigner des centres.

4535 Est-ce que l'on va arriver à une Ville pour les riches et une ville pour les pauvres? Il faut agir avec beaucoup plus de détermination. Il faut donc absolument lancer un grand chantier de logement social. Il faut aussi garder des terrains intéressants pour du logement social.

4540 Les terrains des propriétés publiques doivent être réservés prioritairement au logement social. Trop souvent, les terrains qui restent sont près des chemins de fer, près des zones industrielles, loin de rues commerciales.

4545 Les villes doivent avoir des règlements qui forcent la construction de nouveaux logements avec des loyers raisonnables et il faut des logements de bonne qualité qu'on a les moyens de se payer. Il faut aussi des logements salubres pour vivre en santé.

4550 Trop souvent les gens à faible revenu vivent dans des logements qui ne conviennent pas ou qu'il y a des réparations à faire, mais souvent on ne dit rien, on endure, on a peur que les propriétaires remontent les loyers si on se plaint et s'il fait des réparations.

Il faut donc un bon service d'inspection des logements pour rééquilibrer les rapports de force entre locataire et propriétaire. Il faut que la Ville ait des règlements

4555 sévères contre les logements insalubres. Finalement, il faut rénover les HLM. C'est
inacceptable que trop des logements des HLM soient vides et barricadés.

4560 Quatre, vie de quartier, cette Ville où il fait bon vivre, doit être animée. Il faut que
les activités et les services de la culture, la vie, ça c'est un point que les militants, quand
on a préparé ce texte-là parce que ça ne vient pas de moi, ça vient de militants, des gens
qui habitent dans la pauvreté, on l'a préparé ensemble, ils parlaient beaucoup de cela, de
pouvoir...

LA PRÉSIDENTE :

4565 Et il vous reste deux minutes.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4570 Parfait. De pouvoir s'amuser, de pouvoir avoir accès à une vie de quartier animée,
il faut donc tout faire pour rendre la fréquentation de la culture et des loisirs facile. On doit
aussi penser à des toilettes, ils disaient, facilement accessibles, et puis il faut développer
des zones publiques d'accès gratuit à l'Internet. Les personnes plus pauvres ne veulent
pas être laissées derrière par ces grands virages numériques.

4575 Et finalement, pour compléter dans les deux minutes, j'espère bien. La
communication et la participation citoyenne. Une ville transmet beaucoup d'information à
ses citoyens concernant les projets qui sont développés. Oui, il faut utiliser l'Internet et les
infos-lettres, mais il faut aussi continuer à afficher de l'information sur les portes des
immeubles publics ou des immeubles en général – et surtout public, je répète – et mettre
4580 de l'info dans les boîtes aux lettres.

Il faut rejoindre les gens là où ils sont et s'assurer d'avoir une information claire et compréhensible pour ceux et celles qui maîtrisent moins bien la langue.

4585 Et puis souvent, il faut faire les choses différemment, savoir innover.

En terminant, un mot sur l'évolution de ces plans 2050. Comment va-t-on savoir si on a réussi à avoir une meilleure ville? Comment va-t-on savoir si l'objectif, maintes fois répété du plan, autour d'une plus grande équité, c'est à temps?

4590 Les militants du mouvement ATD, ATD signifie Agir tous pour la dignité, ATD Quart Monde sont convaincus qu'il faut absolument des indicateurs pour vérifier si on a réussi à réduire les inégalités sociales et environnementales entre les Montréalais.

4595 Par exemple, il ne faut pas seulement compter combien de nouvelles ruelles vertes ont été aménagées, mais savoir aussi où elles ont été aménagées. On ne veut pas juste des chiffres globaux, on veut vérifier si dans chaque bout de quartier, le plan a tenu ses promesses.

4600 Et dernier mot, et puis les militants du mouvement vous font une proposition. On vous suggère d'avoir un indicateur très précis et concret où l'on mesurerait les impacts du plan sur les citoyens montréalais les plus vulnérables. Vous savez, quand la Ville est bonne pour les citoyens le plus faibles, elle est bonne pour tout le monde. Mesdames...

4605 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors là je vais vraiment vraiment vraiment...

4610

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4615

... Monsieur, je termine, vous aurez... vous l'aurez compris nous voulons être pleinement citoyen et citoyenne de cette Ville, aujourd'hui, demain et en 2050. Merci pour votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

4620

Merci à vous. Question rapide, en fait vous avez ciblé quatre... cinq secteurs qui étaient...

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4625

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4630

... pour vous extrêmement importants, mobilité, équité territoriale, logement, vie de quartier et vous avez également parlé de participation citoyenne. On sait que c'est un plan vers 2050.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4635

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

C'est un projet. On ne peut pas tout faire en même temps, même si ce serait souhaitable. Alors où devraient être les priorités?

4640 **M. FRANCISCO QUIAZUA :**

Les plus pauvres.

4645 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est sur la mobilité? Est-ce que c'est sur l'équité territoriale, sur le logement ou la vie de quartier?

4650 **M. FRANCISCO QUIAZUA :**

Je commencerais...

4655 **LA PRÉSIDENTE :**

On ne peut pas tout faire, il faut vraiment aller...

4660 **M. FRANCISCO QUIAZUA :**

Non, on ne peut pas tout faire, mais on devrait arriver à faire l'essentiel.

4665 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais qu'est-ce qu'on fait en premier?

4665 **M. FRANCISCO QUIAZUA :**

En premier, se centrer sur les plus pauvres. Je disais, bon pas « je », nous nous disions...

LA PRÉSIDENTE :

4670

Oui.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4675

... là que quand la Ville, elle est agréable pour les plus vulnérables, elle va être agréable pour tout le monde. En général, la Ville, en général les états, en général la société délaissent les plus faibles, les plus vulnérables, donc les plus pauvres qu'on laisse de côté. Ce n'est pas facile de prendre la parole. C'est... bon, bref, c'est intimidant d'être ici et ce n'est pas évident d'une personne pauvre lui dire : « Elle est capable. ». Et toutes ces idées-là sont venues de ce groupe-là.

4680

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4685

M. FRANCISCO QUIAZUA :

Dont la priorité c'est combattre l'exclusion, l'injustice, la pauvreté. Ça, c'est la première priorité pour un état. C'est-à-dire, je termine avec ça, la pauvreté c'est une violation des droits humains. L'état, la société est le premier garant de ces droits, donc ça doit être la première priorité.

4690

LA PRÉSIDENTE :

4695

On commence par quoi, est-ce qu'on commence par la mobilité, par la vie de quartier?

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4700 Non, je commencerais par les loyers. Vous savez, bien pas moi, mais les gens...

LA PRÉSIDENTE :

4705 Les loyers, O.K.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

... ce n'est pas moi qui le dis.

4710 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4715 Les plus pauvres nous disent, nous parlent que les loyers deviennent de plus en plus chers.

LA PRÉSIDENTE :

4720 O.K.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4725 Les loyers sont soumis, et je suis content un jour d'entendre la mairesse de la Ville de dire on ne pas laisser les droits au logement au marché et il est assujetti en ce moment

au marché, à l'offre et la demande et ça devrait ne pas... ce n'est pas une marchandise le loyer; c'est fondamental. C'est là où on développe la vie. Donc ça c'est une grande priorité, c'est pour ça que dans notre volet, nous parlons...

4730

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que...

4735

M. FRANCISCO QUIAZUA :

... que les logements sont un élément clef.

LA PRÉSIDENTE :

4740

Est-ce que vous diriez que votre proposition de vaste chantier de logement social, c'est le début, ce serait le début parce qu'en fonction des loyers, vous avez...

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4745

Bien c'est, moi je... bon, moi, nous...

LA PRÉSIDENTE :

4750

Oui.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4755

... ils ne m'ont pas dit par où on commence sincèrement. Évidemment, ils insistent beaucoup. Si nous avons un petit revenu, les gens qui sont à l'Aide Sociale, vous savez

bien, ils gagnent 801 dollars par mois. Nous savons bien qu'on ne peut pas vivre avec 801 dollars par mois, qu'il faudrait 2 000 dollars, 2 000 et quelques dollars par mois pour pouvoir bien vivre dans cette Ville comme Montréal. Donc, ils disent les loyers nous bouffent notre budget.

4760

LA PRÉSIDENTE :

O.K. O.K.

4765

M. FRANCISCO QUIAZUA :

Donc ce n'est pas le seul, mais c'est un élément clef. C'est pour ça qu'on le mentionne ici, que le logement un élément clef de...

4770

LA PRÉSIDENTE :

Dernière question très rapide pour laisser...

4775

M. FRANCISCO QUIAZUA :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4780

... la parole à mes collègues. Lorsque vous avez parlé de participation citoyenne...

M. FRANCISCO QUIAZUA :

Oui.

4785 **LA PRÉSIDENTE :**

... vous avez dit à la fin de votre intervention à ce chapitre, il faut faire les choses différemment, il faut savoir innover.

4790 **M. FRANCISCO QUIAZUA :**

Oui.

4795 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous des suggestions, des idées?

4800 **M. FRANCISCO QUIAZUA :**

Oui, il y a, il y avait ou il y a eu un exemple que je citais rapidement dans un des quartiers Saint-Paul, c'est la mairie, c'est à propos du parc Émery-Sauvé dans Côte-Saint-Paul arrondissement de Sud-Ouest.

4805 Donc, qu'est-ce qu'on a fait? On a donné rendez-vous à tout le monde. On a mis partout des panneaux. On a envoyé des messages aux différentes organisations sociales. Et tout le monde s'est rassemblé dans un parc et les gens ont eu l'occasion de prendre la parole.

4810 Je dirais que c'est la démocratie directe n'est-ce pas? Il n'y a pas des intermédiaires. Les gens ont eu l'occasion de dire ce qu'ils voient, ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas et de quoi ils rêvent. Ça, c'est quelque chose d'innovant parce qu'on n'est pas habitués à ce genre de démocratie directe.

LA PRÉSIDENTE :

4815

Sans filtre.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4820

Bien disons que sans intermédiaire, c'est pour ça que vous savez dans l'histoire du Québec, on parlait du parlement dans la rue et on rêve à nouveau d'un parlement dans la rue. Je l'appelle, ça c'est moi personnellement, je l'appellerais le parlement citoyen dans la rue.

4825

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4830

Je vous en prie.

LA PRÉSIDENTE :

4835

Christian?

LE COMMISSAIRE :

4840

Pour revenir à la priorité du logement par exemple, il y a beaucoup de gens qui nous disent l'importance d'avoir des quartiers mixtes dans...

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4845 Ah oui.

LE COMMISSAIRE :

4850 ... toutes sortes de... Alors vous savez c'est quoi. Alors comment vous voyez ça, vous, de votre côté les...

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4855 Ce n'est pas facile la mixité, vous le savez bien et quand on est dans une coopérative d'habitation, il y a le comité de sélection et quand les personnes du comité de sélection voit qu'il y a une personne qui n'a pas tous les éléments, je me pose la question combien de personnes qui vivent dans la pauvreté sont préparées pour arriver dans une entrevue avec le comité de sélection d'une coopérative?

4860 Donc des fois ça empêche. Comment travailler cette idée de coopérativisme? Il ne s'agirait pas de les enfermer une petite classe moyenne qui exclut les plus faibles, les plus pauvres en disant : « Ils ne vont pas être capables. », les préjugés encore une fois et nous travaillons.

4865 C'est pour ça que nous menons une campagne en ce moment contre les idées fausses vis-à-vis de la pauvreté. Ce sont des gens qui sont capables, toutes ces idées, nous organisons des universités populaires. Pourquoi? Pour donner, pour que les personnes qui vivent dans la pauvreté puissent avoir une parole, une parole sur son savoir, sur son vécu, sur leur vécu.

4870

Et donc c'est très important de travailler dans le coopérativisme, dire ces personnes-là sont capables, il y a des idées, il y a un vécu, il y a une lutte. Ce ne sont pas des gens qui se laissent mourir. Ce sont des gens qui sont en pied de lutte et qui se débrouillent avec deux et trois emplois souvent dans leur vie pour pouvoir s'en sortir, s'ils ont des emplois ou s'ils ne sont pas à l'Aide Sociale. C'est un 10 %, pardon, des personnes qui vivent dans la pauvreté parce que ça c'est autre chose.

4875

On dit les personnes pauvres ne travaillent pas, mais ce n'est pas vrai. De ces 10 personnes, si je ne suis pas mal, quatre travaillent, cinq ne peuvent pas travailler parce qu'ils ont des handicaps, parce qu'ils sont malades ou parce qu'ils sont à la retraite, et une personne n'arrive pas, une n'arrive pas pour différentes circonstances de vie à s'intégrer, à ce marché, à ce qu'on appelle le marché du travail.

4880

Donc, il y a un préjugé là-dessus, donc il faudrait travailler pour effectivement arriver à une mixité dans la société et dans les quartiers. Mais heureusement ici, je dirais quand je compare avec d'autres villes du monde, je ne vais pas nommer la ville, mais il y a des grandes villes en Europe où on met les pauvres dans certains endroits et le reste de la population, ou les immigrants dans certains endroits et le reste de la population de côté.

4885

On ne peut pas créer une société de cette manière et ici, heureusement, on arrive à mettre, comment dirais-je? À construire des HLM dans des quartiers, mais il faut encore plus de mixité.

4890

LA COMMISSAIRE :

4895

Je vais continuer sur le même sujet des logements sociaux. Vous en faites une priorité. Si je vous ramène à la proposition du PUM 2050, le PUM donc propose 20 % en logement abordable, dont 75 % de ces 20 %-là vont être des logements sociaux, ce qui représente quand même des milliers de logement.

4900

Cette cible-là qui est proposée par le PUM vous semble-t-elle réaliste?

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4905

Il faudrait être plus ambitieux, bien je pense que ce n'est pas mal. Aujourd'hui ça représente que les 7 %, non?

LA COMMISSAIRE :

Pardon?

4910

M. FRANCISCO QUIAZUA :

Aujourd'hui ça représente ce type de logement qu'on sort du marché, représente que les 7 % aujourd'hui.

4915

LA PRÉSIDENTE :

7?

4920

LA COMMISSAIRE :

7.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4925

7 et on veut arriver à 20 %.

LA COMMISSAIRE :

4930

Oui.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4935

Bien c'est déjà pas mal, mais il faudrait être encore plus ambitieux. Ça coûte terriblement. Ça coûte beaucoup, on nous dit, mais des fois nous les citoyens du commun, on se dit tient il y a beaucoup de milliards de dollars pour la guerre et pour ça tout de suite, et pour appuyer la guerre, c'est absurde.

4940

Mais quand nous on parle du logement, on dit : « Ah non, c'est très cher. Il faut laisser ça au marché. » Et en plus, ce n'est pas un droit, surtout pas un droit et on se demande où est la convention de l'ONU qu'a affirmé le Canada? Est-ce qu'on n'a pas signé cette convention? C'est la question que nous nous posons.

4945

LA COMMISSAIRE :

Merci.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4950

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

4955

Alors merci vraiment beaucoup d'être...

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4960 Merci infiniment.

LA PRÉSIDENTE :

4965 ... venu partager vos réflexions et les réflexions de vos collègues aussi parce que
j'ai retenu que vous êtes le porte-parole d'un groupe qui a réfléchi.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4970 D'ATD Quart Monde, des personnes qui vivent et qui luttent contre la pauvreté,
absolument.

LA PRÉSIDENTE :

4975 Alors merci infiniment et bonne fin de journée.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

 Merci à vous.

4980 **LA PRÉSIDENTE :**

 Au revoir.

M. FRANCISCO QUIAZUA :

4985 Au revoir. Et nous revenons dans un petit instant.

M. DAVID ALFARO-CLARK et Mme NATHALIE PRUD'HOMME

Ordre des urbanistes du Québec

4990

LA PRÉSIDENTE :

4995

Alors bienvenue et merci beaucoup de votre présence. D'abord, je vous demande de vous identifier et de préciser le nom de l'organisation que vous représentez pour les fins de l'enregistrement, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5000

Alors bonjour, je me présente, Nathalie Prud'homme, présidente de l'Ordre des urbanistes du Québec. Je suis accompagnée de monsieur David Alfaro-Clark, responsable des communications et des relations gouvernementales au sein de notre organisation. Merci.

5005

LA PRÉSIDENTE :

Alors tout d'abord, encore une fois bienvenue. Je vais tout simplement vous préciser que vous avez dix minutes.

5010

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

Oui.

5015

LA PRÉSIDENTE :

5020 Vous le savez, mais je dois le dire et je vous précise aussi que nous avons lu le document que vous avez soumis. Et avez-vous besoin que je vous fasse un petit signe lorsqu'il reste deux minutes?

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5025 Oui, ça serait apprécié.

LA PRÉSIDENTE :

Alors vous saurez qu'il faut conclure à ce moment-là.

5030 **Mme NATHALIE PRUD'HOMME :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5035 Parfait. Alors nous vous écoutons.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5040 Alors encore une fois, merci de nous recevoir et tout d'abord quelques mots sur notre ordre professionnel. Il est notamment le gardien et le promoteur de la compétence professionnelle en aménagement du territoire et en urbanisme. Il défend l'intérêt public à travers la promotion d'un aménagement du territoire intégré et durable. Enfin, il regroupe quelques 1 800 professionnels.

5045 Pour l'Ordre, le PUM est un des documents d'urbanisme les plus influents du Québec qui établit la vision stratégique du développement du territoire où réside un québécois sur cinq.

5050 De plus, des stratégies adoptées par Montréal servent souvent d'inspiration pour d'autres municipalités. Ainsi l'Ordre des urbanistes du Québec considère l'élaboration du PUM comme une occasion de promouvoir les bonnes pratiques et les meilleures façons de faire en urbanisme.

5055 D'entrée de jeu, l'Ordre adhère à la vision, aux orientations et aux objectifs mis de l'avant dans le PUM. Il s'agit d'un document de qualité qui contribuera à faire progresser non seulement Montréal, mais aussi l'urbanisme au Québec. Il propose une vision tournée vers l'avenir ainsi que des réponses aux principaux défis de notre époque, bien que des bonifications soient envisageables, nous ne constatons aucun angle mort majeur dans ces orientations.

5060 Nous tenons aussi à saluer l'introduction d'un système de monitoring avec des cibles chiffrées représentant une avancée significative pour mesurer les progrès et éventuellement identifier si des ajustements s'imposent.

5065 Ainsi, l'Ordre estime que le projet du PUM soumis à la consultation constitue une base solide sur laquelle travailler, tout en y apportant toutefois des ajustements ciblés à certaines thématiques en y précisant et priorisant les mesures de mise en œuvre. Nos commentaires porteront donc tout particulièrement sur son plan de mise en œuvre.

5070 Commençons ici avec quelques pistes de bonification transversale. Tout d'abord, il faut reconnaître qu'un écart important existe entre la vision ambitieuse énoncée dans le PUM et les moyens identifiés pour l'atteindre, particulièrement en matière de développement du transport collectif et de l'habitation.

5075 Soyons clairs, l'Ordre des urbanistes du Québec approuve le niveau d'ambition exprimé dans le PUM. Cependant, on estime qu'il est crucial de reconnaître cette réalité avec transparence et lucidité, et de développer des contingences.

5080 En effet, la vision du développement du transport collectif proposé dans le PUM est séduisante et l'Ordre soutient la proposition d'une bonification majeure de l'offre, notamment par la création d'un réseau de tramway.

5085 Néanmoins, le chantier envisagé est colossal et dépendra du financement des paliers supérieurs. Selon nous, il faut hiérarchiser plus finement les projets préconisés afin de pouvoir s'adapter en cas de financement insuffisant.

Un questionnement similaire se pose en matière d'habitation. Les constats formulés dans le plan concernant l'insuffisance du parc actuel de logement et les calculs des besoins des nouvelles unités sont d'une grande acuité.

5090 L'objectif de 20 % du parc de logement hors marché est pertinent, mais dépend encore une fois d'un financement incertain des paliers supérieurs. Ainsi, il faut identifier des moyens financiers supplémentaires pour atteindre l'objectif de 20 % de logement hors marché, au-delà du modèle traditionnel du logement social.

5095 Conséquemment, nous proposons d'ajouter une nouvelle orientation sur la facilitation et l'accélération de la construction de logements de tous types pour mieux répondre à la demande.

5100 Également, nous observons que le PUM prévoit un large éventail d'actions sur plusieurs fronts. Cette volonté d'avoir une vision complète et du développement de la Ville est bien compréhensible. Cependant, avoir trop de priorités revient parfois à ne pas en avoir du tout.

5105

Nous croyons qu'une plus grande priorisation des actions est nécessaire. Ceci pourrait passer par l'identification d'un nombre restreint de projets phares jugés incontournables qui constitueraient des priorités absolues pour la Ville. Ils seront en quelques sortes des projets de démonstration qui lanceront ce changement de paradigme pour le développement de la Ville.

5110

Nous croyons qu'il faut mieux préciser de manière transversale le déploiement des différentes actions, notamment en identifiant des secteurs prioritaires d'intervention, des projets concrets, une stratégie de phasage, et cetera. Nous ne nous attendons pas à un plan d'action détaillé sur 25 ans, mais bien d'une meilleure idée par où la Ville va commencer. Alors on est incertains à ce sujet.

5115

Ce constat vaut pour les mesures découlant de plusieurs objectifs dont la sécurité, les confort des piétons, la planification détaillée des secteurs d'opportunité, l'amélioration de l'accessibilité des secteurs d'emplois excentrés, la résilience face aux inondations ou bien la réduction des barrières urbaines.

5120

Enfin, une partie non négligeable de la mise œuvre du PUM relèvera des arrondissements, qui sont responsables de la règlementation d'urbanisme et de la majorité du domaine public. Une simple concordance réglementaire n'est pas suffisante pour garantir la concrétisation de la vision du PUM. Nous croyons qu'il faut rendre les plans locaux d'urbanisme et de mobilité obligatoires pour tous les arrondissements.

5125

5130

Enfin, nous souhaitons vous présenter des bonifications plus ciblées en lien avec quelques thématiques choisies. Aussi, l'Ordre salue le travail de la Ville de Montréal pour engager le dialogue avec les peuples autochtones. Cependant, il est difficile de considérer que le PUM est résolument tourné vers la réconciliation. Les actions prévues étant plutôt dispersées.

5135 Nous croyons qu'il faut identifier un projet phare en matière de réconciliation pour marquer clairement le début d'une nouvelle relation. Pour l'Ordre, l'approche d'un document unifié d'urbanisme et de transport est plus que pertinente. De plus, la vision de l'avenir de la mobilité proposée dans le PUM est très actuelle et intègre de nombreuses idées prometteuses dont une vision ambitieuse pour le transport collectif, un changement de paradigme en matière de stationnement et un rééquilibrage du partage de l'espace de la rue.

5140 Toutefois, l'ordre estime que la planification en tant que telle des transports doit être bonifiée. Tel que présenté, nous avons l'impression que le PUM constitue plutôt un plan d'urbanisme résolument orienté vers la mobilité durable plutôt qu'un véritable plan de transport.

5145 Par exemple, le plan ne comprend aucun diagnostic des besoins et des enjeux de mobilité. Ni de stratégie de gestion de la circulation. Nous croyons qu'il faut préciser le déploiement des mesures stratégiques en matière de mobilité, dont les corridors de mobilité durable et les zones à zéro ou faible émission.

5150 Il faudrait aussi intégrer une nouvelle orientation pour la planification de la motorisation, la réduction et l'apaisement des flux, la sécurité des points problématiques et le maintien de l'accessibilité pour le transport des biens et les déplacements ne se prétendent pas à un transfert modal.

5155 Concernant l'intensification urbaine, l'approche proposée dans le PUM est intéressante et bien réfléchie. Toutefois, il faudra des ressources et de la finesse pour déterminer les séquences urbaines et élaborer une réglementation conséquente.

5160 D'ailleurs nous notons que l'opérationnalisation de ces notions soulève beaucoup de questionnement. Il sera important d'accompagner le PUM d'outils supplémentaires, d'explications et d'illustrations ainsi que d'offrir un accompagnement aux arrondissements.

5165 L'Ordre estime aussi qu'un travail de peaufinage des délimitations des secteurs d'intensification est nécessaire pour être plus étroitement lié aux réseaux de transport collectif existant ou en réalisation et pour assujettir une part plus importante du territoire en intensification intermédiaire.

LA PRÉSIDENTE :

5170 Deux minutes.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5175 Parfait. Nous constatons aussi une certaine timidité concernant la révision du zonage. Le PUM laissant la porte ouverte au maintien de certaines zones de très faible densité. Nous proposons de mettre fin au zonage unifamiliale exclusif en exigeant la révision de telles normes et en intégrant dans le document complémentaire une obligation de permettre un minimum de deux logements par parcelle dans toutes zones où l'usage résidentiel est autorisé.

5180 Enfin, l'Ordre croit aussi qu'il faut faire aboutir la réflexion concernant la stratégie de préservation des secteurs patrimoniaux dans le contexte de l'intensification. La densification doit se faire avec délicatesse, mais pour répondre aux besoins en habitation, il est aussi important de mettre en place un cadre favorable à la densification pour tous les
5185 secteurs bien localisés et bien desservis en transport collectif.

Nous recommandons ainsi d'établir des lignes directrices pour ces secteurs patrimoniaux qui répondent à ces conditions.

5190 En conclusion, le PUM est un document de qualité qui propose une vision d'avenir inspirée des meilleures pratiques en plus d'apporter des solutions aux principaux défis de notre époque.

5195 Cependant, sa mise en œuvre soulève plusieurs questions qui méritent d'obtenir des réponses. Nous avons noté une déficience de priorisation et nous croyons que des ajustements et des précisions s'imposent compte tenu de l'ampleur des défis et la nature incertaine du financement des paliers supérieurs.

5200 Nous nous préoccupons également du caractère facultatif des plans locaux d'urbanisme et de mobilité. Enfin, de nombreuses orientations gagneraient à être enrichies par une plus grande précision concernant le déploiement des actions de mise en œuvre. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5205 Merci à vous. C'est un marathon.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5210 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

5215 Hein, dix minutes, c'est vraiment un marathon. Alors j'aimerais vous amener justement à votre recommandation 8. Vous venez d'en parler, les PLUM. Alors vous dites

et vous l'avez mentionné aussi oralement : « Rendre les PLUM obligatoires pour les arrondissements et apporter des précisions sur ce qui est attendu en termes de leur portée, leur contenu et leurs échéances. »

5220 On sait que les PLUM ne sont pas obligatoires et on sait aussi qu'il s'agit de, quand on parle d'urbanisme et mobilité, ce sont des responsabilités partagées. Alors comment vous articulez cette proposition-là sachant qu'il s'agit d'une responsabilité partagée?

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5225 Parfait. Je vais débiter, mais je vais laisser après coup mon collègue, David...

LA PRÉSIDENTE :

5230 Oui.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5235 ... vous préciser les données. Il est important pour nous qu'à partir du moment où on fait de la planification, que tout territoire, parce que dans le fond on a beau faire des délimitations avec des arrondissements, il reste que le territoire c'est en continu.

5240 On ne peut pas couper puis avoir une approche différente d'un endroit à l'autre. Par conséquent, d'avoir cette planification concertée et partagée inscrite dans un suivi, nous semble tout à fait légitime et garant d'appliquer ces visions, qui sont très larges. Mais si on veut aboutir à quelque chose, bien il faut l'avoir globalement cette vision-là et qu'elle soit partagée. David?

5245 **M. DAVID ALFARO-CLARK :**

Bien comme vous avez dit, Madame Simard, l'urbanisme est une compétence partagée. Le zonage relève des arrondissements, l'émission de permis, mais aussi une bonne partie du domaine public, t'sais la voirie, est des compétences des arrondissements.

5250 Donc, pour nous c'est essentiel que la belle vision du PUM percole réellement au niveau arrondissement puis juste la concordance règlementaire n'est pas assez, donc il faut que chaque arrondissement se dote d'une vision de : « O.K. sur notre territoire, comment est-ce qu'on concrétise cette vision? »

5255 Donc, les PLUM pour nous, c'est indispensable pour les arrondissements.

LA PRÉSIDENTE :

5260 Bien, merci. Lise.

LA COMMISSAIRE :

5265 Question concernant la mobilité. La recommandation 13, vous parlez d'intégrer une nouvelle orientation pour la planification de la circulation des véhicules privés, bon avec des objectifs visant la réduction de la motorisation. Est-ce que vous avez envisagé le péage dans ce... envisagez-vous cette... façon de faire?

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5270 Un peu comme à Londres?

LA COMMISSAIRE :

5275

Oui, ou avant sur... oui, c'est ça.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5280

Un peu comme à Londres?

LA COMMISSAIRE :

5285

Oui, ailleurs ou...

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

On ne va pas jusque dans ce détail...

5290

LA COMMISSAIRE :

O.K.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5295

... dans le sens que nous, on y va plutôt au niveau des orientations de la vision des bonnes pratiques. S'il faut trouver un moyen quelconque pour limiter la circulation automobile, trouvons-les. Ça n'en fait partie la question de la tarification. Je ne suis pas en mesure de vous dire quel est le résultat par rapport à ce qui se passe à Londres, mais aussi ça peut faire de la discrimination aussi quand on parle de tarification alors...

5300

LA COMMISSAIRE :

5305 Oui, bien sûr.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5310 Alors il faut faire attention à ça.

M. DAVID ALFARO-CLARK :

Mais je pense que c'est le genre de politique qu'il faut explorer...

5315 **LA COMMISSAIRE :**

C'est ça.

M. DAVID ALFARO-CLARK :

5320 ... puis que ça prend une stratégie de ce genre dans le PUM, que ça soit le péage ou autre outil, mais...

LA COMMISSAIRE :

5325 Oui, c'est ça, c'est parce que vous suggérez d'une nouvelle orientation, donc je me suis dit peut-être que vous aviez...

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5330 C'est à explorer...

LA COMMISSAIRE :

Oui.

5335

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

... mais il faut voir les conséquences de part et d'autre.

5340

LA COMMISSAIRE :

Exact.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5345

Quels sont les gains et quelles sont les pertes?

LA COMMISSAIRE :

5350

Bien sûr.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

Qui est biaisé dans tout ça? Alors c'est à explorer.

5355

LA COMMISSAIRE :

Merci.

5360

LA PRÉSIDENTE :

Autre question?

5365

LA COMMISSAIRE :

Pas pour l'instant. Non.

LE COMMISSAIRE :

5370

Oui, merci pour votre présentation. Dans la recommandation 11 où vous identifiez le projet phare en matière de réconciliation des peuples autochtones, vous soulignez également la complexité de cet enjeu et évidemment qu'il s'agit d'un enjeu qui concerne plus que la Ville de Montréal, Québec, Ottawa.

5375

Alors un projet phare dans ce contexte, je ne vous demande pas un projet, mais nécessiterait une collaboration, structurer le projet autour des relations entre la Ville de Montréal, Québec et Ottawa, selon vous?

5380

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

Tout à fait. Je laisserais mon collègue David Alfaro-Clark vous répondre parce que c'est notre spécialiste de ce sujet. Alors je vous laisse entre bonnes mains.

5385

M. DAVID ALFARO-CLARK :

Oui, bien comme vous avez deviné, on ne va pas nous avancer avec une proposition très concrète et puis, mais je sais qu'il y a eu tout un travail qui a été fait par les fonctionnaires de la Ville de Montréal de consulter les communautés autochtones, que

5390 ça soit le milieu associatif à Montréal ou les communautés qui sont localisées à proximité de Montréal. Donc, t'sais, j'encouragerais la Ville de, t'sais, voir ce qui est ressorti de ces échanges, s'il y a un projet qui pourrait être ressorti.

5395 C'est sûr que c'est complexe, ce n'est pas la Ville de Montréal qui va faire la réconciliation, mais on pense qu'à la conjoncture actuelle, ça prend un geste quand même pour marquer un nouveau début.

LE COMMISSAIRE :

5400 Je comprends que Montréal pourrait initier le pas, disons ça comme ça, dans votre recommandation?

M. DAVID ALFARO-CLARK :

5405 C'est notre souhait. O.K.

LA PRÉSIDENTE :

5410 Alors j'aimerais parler d'argent avec vous.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

Nous aussi on est préoccupés par ça.

5415 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors il y a beaucoup de gens, on a entendu beaucoup de gens qui sont préoccupés par l'argent justement et vous précisez à votre recommandation 3, si vous ne

5420 l'avez pas sous les yeux, je peux vous la lire : « Identifier les moyens financiers supplémentaires pour atteindre l'objectif de 20 % de logement. »

5425 Si la Ville n'est pas en mesure d'identifier les... quel est l'impact en fait si la Ville n'est pas en mesure d'identifier les sources de financement? Parce qu'on entend les différents niveaux de gouvernement brandir évidemment, puis probablement que c'est vrai, des déficits abyssaux, ça a des impacts sur le financement bien sûr du transport collectif, mais aussi la construction de logement. Alors comment on se situe par rapport à ça, ce qui a trait à la crédibilité des intentions?

5430 **Mme NATHALIE PRUD'HOMME :**

C'est sûr que ça peut jouer dans la crédibilité des intentions parce que comme on vous précise, c'est qu'on n'a pas le contrôle des sources de financement des paliers supérieurs. Ça, c'est clair.

5435 Cependant, on est en mesure, je pense comme société, de pousser ensemble collectivement pour qu'il y ait des choix de société qui répondent à des objectifs qui sont criants.

5440 Le logement social hors marché en est un et on pense que ça doit être une des priorités qui doit être élaborée. Il y a eu, pendant un certain temps, des implications gouvernementales très importantes au niveau du logement social ou hors marché, et on devrait peut-être revoir ces options-là, retravailler avec le gouvernement, les gouvernements pour revoir ça.

5445 Cependant, on peut peut-être trouver des formules aussi avec le privé. Est-ce qu'on peut arriver à stimuler aussi d'autres partenaires? Ça va être là la créativité au sein de la Ville de Montréal qu'elle va devoir développer parce qu'on pense, puis on a une

5450 certaine réserve par rapport à ça, pour qu'elle puisse obtenir toutes les sommes d'argent nécessaires pour atteindre cet objectif, tous ces objectifs-là, mais je pense qu'il va falloir être créatif puis essayer de regarder aussi en dehors des paliers supérieurs, mais peut-être dans le privé, peut-être des collaborations.

5455 Et il y a aussi toute la question de la requalification de bâtiments existants, est-ce qu'on peut aller dans ce sens-là? Est-ce qu'il y a différentes formules pour avoir de nouveaux logements?

5460 Alors ce qu'on soulève en réalité c'est qu'il va falloir qu'il y ait de la recherche à ce niveau-là sur les différentes sources de financement et prévoir que peut-être qu'on n'obtiendra pas tout de ce qu'on veut au niveau gouvernemental. Je n'ai pas de bonne réponse, je sais, mais...

LA PRÉSIDENTE :

5465 Non?

M. DAVID ALFARO-CLARK :

Si je peux ajouter?

5470 **Mme NATHALIE PRUD'HOMME :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5475 Oui.

M. DAVID ALFARO-CLARK :

5480 Bien non, je pense que c'est quand même une bonne réponse, mais il y a des éléments supplémentaires. Je pense que bien toute la question des sources de financement et la question des modèles, il y a des groupes qui essayent de développer des modèles qui sont moins dépendants sur le financement public, mais je pense qu'il y aussi la question de l'offre plus générale de logement.

5485 Il y a de plus en plus un consensus qu'il y a vraiment un problème d'offre et qu'il faut stimuler et encourager la production de portes de toutes sortes. Donc, c'est l'abondance, c'est une vision d'abondance de l'habitation puis ça aussi je pense que c'est quelque chose qui est... on en parle un peu dans le PUM avec les calculs des besoins en termes de mise en chantier, mais il n'y a pas de mesures concrètes de facilitation, 5490 accélération de la construction et la production de logement qui est identifié dans le plan.

LA PRÉSIDENTE :

5495 Ça a stimulé une abondance de questions dans nos esprits et il nous reste une minute. Alors Lise tu voulais poursuivre.

LE COMMISSAIRE :

5500 Vas-y, vas-y, Lise.

LA COMMISSAIRE :

5505 Bien rapidement...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

5510

LA COMMISSAIRE :

... c'est justement je voudrais vous entendre sur une autre nouvelle orientation que vous suggérez, la 4. Donc, de suggérer d'avoir une facilitation et accélération de la construction de logement en excluant les hors marché. Qu'est-ce qu'on doit lire entre les

5515

lignes par rapport à ça? Est-ce que vous avez une proposition à faire?

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

En réalité, il y a plusieurs éléments qui favorisent la construction de logement, c'est-à-dire la disponibilité des entreprises à construire, il y a la facilité au niveau des permis pour réaliser des projets.

5520

LA COMMISSAIRE :

Oui.

5525

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

Bien sûr, la Ville je pense qu'elle a déjà en place des mesures, on tente de mettre des mesures en place pour faciliter l'accès à l'obtention des permis; c'en est une formule.

5530

On pense que c'est très important, tout en tenant compte également des règles de planification, on ne fait pas n'importe quoi, mais si on peut faciliter toute la compréhension

5535 de l'administration et dans le bon respect puis dans les bonnes pratiques, nous on encourage ça des ajustements à ce niveau-là.

M. DAVID ALFARO-CLARK :

5540 La Ville a mis en place il y a un an, peut-être deux ans une cellule...

LA COMMISSAIRE :

Oui.

5545 **M. DAVID ALFARO-CLARK :**

5550 ... censée regarder ces questions. Je pense « cellule facilitatrice » c'est le terme qui a été utilisé. Donc, ce serait intéressant de regarder les travaux de ce groupe, ce comité pour voir s'il y a des idées, des recommandations qui pourraient être reprises pour le PUM.

LA COMMISSAIRE :

5555 D'ailleurs, le fait de pouvoir mettre le PLUM obligatoire déjà, ça vous donne une facilité, une prévisibilité sur...

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5560 Définitivement.

LA COMMISSAIRE :

5565 D'accord.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5570 Définitivement.

LA COMMISSAIRE :

Oui.

5575 **Mme NATHALIE PRUD'HOMME :**

Puis vous savez, je voudrais juste...

LA PRÉSIDENTE :

5580 Oui, il faut conclure.

Mme NATHALIE PRUD'HOMME :

5585 Oui. On serait gagnant comme société d'avoir plus de logements abordables. Dans le sens que tous les impacts négatifs reliés à l'absence de logement, d'accessibilité et tout ça, c'est coûteux aussi en bout de ligne, alors si on pouvait rééquilibrer donc ce sera dans la recherche des moyens.

5590

LA PRÉSIDENTE :

5595 Alors merci beaucoup. Ceci met fin à cette séance d'audition des opinions et je remercie toutes les personnes qui se sont déplacées et qui ont participé à cette consultation et je salue chaleureusement les personnes qui nous ont suivis en ligne.

5600 Enfin merci à mes collègues commissaires et analystes, nous vous donnons rendez-vous à la prochaine séance qui débutera mardi le 1^{er} octobre, ici même, à 13 heures.

AJOURNEMENT

5605

5610

5615

5620

5625

5630

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou piste audio et selon la qualité de ceux-ci.

5635



Cindy Lavertu, s.o.